Investir dans l'éducation publique : Favoriser l'amélioration continue de l'apprentissage et du rendement des élèves

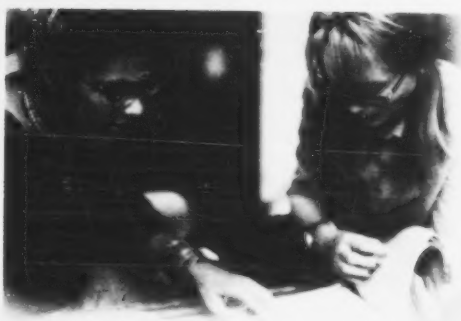

Rapport du Groupe d'étude sur l'égalité en matière d'éducation, 2002

103-02944/

Education Equality Task Force

P.O. BOX 22
77 Wellesley Street West
Toronto, Ontario M7A 1N3

Tel (800) 438-6440
(416) 325-6009
Fax (416) 212-1037

Le Groupe d'étude sur l'égalité en matière d'éducation

C.P. 22
77, rue Wellesley Ouest
Toronto (Ontario)
M7A 1N3

Tél. : 800 438-6440
416 325-6009
Téléc. : 416 212-1037

Le 10 décembre 2002

L'honorable Elizabeth Witmer
Ministre de l'Éducation

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport du Groupe d'étude sur l'égalité en matière d'éducation, *Investir dans l'éducation publique : Favoriser l'amélioration continue de l'apprentissage et du rendement des élèves.*

Je vous remercie de m'avoir donné la chance de servir la population de l'Ontario en menant cet examen de la formule de financement de l'éducation de la province. Merci également de l'appui et de l'encouragement que vous m'avez témoignés tout au long de ce travail.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Mordechai Rozanski

Dr. Mordechai Rozanski

Table des matières

Préface 3

1. Mandat et travaux du Groupe d'étude 5

Mandat 5

Conseillères et conseillers experts 6

Comité consultatif d'intervenants 6

Processus de recherche et de consultation 6

2. Le financement de l'éducation en Ontario 9

Contexte 9

Financement axé sur les besoins des élèves : la formule actuelle 11

3. Contexte des questions à l'étude et des recommandations 14

Rôles et responsabilités des intervenants du système d'éducation de l'Ontario 15

Principes fondamentaux de la formule de financement 18

4. Questions étudiées et recommandations 22

Introduction 22

Repères 24

Efficacité de la formule aux fins de la répartition des fonds entre les conseils scolaires 27

Une plus grande souplesse en matière de dépenses locales 42

Réfection des écoles (installations destinées aux élèves) 44

Éducation de l'enfance en difficulté 48

Transport des élèves 53

Qualifications et expérience du personnel enseignant 56

Technologie 57

Gestion 59

5. Liste des recommandations et sommaire des coûts estimatifs ... 60

Liste des recommandations 60

Sommaire des coûts estimatifs 65

Notes 67

Annexes

Annexe A : Chef du Groupe d'étude et conseillères et conseillers experts .. 71
Annexe B : Comité consultatif d'intervenants 72
Annexe C : Document de travail pour encadrer le processus de recherche et de consultation 74
Annexe D : Éléments de la formule de financement axé sur les besoins des élèves 77
Annexe E : Participants aux tables rondes 83
Annexe F : Participants aux rencontres avec les associations provinciales d'intervenants 90
Annexe G : Particuliers et organismes qui ont fait des exposés ou présenté des mémoires 94
Annexe H : Méthode employée pour estimer les coûts liés à la mise à jour des repères 104
Annexe I : Coûts estimatifs liés à la mise à jour des repères et nouveaux investissements proposés, selon la subvention 106
Annexe J : Coûts estimatifs liés à la mise à jour des repères, selon le repère 108

Bibliographie sélective 113

Préface

Le gouvernement a annoncé la création du Groupe d'étude sur l'égalité en matière d'éducation dans le Discours du Trône du 9 mai 2002. J'ai été chargé d'examiner la formule de financement axé sur les besoins des élèves de la province et de formuler des recommandations en vue d'améliorer l'équité, la justice, la certitude et la stabilité quant au financement de l'éducation publique en Ontario.

Depuis ma nomination, cet examen m'apparaît comme une occasion de mettre en valeur et de renforcer le système d'éducation financé par les deniers publics de l'Ontario en poursuivant son objectif fondamental : assurer l'amélioration continue de l'apprentissage et du rendement des élèves. Comme la formule de financement compte parmi les instruments qui visent à atteindre cet objectif, mon rapport cherche à améliorer la formule afin qu'elle donne aux conseils scolaires et aux écoles les moyens de réaliser nos objectifs en matière d'éducation.

Le processus qui a commencé par ma nomination en mai et s'est terminé lors de la publication du présent rapport m'a paru enrichissant et informatif. J'ai été particulièrement frappé de constater à quel point tous les intervenants du milieu de l'éducation de l'Ontario, provenant d'une foule de collectivités, tiennent à un système public d'éducation de haute qualité.

Je n'ai pas fait cavalier seul. Mes conversations avec plusieurs théoriciens et praticiens éminents de l'éducation, notamment des chercheurs reconnus dans le monde entier et d'anciens ministres et sous-ministres de l'Éducation, ainsi que la lecture de leurs ouvrages, m'ont permis d'approfondir ma compréhension de l'éducation et de ses objectifs. Par ailleurs, j'ai reçu des conseils judicieux de la part de conseillères et conseillers experts, qui possèdent une vaste expérience acquise pendant leur longue carrière dans le système d'éducation de l'Ontario, et d'un comité consultatif d'intervenants composé de représentantes et de représentants des principaux intervenants du secteur de l'éducation de l'Ontario. Le chapitre 1 et les annexes A et B donnent des précisions sur les personnes qui m'ont donné des conseils.

J'ai également reçu des centaines d'observations orales et écrites sur un large éventail de sujets touchant l'éducation et son financement de la part de particuliers, de conseils scolaires et d'organismes du monde de l'éducation et d'autres secteurs pendant les tables rondes et les consultations publiques menées dans toute la province.

La formule de financement de l'éducation et le présent rapport sont axés sur les élèves; j'ai donc été ravi d'avoir eu la chance, à l'occasion des audiences publiques, de visiter certaines écoles et de rencontrer les élèves, le personnel enseignant et la direction.

Les observations reçues m'ont toutes été très utiles pendant ma réflexion et la rédaction du présent rapport.

Le présent rapport n'aurait pu être réalisé sans l'aide dévouée d'un groupe d'employées et employés de soutien et de conseillères et conseillers :

- Norm Forma, coordonnateur de projet du Groupe d'étude, a fait preuve d'une grande efficacité en constituant rapidement une équipe chevronnée, en obtenant les services de conseillères et de conseillers clés et en organisant un processus de consultation étendue dans des délais très courts. Il a répondu rapidement à tous mes besoins et m'a toujours gardé sur la bonne voie.
- Enid Slack, conseillère économique aux antécédents impressionnants en tant qu'ancienne membre d'un comité d'examen du financement de l'éducation en Colombie-Britannique et du Comité chargé de déterminer qui fait quoi du gouvernement de l'Ontario, dirigé par David Crombie, m'a donné des conseils judicieux et pratiques sur une foule de sujets.
- Ken Snowdon, qui a été récemment vice-président, politiques et analyse, au Conseil des universités de l'Ontario, compte des années d'expérience dans l'étude des formules de financement et des analyses de coûts ainsi que dans la recherche sur les questions touchant l'enseignement supérieur. Il a mené des recherches importantes et m'a conseillé sur de nombreuses questions à l'étude.
- Pat Tolmie, qui a révisé de nombreux rapports de groupes d'étude sur l'éducation, dont plusieurs pour la Commission d'amélioration de l'éducation, m'a fourni des conseils judicieux pendant la rédaction du présent rapport.

J'aimerais remercier des membres du personnel du ministère de l'Éducation : Suzanne Herbert, sous-ministre; Norbert Hartmann, sous-ministre adjoint, Division des projets spéciaux; Judith Wright, sous-ministre adjointe, Division de la planification stratégique et des programmes de l'éducation élémentaire et secondaire; ainsi que Peter Gooch, Drew Nameth, Allan Doheny et Wayne Burtnyk, Division des opérations et des finances de l'éducation élémentaire et secondaire.

Enfin, je tiens à remercier l'honorable Elizabeth Witmer, ministre de l'Éducation, pour son appui et pour m'avoir encouragé à donner des conseils francs sur les moyens d'améliorer la formule de financement de l'éducation de l'Ontario.

Mordechai Rozanski
Guelph (Ontario)
Le 28 novembre 2002

1. Mandat et travaux du Groupe d'étude

Mandat

Comme je le souligne dans la préface, la création du Groupe d'étude sur l'égalité en matière d'éducation a été annoncée dans le Discours du Trône du 9 mai 2002. Le gouvernement m'a chargé d'examiner la formule de financement axé sur les besoins des élèves et de faire des recommandations, à temps pour l'année scolaire 2003-2004, en vue d'améliorer l'équité, la justice, la certitude et la stabilité quant au financement de l'éducation en Ontario.

On m'a demandé d'examiner six aspects de la formule de financement :

1. L'efficacité du modèle aux fins de la répartition du financement entre les différents types de conseils (par exemple, entre les conseils urbains et ruraux ou entre les petits et les grands conseils);
2. La structure des coûts repères (par exemple, le financement par élève reflète-t-il les coûts par élève?);
3. Le degré de latitude qui devrait être accordé aux conseils scolaires en ce qui concerne les dépenses locales;
4. Les démarches à adopter pour la réfection des écoles (entretien, réparations, rénovations, etc.);
5. La question de savoir si le mode actuel de financement de l'éducation de l'enfance en difficulté représente le moyen le plus efficace de répondre aux besoins des élèves;
6. Le financement du transport des élèves, et notamment les moyens de favoriser les partenariats de transport entre les conseils scolaires qui desservent les mêmes collectivités.

Par ailleurs, je devais veiller à ce que mes recommandations :

- soient fondées sur les principes fondamentaux du modèle de financement : la justice, l'équité, la satisfaction des besoins des élèves et l'obligation de rendre compte;
- améliorent la stabilité du système d'éducation de l'Ontario;
- respectent le cadre constitutionnel et législatif du système d'éducation de l'Ontario, avec ses conseils scolaires publics ou catholiques et de langue française ou de langue anglaise;
- tiennent compte de la situation financière de la province.

Conseillères et conseillers experts

Une équipe de cinq conseillères et conseillers experts indépendants m'a assisté dans mon travail : Ann Vanstone, Patrick Slack, Lynn Beyak, Brian Cain et Mariette Carrier-Fraser. Des notes biographiques sont fournies à l'annexe A.

Ces experts, qui ont fait carrière dans le système d'éducation de l'Ontario, possèdent une vaste expérience. Ils m'ont été d'une aide précieuse, collaborant directement avec moi lors des rencontres avec les intervenants et le public, de l'examen de la documentation et des mémoires et observations et de l'élaboration des recommandations.

Tous les conseillers et conseillères sont des bénévoles indépendants, qui n'occupent pas actuellement de poste dans le secteur de l'éducation.

Comité consultatif d'intervenants

J'ai également reçu l'aide d'un comité consultatif d'intervenants composé de 31 membres, regroupant des délégués de grands organismes du secteur de l'éducation représentant notamment les parents, les élèves, le personnel enseignant, les directions d'école, les conseillères et conseillers scolaires, les directrices et directeurs de l'éducation et les agentes et agents de supervision des conseils scolaires. Une liste des membres et des organismes qu'ils représentent figure à l'annexe B.

Le rôle du comité consultatif d'intervenants était différent de celui des conseillères et conseillers experts. Alors que ces derniers étaient indépendants, chaque membre du comité consultatif d'intervenants représentait un groupe. Ce comité a permis de recueillir le point de vue des membres du monde de l'éducation, aidé le Groupe d'étude à se concentrer sur les questions énoncées dans son document de travail (voir plus loin) et fourni des conseils sur l'organisation des consultations. En outre, tous les organismes représentés ont fait un exposé ou déposé un mémoire sur les questions étudiées.

Processus de recherche et de consultation

J'ai commencé mon processus de recherche et de consultation à la fin de mai 2002 par un examen détaillé de la formule de financement de l'éducation de l'Ontario et des études et rapports déjà publiés à ce sujet. Cet examen s'est poursuivi tout au long du printemps et de l'été.

Afin de favoriser la participation du plus grand nombre possible de membres du secteur de l'éducation et du grand public, mon personnel a créé en juillet 2002 un site Web où j'ai affiché des renseignements sur mon mandat, mes objectifs et mes activités. J'ai également encouragé les gens à me faire part de leur point de vue sur les questions pertinentes par l'entremise de ce site ou par la poste.

Pendant l'été 2002, avec l'aide des conseillères et conseillers experts et des membres du comité consultatif d'intervenants, j'ai rédigé un document de travail que j'ai affiché sur le site Web du Groupe d'étude. Ce document, qui visait à

encadrer le processus de recherche et de consultation, pose des questions sur le rôle de la formule de financement dans la promotion de cinq principes : qualité de l'apprentissage et du rendement des élèves, équité et justice, sensibilité aux besoins locaux, obligation de rendre compte et abordabilité. Ce document portait avant tout sur ces cinq principes, mais j'ai encouragé les lecteurs et lectrices à envisager *la totalité* des aspects de la formule de financement. (L'annexe C contient un extrait du document de travail.)

Ma recherche a porté sur un large éventail de sujets relevant avant tout du financement de l'éducation mais également de l'éducation elle-même, des systèmes d'éducation et de l'incidence de divers facteurs sur la capacité des enfants d'apprendre et de réussir à l'école. Je voulais fonder mes recommandations non seulement sur les observations formulées pendant les consultations, mais également sur des études empiriques et des recherches s'appuyant sur des données probantes.

Mon personnel et moi avons examiné des concepts et systèmes de financement de l'éducation utilisés dans le reste du Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Nouvelle-Zélande pour connaître les solutions apportées aux différents problèmes. En outre, les services de recherche de la Division de la planification stratégique et des programmes de l'éducation élémentaire et secondaire du ministère de l'Éducation et les services de collecte et de modélisation de données de sa Division des opérations et des finances de l'éducation élémentaire et secondaire m'ont beaucoup facilité la tâche. Le personnel de ces divisions a répondu à mes questions et m'a fourni des données avec rapidité et rigueur.

J'ai consulté des spécialistes du secteur de l'éducation parmi les plus éminents au Canada :

- Dave Cooke, ancien ministre de l'Éducation et de la Formation de l'Ontario; ancien coprésident de la Commission d'amélioration de l'éducation et du Groupe d'étude sur les écoles efficaces;
- Michael Fullan, doyen de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario – Université de Toronto; chercheur, expert-conseil et conseiller en matière de politiques auprès d'organismes du secteur de l'éducation et d'organismes gouvernementaux du Canada, de Grande-Bretagne et d'ailleurs;
- Veronica Lacey, présidente et chef de la direction de l'Alliance-Éducation; ancienne sous-ministre de l'Éducation et de la Formation de l'Ontario; ancienne directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière du Conseil de l'éducation de North York;
- Dan Lang, professeur, gestion et financement de l'enseignement supérieur, au Département d'études des théories et politiques en éducation de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario – Université de Toronto;
- D[r] Fraser Mustard, président fondateur et chercheur titulaire de l'Institut canadien de recherches avancées, éminent chercheur dans le domaine des déterminants socioéconomiques du développement humain et de la santé, s'intéressant particulièrement à la petite enfance;

- Charles E. Pascal, directeur général de l'Atkinson Foundation; ancien sous-ministre de l'Éducation et de la Formation ainsi que des Services sociaux et communautaires de l'Ontario;
- Charles Ungerleider, professeur de sociologie de l'éducation au Département d'études pédagogiques de l'Université de la Colombie-Britannique; ancien sous-ministre de l'Éducation de la Colombie-Britannique.

J'ai également lu des publications et des manuscrits de ces personnes ainsi que des ouvrages d'autres chercheurs très respectés du domaine de l'éducation, comme Michael Barber, Richard Elmore et Peter Hill (voir également la « Bibliographie sélective » à la fin du présent rapport).

J'ai mené des consultations intensives visant à assurer la participation du plus grand nombre possible d'intervenants. En août 2002, j'ai tenu une série de 12 tables rondes auxquelles ont participé 179 invités. Ces participantes et participants, qui m'avaient été recommandés par les membres du comité consultatif d'intervenants et d'autres personnes, ont été divisés en groupes : parents, élèves, conseillères et conseillers scolaires, administratrices et administrateurs, directrices et directeurs d'école, personnel enseignant, contribuables, éducatrices et éducateurs de langue française, membres de la communauté francophone, représentantes et représentants de conseils urbains et ruraux, personnel de soutien des conseils scolaires et personnel de l'éducation de l'enfance en difficulté. Mes conseillères et conseillers experts et moi avons consacré une journée à chacun de ces groupes.

En septembre 2002, j'ai présidé des audiences publiques pendant dix jours dans les villes suivantes : Ottawa, Thunder Bay, Toronto, North Bay, London et Barrie. Ces audiences ont été annoncées de façon visible dans les médias. Elles ont eu lieu de 9 heures à 21 heures afin de faciliter la participation du plus grand nombre possible de personnes, particulièrement celles qui travaillent pendant la journée. Au total, 575 personnes ont pris la parole lors de ces audiences, en leur nom personnel ou au nom d'organismes.

Pour me familiariser avec la situation des écoles de l'Ontario, j'ai visité des écoles dans chacune des villes où ont eu lieu les audiences. Je suis allé dans des écoles élémentaires et secondaires publiques et catholiques, de langue française et anglaise.

Au début d'octobre 2002, j'ai tenu une série de réunions brèves mais productives avec des représentantes et représentants des principaux groupes d'intervenants du secteur de l'éducation et avec les Chiefs of Ontario. J'ai également rencontré, à leur demande, des députés progressistes-conservateurs, libéraux et néo-démocrates.

Au total, plus de 900 personnes m'ont fait part de leurs observations lors des réunions et des audiences. Le Groupe d'étude a également reçu 882 mémoires. Toutes les observations recueillies ont été analysées et envisagées attentivement pendant la formulation des recommandations.

2. Le financement de l'éducation en Ontario

Contexte

Le régime actuel de financement de l'éducation élémentaire et secondaire en Ontario a été instauré en 1998, dans le cadre d'une série de réformes de l'éducation entamée par le gouvernement en 1995. Voici certains des changements apportés :

- Mise en oeuvre d'évaluations provinciales du rendement des élèves, sous la direction de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation;
- Création de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario;
- Mise en oeuvre d'un nouveau curriculum aux paliers élémentaire et secondaire;
- Élimination progressive du cours préuniversitaire de l'Ontario (13e année), qui sera terminée en 2003;
- Nouvelle structure de gestion pour les conseils scolaires;
- Obligation de mettre sur pied des conseils d'école.

La nouvelle structure des conseils scolaires résulte de la fusion de bon nombre de conseils de langue anglaise et de la création de conseils de langue française dans toute la province. On compte désormais 72 conseils scolaires de district en Ontario : 31 conseils publics de langue anglaise, 29 conseils catholiques de langue anglaise, quatre conseils publics de langue française et huit conseils catholiques de langue française. En réformant les conseils scolaires, on cherchait notamment à réduire les frais administratifs liés à leur fonctionnement.

La nouvelle formule de financement de l'éducation a remplacé un système complexe alliant des subventions gouvernementales à des impôts fonciers locaux perçus par les conseils scolaires. Avant 1998, les conseils scolaires établissaient le taux des impôts fonciers locaux servant à financer l'éducation et les municipalités percevaient ces impôts pour eux. Ce système était considéré comme injuste, car les conseils qui avaient une assiette fiscale importante étaient mieux financés que ceux dont l'assiette fiscale était plus modeste. Les conseils n'ont plus le pouvoir de déterminer le taux des impôts scolaires.

Sous le régime actuel, le gouvernement fixe un taux uniforme pour tous les biens-fonds résidentiels de la province, selon une évaluation foncière fondée sur la valeur actuelle, pour la part des impôts fonciers consacrée à l'éducation. La part des impôts commerciaux et industriels consacrée à l'éducation est établie selon un taux qui varie d'une municipalité à l'autre. Les municipalités perçoivent la part des impôts fonciers consacrée à l'éducation pour les conseils scolaires de leur territoire. Le ministère de l'Éducation détermine l'allocation globale de chaque conseil scolaire au moyen de la formule de financement axé sur les

besoins des élèves. Les recettes fiscales sont considérées comme faisant partie de l'allocation des conseils scolaires, et la province leur fournit le reste jusqu'à concurrence du montant établi selon la formule[1].

Comme je l'explique plus loin, la grande majorité des intervenants s'opposent au rétablissement du pouvoir d'imposition des conseils scolaires. Je m'y oppose également par souci d'équité.

La nouvelle formule de financement a également rationalisé les subventions, dont le nombre a été réduit des deux tiers environ.

Appelé « financement axé sur les besoins des élèves », cette nouvelle méthode de financement de l'éducation élémentaire et secondaire visait les objectifs suivants[2] :

- un niveau de financement équitable pour tous les élèves de l'Ontario, quel que soit leur lieu de résidence;
- davantage de fonds pour les élèves dans la salle de classe, et moins pour les frais administratifs et les autres coûts hors de la salle de classe;
- des fonds permettant d'assurer l'entretien des écoles existantes et la construction de nouvelles écoles là où on en a besoin;
- la protection des fonds destinés à l'éducation de l'enfance en difficulté;
- une plus grande responsabilisation des conseils scolaires, en veillant à ce que les conseils rendent compte de manière uniforme de l'affectation de leurs ressources financières.

Le gouvernement considère que le financement axé sur les besoins des élèves est équitable parce qu'il établit des règles uniformes pour la répartition des fonds entre tous les conseils scolaires, tout en tenant compte des besoins différents que peuvent avoir différents conseils.

Les conseils scolaires peuvent utiliser leurs fonds avec souplesse pour répondre aux priorités locales. Le gouvernement ne les assujettit qu'à quatre conditions :

- Les fonds destinés à l'enseignement en classe (c.-à-d. aux éléments liés à cet enseignement qui sont établis dans la Subvention de base, décrite plus loin) doivent être utilisés dans la salle de classe et ne peuvent servir, par exemple, à des dépenses administratives;
- Les fonds destinés à l'éducation de l'enfance en difficulté doivent être utilisés exclusivement à cette fin;
- Les fonds destinés aux nouvelles écoles ou annexes et aux réparations importantes doivent être utilisés à ces seules fins;
- Les conseils scolaires ne doivent pas consacrer à l'administration et à la gestion des sommes supérieures au montant prévu dans leur cas.

Depuis l'instauration du financement axé sur les besoins des élèves, le gouvernement a apporté plusieurs changements à la formule et augmenté les montants accordés[3].

Bien que le concept et la structure de la formule de financement axé sur les besoins des élèves reçoivent un appui général (comme je l'ai constaté pendant mes consultations), les conseils scolaires et d'autres intervenants du secteur de l'éducation se demandent si cette formule permet effectivement de réaliser les objectifs que le gouvernement a fixés. Celui-ci a établi le Groupe d'étude en réponse à ces préoccupations.

Financement axé sur les besoins des élèves : la formule actuelle[4]

Vue d'ensemble de la formule de financement

La formule de financement axé sur les besoins des élèves comprend la Subvention de base, 10 subventions à des fins particulières et la Subvention pour les installations destinées aux élèves. Pour 2002-2003, les subventions versées aux conseils scolaires devraient totaliser 14,26 milliards de dollars. Ce chiffre comprend le montant initial de 14,215 milliards de dollars prévu par le ministère de l'Éducation et les 45 millions de dollars que le ministère y a ajoutés en cours d'année. La figure ci-dessous illustre la répartition du financement de l'année en cours parmi les diverses subventions.

Formule de financement axé sur les besoins des élèves, 2002-2003
Total des subventions : 14,26 milliards de dollars

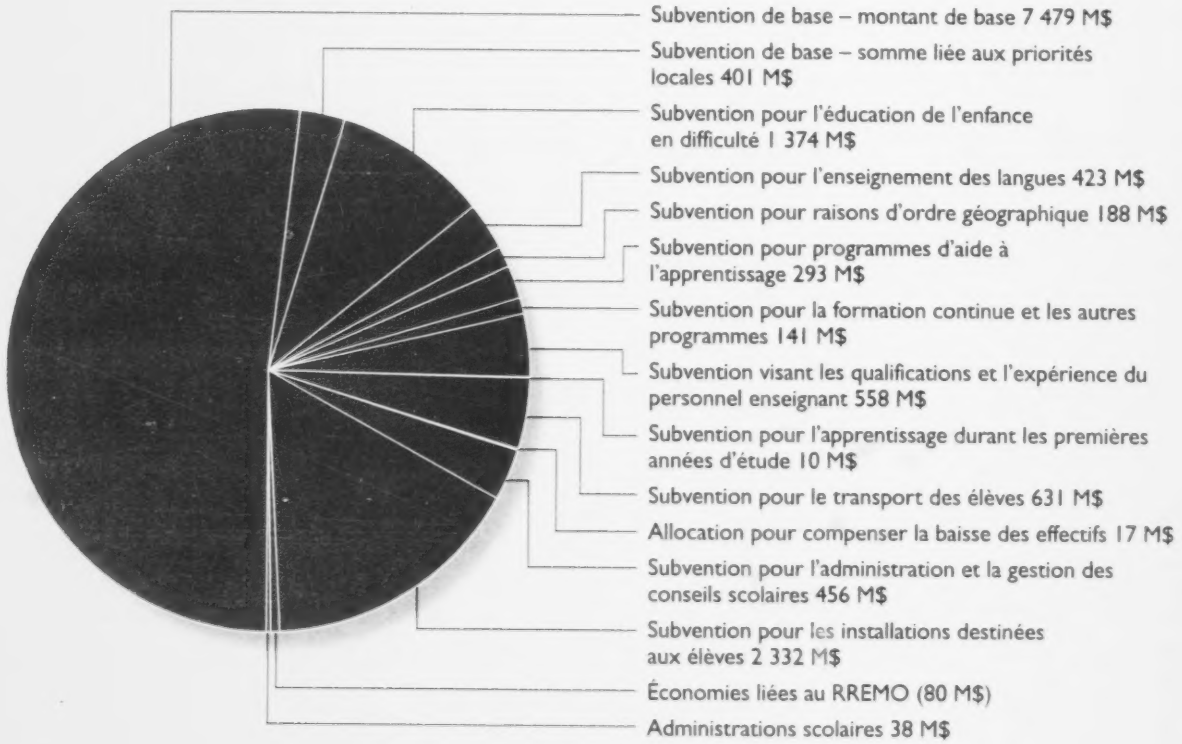

Source : Annexe I, tableau I.1

La Subvention de base finance les aspects de l'enseignement en classe qui sont nécessaires et communs à tous les élèves. Elle prévoit le même montant par élève pour tous les conseils scolaires et se compose des volets suivants :

- Montant de base
- Somme liée aux priorités locales

Les conseils peuvent utiliser à leur guise la somme liée aux priorités locales. Cependant, on m'a demandé d'étudier, parmi les aspects de la formule de financement, la souplesse qui devrait être accordée aux conseils scolaires en matière de dépenses locales.

Les subventions à des fins particulières fournissent des fonds aux conseils pour les aider à répondre aux besoins additionnels des élèves qui ne sont pas visés par la Subvention de base, besoins qui peuvent varier d'un élève à un autre, et à assumer les dépenses additionnelles qui peuvent varier d'un conseil scolaire à un autre. Ces subventions sont les suivantes :

- Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté
- Subvention pour l'enseignement des langues
- Subvention pour raisons d'ordre géographique
- Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage
- Subvention pour la formation continue et les autres programmes
- Subvention visant les qualifications et l'expérience du personnel enseignant
- Subvention pour l'apprentissage durant les premières années d'étude
- Subvention pour le transport des élèves
- Allocation pour compenser la baisse des effectifs
- Subvention pour l'administration et la gestion des conseils scolaires

On m'a demandé expressément d'étudier deux aspects de la formule de financement qui relèvent des subventions à des fins particulières : les méthodes actuelles de financement de l'éducation de l'enfance en difficulté et du transport des élèves. Mentionnons que le ministère de l'Éducation passe actuellement en revue les mécanismes de financement qui sous-tendent l'allocation d'aide spécialisée faisant partie de la Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté ainsi que la Subvention pour le transport des élèves.

La Subvention pour les installations destinées aux élèves aide les conseils scolaires à assumer les dépenses de fonctionnement et d'entretien des écoles et, au besoin, à aménager de nouvelles salles de classe. Cette subvention comprend quatre volets :

- Fonctionnement des écoles
- Réfection des écoles
- Nouvelles places
- Engagements antérieurs en matière d'immobilisations

On m'a également demandé d'examiner la façon dont la formule de financement permet de financer la réfection des écoles (par exemple, les réparations et les rénovations).

Chacune des subventions précédentes et leurs volets sont décrits en détail à l'annexe D.

Le ministère de l'Éducation a établi des « repères » pour les divers éléments des subventions. Ces repères ont deux composantes, que j'appellerai dans le présent document *facteurs repères* (les postes ou activités qui occasionnent des coûts) et *coûts repères* (le montant établi pour chaque facteur). Un exemple de facteur repère serait 2,75 directrices ou directeurs d'école par tranche de 1 000 élèves de l'élémentaire (ce qui donne une directrice ou un directeur par tranche de 364 élèves de l'élémentaire). Le coût repère correspondant à ce facteur représente le salaire et les avantages sociaux d'une directrice ou d'un directeur. Les facteurs repères tiennent compte des normes établies dans les textes de loi, par exemple, le nombre moyen maximum d'élèves par classe. Le coût repère est censé représenter le coût standard ou moyen d'un facteur particulier. Les repères font partie des formules qu'utilise le ministère pour calculer les subventions; ils influent donc sur le financement que reçoit chaque conseil scolaire.

On m'a demandé d'examiner, dans le cadre de mon mandat, la structure et la pertinence des repères.

3. Contexte des questions à l'étude et des recommandations

Depuis ma nomination, je considère cette étude comme une occasion de renforcer le système d'éducation financé par les deniers publics de l'Ontario et d'en réitérer l'importance. Comme le suggère le titre du présent rapport, la formule de financement m'apparaît comme un moyen d'assurer l'amélioration continue de l'apprentissage et du rendement des élèves. Elle encadre cet objectif et est nécessaire à sa réalisation.

Le présent rapport n'a pas pour but de réformer le système d'éducation, mais plutôt d'optimiser la formule de financement afin que nous puissions poursuivre la réforme de l'éducation en établissant des normes et des objectifs de rendement encore plus élevés. Cette réforme n'en est encore qu'à ses débuts en Ontario. J'espère donc que mes recommandations permettront au moins de jeter les bases financières sur lesquelles s'appuiera le processus de réforme.

Dans mon examen du système d'éducation de l'Ontario et de la formule de financement ainsi que dans mes recommandations, je m'appuie sur les postulats suivants :

- L'éducation favorise le bien-être des citoyennes et citoyens et de l'ensemble de la société. Elle élargit les possibilités qui leur sont offertes, leur permet de réaliser leur plein potentiel, sous-tend la prospérité économique et resserre le tissu social. Pour ces raisons, l'accès universel à l'éducation compte parmi les valeurs communes des sociétés démocratiques, et l'éducation financée par les deniers publics est considérée comme une responsabilité fondamentale de l'État.
- En vertu de la constitution canadienne, l'Ontario possède un système d'éducation financé par les deniers publics qui regroupe quatre catégories de conseils scolaires : publics de langue anglaise, catholiques de langue anglaise, publics de langue française et catholiques de langue française.
- Le financement suffisant de l'éducation compte parmi les priorités de la société. Cependant, le public ne peut être appelé à investir des sommes illimitées dans l'éducation.
- Le système d'éducation financé par les deniers publics de l'Ontario, comme en témoignent les attentes établies dans le curriculum de l'Ontario et le processus d'évaluation des élèves à l'échelle de la province, a pour objectif l'amélioration continue de l'apprentissage et du rendement des élèves.
- La formule de financement de l'éducation est un outil qui contribue à atteindre ces objectifs.

Rôles et responsabilités des intervenants du système d'éducation de l'Ontario

Les rôles et responsabilités des différents intervenants du système comptent parmi les premiers aspects sur lesquels doit porter un examen de la formule de financement. M'appuyant sur mon examen de ces rôles et responsabilités et sur ce que j'ai appris pendant mes recherches et le processus de consultation, je trace ici un portrait de l'évolution de la structure du système d'éducation de l'Ontario et des rapports entre les différents intervenants. (J'y évoque implicitement des aspects relatifs à la gestion qui devraient être approfondis dans une autre étude. J'aborde la gestion plus loin dans le présent rapport.)

Bon nombre des aspects abordés plus loin ne sont pas nouveaux. Je suis particulièrement redevable à la Commission d'amélioration de l'éducation et au Groupe d'étude sur les écoles efficaces pour les travaux qu'ils ont réalisés ces dernières années, ainsi qu'à Michael Barber, Michael Fullan, Charles Ungerleider et d'autres chercheurs du domaine de l'éducation pour leurs publications et réflexions[5].

La province

- La province doit donner à la population l'accès à une éducation de haute qualité financée par les deniers publics.
- Par l'entremise du ministère de l'Éducation, la province établit les objectifs, politiques, normes et attentes du système d'éducation de l'Ontario.
- Par l'entremise du ministère de l'Éducation, la province établit les mécanismes et le financement nécessaires pour assurer la réalisation de ses objectifs et le respect des politiques, normes et attentes en matière d'éducation.
- La province exige des fournisseurs de programmes et de services d'éducation qu'ils dépensent les sommes affectées à l'éducation de manière efficace, afin d'assurer la réalisation des objectifs et le respect des politiques, normes et attentes du système d'éducation.
- La province doit à la population de l'Ontario d'établir des objectifs, politiques, normes et attentes suffisamment ambitieux en matière d'éducation, et d'établir des mécanismes et un financement approprié et suffisant pour atteindre ces objectifs et respecter ces politiques, normes et attentes.

Ces rôles et responsabilités influent sur la formule de financement. En tant que décideur, la province ne devrait pas, à mon avis, se laisser aller à la micro-gestion. Au lieu d'établir toutes les particularités des programmes, des services et des aspects administratifs, elle devrait confier cette tâche en partie aux conseils scolaires et à la direction des écoles. Cependant, en sa qualité de décideur et de bailleur de fonds, la province a le droit et l'obligation d'exiger que les personnes et organismes qui dépensent les deniers publics réservés à l'éducation fassent preuve de responsabilité financière et répondent de leur rendement.

Les conseils scolaires (conseillères et conseillers élus)

- Les conseils, en consultation avec leurs administratrices et administrateurs et avec les communautés scolaires (direction, personnel enseignant, personnel de soutien, conseils d'école), établissent les politiques, priorités et budgets locaux dans le respect des lois et politiques provinciales.
- Les conseils établissent leur budget compte tenu du financement qui leur est accordé. Ils doivent s'assurer que leurs écoles et leur personnel ont les compétences et les ressources nécessaires pour respecter les politiques et priorités de la province et du conseil. Ils sont aussi responsables de dépenser les deniers publics qu'ils reçoivent de la province de façon efficiente et appropriée.
- Les conseils obligent les directrices et directeurs de l'éducation et, par leur intermédiaire, les surintendantes et surintendants, la direction des écoles, le personnel enseignant et le personnel de soutien à respecter les politiques de la province et du conseil et à veiller à ce que les fonds accordés au conseil soient dépensés conformément à son budget.
- Les conseils sont comptables à leur localité (c.-à-d. aux électeurs et électrices) et à la province de l'amélioration continue du rendement des élèves dans leurs écoles.

Compte tenu de ces rôles et responsabilités, la formule de financement doit être assez souple pour permettre aux conseils scolaires de répondre aux priorités et besoins locaux. En outre, les conseils devraient être tenus de justifier leurs politiques, leurs priorités et leur budget, et de rendre compte de leurs dépenses et du niveau de rendement des élèves dans leurs écoles de façon claire et transparente, c'est-à-dire sous une forme compréhensible pour la province et les intéressés, particulièrement les conseils d'école et les parents.

L'école

- Le rôle de l'école consiste avant tout à favoriser l'amélioration continue de l'apprentissage et du rendement des élèves. Plus précisément, elle est responsable au moins des tâches suivantes :
  - Élaborer des plans annuels pour améliorer l'apprentissage et le rendement des élèves;
  - Enseigner aux élèves;
  - Évaluer les progrès des élèves et en rendre compte, et assurer l'amélioration continue du rendement des élèves;
  - Collaborer avec le conseil pour attirer et conserver les meilleurs enseignants et enseignantes;
  - Motiver les enseignantes et enseignants et assurer leur perfectionnement;
  - Collaborer avec le conseil d'école en vue de favoriser la participation des parents et des membres de la collectivité à la planification de l'amélioration continue et à la vie scolaire en général;
  - Fournir aux élèves un milieu qui favorise la promotion des valeurs de la communauté scolaire.

- Souvent, l'école est aussi :
  - un centre où sont offerts des programmes et services complémentaires (par exemple, programmes de préparation à l'école, services de santé et services sociaux pour les enfants et adolescents);
  - un carrefour communautaire, où des groupes se réunissent et où ont lieu des activités communautaires.
- La directrice ou le directeur d'école dirige les activités éducatives; il est directement responsable des politiques scolaires et, surtout, d'assurer l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement et du niveau d'apprentissage et de rendement à l'école.
- Les enseignantes et enseignants, dirigés et guidés par la direction de l'école, sont des partenaires dans l'établissement et la réalisation d'objectifs et sont chargés de l'enseignement et de l'évaluation des élèves.

Les rôles et les responsabilités de l'école sont de toute première importance. Bien que l'éducation soit dispensée avant tout dans la salle de classe, elle subit également l'influence du milieu scolaire dans son ensemble. Pour accomplir leur tâche, les écoles ainsi que les directrices et directeurs, le personnel enseignant et le personnel de soutien, qui sont au coeur du système d'éducation, doivent avoir accès à des ressources suffisantes, notamment pour se perfectionner. En outre, ils ont l'obligation d'utiliser toutes leurs ressources de façon appropriée et efficiente et de démontrer que leurs dépenses favorisent l'amélioration continue de l'apprentissage et du rendement des élèves.

Le partenariat entre l'école et la collectivité revêt une importance capitale. Les conseils d'école jouent le rôle essentiel d'intermédiaires entre l'école d'une part et les parents de même que la collectivité d'autre part. Comme je l'ai déjà souligné, l'école doit collaborer avec le conseil d'école pour obtenir la participation des parents et d'autres membres de la collectivité à la planification des améliorations. Maintes études ont démontré que les enfants réussissent mieux à l'école quand leurs parents participent à leur éducation. En plus de contribuer à planifier les améliorations, les parents et les membres de la collectivité peuvent épauler l'école de diverses manières, par exemple en faisant du bénévolat, en participant aux réunions de parents et de membres de la collectivité ou simplement en se renseignant sur la vie scolaire de leurs enfants.

Ce partenariat école-collectivité prend également d'autres formes. Ainsi, de nombreux services communautaires peuvent être fournis par l'entremise de l'école : préparation des jeunes enfants et de leurs parents à l'école, alphabétisation et cours de langue, services de garde, événements culturels. Les groupes communautaires, les parents et les autres personnes qui se rendent à l'école pour participer à ces activités en viennent à s'intéresser à l'éducation et à vouloir y prendre part. Ce phénomène ne peut qu'être salutaire pour le système d'éducation.

Le ministère de l'Éducation et la formule de financement peuvent contribuer à tisser des liens étroits entre l'école et la collectivité. Cependant, d'autres ministères provinciaux, paliers de gouvernement (fédéral et municipal) et organismes communautaires devraient également participer de façon raisonnable et appropriée compte tenu de leur domaine de spécialité. Ces intervenants devraient collaborer avec le ministère de l'Éducation pour coordonner la prestation, par l'entremise de l'école, de programmes et services éducatifs et non éducatifs de même que leur financement. Ces activités et leur financement ne devraient pas toujours incomber avant tout au ministère de l'Éducation. (J'aborde l'intégration de ces services en détail plus loin.)

Principes fondamentaux de la formule de financement

Comme je l'ai souligné plus haut, j'ai remis aux participantes et participants aux consultations un document de travail qui soulève des questions sur la formule de financement et son efficacité à promouvoir cinq principes : qualité de l'apprentissage et du rendement des élèves; équité et justice; sensibilité aux besoins locaux; obligation de rendre compte; abordabilité. Ces principes ont orienté les consultations et mes recherches, à l'issue desquelles j'ai approfondi ma compréhension des objectifs et de la structure du système d'éducation de l'Ontario. J'ai donc mis au point et élargi ma liste de principes en conséquence.

Je crois que le financement de l'éducation en Ontario doit présenter les qualités fondamentales suivantes, qui sont interdépendantes. Ainsi, il doit être :

- suffisant,
- à la mesure de nos moyens,
- équitable,
- stable,
- souple,
- responsable.

Financement suffisant. À mon avis, il est impossible de dispenser des programmes de qualité, d'obtenir des élèves un rendement élevé et d'assurer l'amélioration continue de ces deux aspects à moins de faire un investissement public considérable[6]. La réforme mise en oeuvre au cours des cinq dernières années représente un défi pour tous les intervenants du système d'éducation. D'après les commentaires que j'ai reçus, la plupart des citoyennes et citoyens et des membres du secteur de l'éducation sont disposés à relever ce défi. Pour ce faire, toutefois, il leur faut beaucoup de soutien. Pour que le système s'améliore vraiment, il doit avoir la capacité de changer. Bien que le soutien nécessaire ne soit pas uniquement de nature financière, il importe que le financement soit suffisant pour que les conseils scolaires, le personnel enseignant et les élèves puissent réaliser les objectifs qu'on leur demande d'atteindre.

En plus d'être suffisant, le financement doit être nécessairement à la mesure de nos moyens et responsable.

Financement à la mesure de nos moyens. Le financement public doit être suffisant tout en étant à la mesure de nos moyens. J'ai tendance à partager l'avis de ceux qui affirment que nous ne pouvons pas nous permettre de ne pas assurer un financement suffisant pour atteindre nos objectifs en matière d'éducation. Nos enfants ne méritent pas moins, et notre avenir économique en dépend. Cependant, l'éducation n'est pas la seule priorité publique, et les contribuables ne disposent pas de ressources infinies. Les parents et tous les intervenants du système d'éducation doivent prendre conscience du lien entre les dépenses publiques et les ressources dont la province dispose.

Cela dit, les contribuables sont en droit de s'attendre à tirer le plus d'avantages possible[7] des dépenses publiques. Si nous ne dépensons pas judicieusement les fonds affectés à l'éducation, si nous n'en rendons pas compte de façon transparente et si nous ne nous approchons pas de l'objectif d'assurer l'amélioration continue, la population refusera d'y consacrer des ressources.

Pour que le financement de l'éducation soit suffisant tout en étant à la mesure de nos moyens, la province et le secteur de l'éducation doivent entretenir un dialogue constant et suivre un processus permanent qui consiste à évaluer les besoins, à déterminer le financement nécessaire pour y répondre, à évaluer les résultats, notamment le rendement des élèves, puis à réévaluer les besoins et le financement nécessaire. Pour que le régime de financement de l'éducation soit plus abordable, il y aurait lieu de favoriser l'efficacité par rapport au coût. Ce processus permanent devrait comprendre des examens réguliers pour veiller à ce que les procédés et dépenses considérés comme efficaces par rapport au coût demeurent ceux qui rapportent le plus d'avantages.

Financement équitable. L'équité est synonyme de justice. Tous les élèves de l'Ontario méritent un accès équitable à l'éducation et aux ressources financières nécessaires pour recevoir une éducation de haute qualité. Cependant, l'équité ne peut être assimilée à l'égalité. En effet, l'égalité n'est pas toujours équitable, car tout ne convient pas à tout le monde. Certains enfants, en raison de leur situation socioéconomique ou de l'endroit où ils vivent, de questions linguistiques et d'une foule d'autres facteurs, sont défavorisés au moment d'entreprendre leurs études. Pour faire preuve de justice à leur égard, il faut leur fournir un soutien supplémentaire afin de les préparer rapidement à apprendre. Sous sa forme actuelle, la formule de financement reconnaît ce besoin en prévoyant des subventions à des fins particulières, qui sont accessibles à tous mais consacrées uniquement aux élèves qui en ont besoin.

Pour être équitable, il faudrait, par exemple, aider les enfants qui ont une connaissance insuffisante de la langue d'enseignement à la maîtriser afin de ne pas perdre du terrain; faire, auprès des enfants défavorisés sur le plan social, des interventions pour les préparer à apprendre; fournir aux enfants qui vivent dans les régions rurales ou éloignées, de même qu'aux enfants ayant des besoins particuliers, les services de transport et autres dont ils ont besoin pour fréquenter l'école et participer aux activités scolaires; et tenir compte du fait que les conseils scolaires de langue française doivent assumer des coûts plus élevés pour de nombreux aspects des programmes et services d'éducation qu'ils dispensent.

Le régime de financement devrait favoriser les mesures raisonnables prises pour éliminer ou, du moins, compenser en partie les situations qui font en sorte que l'élève ne jouit pas de chances raisonnables de réussite scolaire. Il devrait également favoriser les mesures visant à réduire l'écart entre les élèves au rendement faible et élevé sans abaisser les normes ou les attentes en matière de rendement. Les critères d'admissibilité à ce soutien supplémentaire devraient être très clairs. Enfin, comme je l'ai déjà mentionné, il est injuste de s'attendre à ce que le ministère de l'Éducation finance la totalité de ces mesures supplémentaires de soutien. De nombreux problèmes qui risquent de nuire à la capacité d'apprendre et à la réussite scolaire de l'enfant devraient être réglés avant son entrée à l'école. D'autres ministères et paliers de gouvernement et des organismes communautaires doivent partager la responsabilité de s'assurer que les élèves ont des chances équitables de réussir à l'école. Leurs services, comme nous l'avons déjà dit, pourraient toutefois être dispensés par l'entremise de l'école.

Comme le donnent à penser les deux paragraphes précédents, les questions touchant l'équité s'appliquent non seulement aux élèves, mais également aux conseils scolaires. J'aborde cet aspect de l'équité plus loin, dans la section « Financement souple ».

Financement stable. Pour planifier l'amélioration continue, les conseils scolaires et les écoles doivent pouvoir compter sur un financement stable et prévisible. Le degré de stabilité du financement se répercute sur la motivation et le souci de l'excellence des administratrices et administrateurs, du personnel enseignant et du personnel de soutien. Il faut accorder aux conseils et aux écoles qui voient leur mandat renouvelé ou élargi le temps nécessaire pour se donner les moyens de mettre en oeuvre les changements requis, et leur affecter des ressources suffisantes pour répondre aux nouvelles exigences.

Pour que les améliorations apportées soient durables, les conseils et les écoles doivent disposer d'un financement généralement prévisible. Il serait avantageux pour la province et les conseils scolaires d'effectuer une planification pluriannuelle du financement de l'éducation. En effet, un modèle pluriannuel rendrait le financement plus prévisible et donnerait aux deux partenaires le temps de planifier. Toutefois, comme la situation économique de la province peut changer, ce modèle devrait être assez souple et dynamique pour s'adapter aux changements d'ordre financier ou autre.

Financement souple. La souplesse est liée à l'équité. L'Ontario est une province vaste et diversifiée; les besoins des élèves d'un conseil ne correspondent pas nécessairement à ceux des élèves du conseil voisin. Le régime de financement doit être à la fois souple et adaptable de façon à laisser aux conseils et aux écoles une certaine marge de manoeuvre pour évaluer leurs besoins locaux et y répondre en y affectant une partie de leur financement. Il devrait aussi encourager vivement l'élaboration de stratégies et de programmes novateurs et efficaces par rapport au coût.

On ne peut accorder la souplesse nécessaire pour répondre aux besoins locaux sans imposer l'obligation de rendre compte, dont je traite ci-dessous.

Financement responsable. L'obligation de rendre compte, au sens où on l'entend généralement, consiste pour ceux qui dépensent les deniers publics à accepter la responsabilité de les dépenser judicieusement aux fins prévues, à rendre compte au public de ces dépenses et des résultats obtenus de façon transparente, et à être comptable de ces résultats.

Comme je l'ai mentionné plus haut dans le présent chapitre, j'aimerais élargir cette notion en empruntant de Richard Elmore, chercheur en éducation, le concept d'« obligation mutuelle de rendre compte » (*reciprocal accountability*)[8]. Dans le contexte du système d'éducation financé par les deniers publics de l'Ontario, l'obligation mutuelle de rendre compte signifie, d'une part, que lorsque le public et la province exigent une amélioration du rendement, ils doivent fournir des ressources suffisantes pour permettre cette amélioration; et, d'autre part, que les conseils scolaires, les directrices et directeurs d'école et le personnel enseignant et non enseignant doivent utiliser ces ressources de façon efficace et aux fins prévues. Comme je l'ai dit plus haut dans la section « Financement à la mesure de nos moyens », le processus permettant de déterminer les ressources à affecter devrait comprendre un examen continu et un dialogue permanent entre la province et les représentantes et représentants de tous les paliers du secteur de l'éducation.

L'obligation mutuelle de rendre compte doit être transparente. Pour que la formule de financement obtienne la confiance et l'appui du public, il faut pouvoir comprendre comment elle fonctionne, à quoi l'argent a été consacré et quels en sont les résultats. Enfin, l'obligation mutuelle de rendre compte nécessite un climat de confiance et de respect, la volonté d'apporter des changements, de s'y adapter, de faire le travail qui s'impose et de fournir les ressources nécessaires pour l'accomplir.

4. Questions étudiées et recommandations

Introduction

Mes recommandations, qui sont énoncées dans le présent chapitre et regroupées au chapitre 5, s'appuient sur les rôles et responsabilités que j'attribue aux partenaires du secteur de l'éducation, sur les principes fondamentaux énoncés au chapitre 3, ainsi que sur le processus de recherche et de consultation. Je crois que mes recommandations correspondent étroitement au mandat qui m'a été donné; elles visent à améliorer l'équité, la justice, la certitude et la stabilité quant au financement de l'enseignement public en Ontario. Surtout, je crois que leur mise en oeuvre éventuelle permettrait de favoriser l'amélioration continue de l'apprentissage et du rendement des élèves.

La plupart des participantes et participants aux consultations, et notamment aux tables rondes et aux réunions avec des représentantes et représentants d'associations d'intervenants, ont affirmé que la formule de financement axé sur les besoins des élèves est un concept judicieux, bien qu'elle ne soit pas tout à fait au point, et qu'elle est sans contredit plus raisonnable et équitable que l'ancien système fondé sur des subventions et des impôts fonciers. Les trois principaux éléments de la formule de financement ont fait l'objet d'un appui général :

- La Subvention de base, qui vise à financer les besoins en matière d'éducation que partagent tous les élèves de l'Ontario;
- Les subventions à des fins particulières, qui tiennent compte du fait que certains élèves et conseils scolaires ont des besoins particuliers en matière de financement;
- La Subvention pour les installations destinées aux élèves, qui vise à financer les besoins des élèves en matière d'installations.

Dans mon étude, j'ai constaté que plusieurs autres territoires, y compris la Colombie-Britannique et l'Alberta, recourent à ce type de formule, qui prévoit une subvention de base assurant un niveau universel de services ainsi que des subventions spécialisées qui permettent de répondre aux besoins particuliers des élèves et qui aident les conseils scolaires à assumer les coûts qui y sont liés.

Par contre, presque tous les intervenants ont soutenu qu'à leur avis le financement total affecté à l'éducation est insuffisant. C'est donc dire que, pour presque tous les conseils scolaires et intervenants du secteur de l'éducation, le problème ne réside pas tant dans la structure de la formule elle-même que dans le fait que le financement serait *insuffisant*. Des intervenants ont toutefois exprimé des réserves quant à cette structure; je les aborde plus loin dans le présent chapitre.

En outre, de nombreux participants et participantes ont déploré l'absence d'un processus annuel d'examen et de mise à jour de la formule pour tenir compte des hausses de coûts, et d'un processus plus complet d'examen à intervalle régulier de la formule afin d'évaluer son efficacité et de déterminer si elle permet toujours d'atteindre les objectifs que la province a établis.

À ceux qui ont soulevé la question du financement suffisant, j'ai souvent demandé de préciser combien d'argent il faudrait pour que le financement soit considéré comme suffisant. Personne n'a proposé de montant illimité. Cependant, de nombreux intervenants ont soutenu que nous *ne pouvons* nous permettre de ne pas investir suffisamment dans l'éducation. À mon avis, la notion d'« investissement » est essentielle. Il ne s'agit pas nécessairement de consacrer toujours plus d'argent à l'éducation, mais plutôt de faire des investissements stratégiques en vue d'assurer l'amélioration continue.

Je reconnais le problème attribuable à l'écart entre les coûts repères de la formule de financement, qui sont fondés pour la plupart sur les coûts que les conseils assumaient en 1997, et les coûts réels d'aujourd'hui. Je crois que le financement de l'éducation, compte tenu des ressources financières dont la province dispose, doit être adapté à l'évolution des effectifs et aux hausses de coûts. Par conséquent, mes recommandations visent dans une grande mesure à faire en sorte que le financement soit maintenu à un niveau qui permettra aux conseils d'atteindre les objectifs que la province a établis en matière d'éducation et que des examens réguliers aient lieu pour tenir à jour les coûts repères de la formule. Je recommande également plusieurs nouveaux investissements, j'aborde des questions liées à certains aspects de la structure de la formule et je recommande des modifications à des volets particuliers des subventions.

Je suis beaucoup reconnaissant, pour leurs observations et conseils, aux intervenants et membres de la collectivité associés à des conseils scolaires de toute la province, urbains, ruraux ou du Nord, de toute taille, publics ou catholiques et de langue française ou anglaise. Cependant, je n'ai pas été en mesure de faire des recommandations sur toutes les questions ou préoccupations valables dont on m'a fait part pendant les consultations. Certaines échappent tout simplement à la portée de mon mandat, et d'autres n'ont pas trait au financement en tant que tel. D'autres encore, à la réflexion, pourraient probablement être réglées à l'échelon local pourvu qu'un financement suffisant soit accordé. Je crois que mes recommandations prévoyant un financement suffisant et de nouveaux investissements permettraient, si elles étaient mises en oeuvre, de résoudre bon nombre de ces préoccupations.

Je tiens toutefois à souligner que j'ai rédigé mes recommandations en tenant compte de tous les commentaires et conseils que j'ai reçus.

À moins d'indication contraire, mes recommandations proposent l'adoption de mesures à compter de l'année scolaire 2003-2004, dans le cadre d'un plan de financement pluriannuel. Par « plan pluriannel », je veux parler d'un plan de trois ans ou plus. Le gouvernement pourrait bien sûr procéder plus rapidement à la mise en oeuvre intégrale de certaines de ces mesures.

Cependant, je fais trois recommandations qui s'appliquent à l'année scolaire en cours (2002-2003). Ces trois recommandations prévoient :

- un financement destiné aux conseils scolaires pour la ronde actuelle de négociations collectives avec le personnel enseignant et le personnel de soutien;
- un financement continu, dans le cadre de la Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté, des demandes approuvées d'allocation d'aide spécialisée (AAS) que les conseils ont présentées au ministère de l'Éducation et ce, jusqu'à la fin du cycle 3 de vérification du financement au titre de l'AAS;
- un financement immédiat pour permettre aux conseils d'assumer les coûts pour le transport des élèves.

Ces trois recommandations tiennent compte des priorités qui sont ressorties des consultations et de l'analyse subséquente des questions soulevées. Je suis convaincu que la mise en oeuvre de ces recommandations au cours de l'année scolaire 2002-2003 favoriserait la stabilité dans le secteur de l'éducation.

Repères

Les conseillères et conseillers scolaires et les administratrices et administrateurs m'ont dit qu'un financement insuffisant remettait en cause leur capacité d'affecter assez de ressources à des programmes et services importants. Ils ont affirmé que, pour respecter les conventions collectives négociées avec leur personnel enseignant et leur personnel de soutien, ils avaient dû réduire les sommes affectées à d'autres aspects, comme le fonctionnement des écoles, les services professionnels et paraprofessionnels et les bibliothèques scolaires. On m'a dit qu'à quelques exceptions près les facteurs et coûts repères de la formule de financement n'ont pas été mis à jour depuis l'instauration de la formule en 1998, et que ceux qui ont été mis à jour ou qui étaient liés à des investissements dans de nouvelles initiatives n'ont pas été augmentés suffisamment pour compenser les hausses réelles des coûts. Les participantes et participants ont soutenu que les repères doivent être mis à jour en fonction des coûts réels. Ils sont également d'avis qu'un financement pluriannuel faciliterait leur planification en étant plus prévisible et en leur procurant une stabilité relative. J'ajoute que le financement pluriannuel serait plus prévisible pour la province, et faciliterait également sa planification.

À une exception près, toutes les subventions de la formule sont calculées en fonction des coûts repères[9]. Ces coûts influent sur le financement que reçoivent les conseils pour couvrir leurs dépenses relatives aux salaires et avantages sociaux des administratrices et administrateurs, du personnel enseignant et du personnel de soutien, aux ressources d'apprentissage comme les manuels et fournitures scolaires, les ordinateurs et les frais administratifs connexes, au fonctionnement des écoles, y compris le chauffage, l'électricité, l'entretien, le nettoyage et l'assurance, et aux travaux de construction, y compris les rénovations et les réparations majeures (Subvention pour la réfection des écoles) et l'agrandissement des écoles existantes ou la construction de nouvelles écoles (Subvention pour les nouvelles places).

Voici ma recommandation :

1. Le ministère de l'Éducation devrait mettre à jour les coûts repères pour tous les éléments de la formule de financement (Subvention de base, subventions à des fins particulières et Subvention pour les installations destinées aux élèves) en fonction des coûts en date d'août 2003, et le financement, établi en fonction des coûts repères mis à jour, devrait être versé progressivement sur une période de trois ans à compter de 2003-2004 dans le cadre d'un plan de financement pluriannuel.

J'estime que la mise à jour des coûts repères en date d'août 2003 coûtera un total de 1,08 milliard de dollars, sans compter la mise à jour des salaires et avantages sociaux en 2002-2003 (voir recommandation 2). Cette estimation de 1,08 milliard de dollars comprend la mise à jour des coûts repères en date d'août 2002 (1,01 milliard de dollars) et la mise à jour des coûts non reliés aux salaires et aux avantages sociaux en date de 2003 (70 millions de dollars). Le montant estimatif de 1,08 milliard de dollars devrait être injecté progressivement sur une période de trois ans à compter de 2003-2004 dans le cadre d'un plan de financement pluriannuel.

L'annexe H explique la démarche que j'ai employée pour estimer le coût de la mise à jour des repères. On y indique que l'année de référence utilisée pour les mises à jour est 1998, c'est-à-dire l'année au cours de laquelle la présente formule de financement est entrée en vigueur, sauf trois exceptions où le ministère de l'Éducation a ajouté des fonds entre 1998 et 2002-2003 (voir l'annexe H pour de plus amples renseignements). L'annexe I contient un tableau (tableau I.1) qui indique le coût estimatif des mises à jour des subventions et de leurs volets. L'annexe J comprend quatre tableaux. Les tableaux J.1 et J.2 indiquent le coût estimatif de la mise à jour pour chacun des coûts repères (le tableau J.1 est un sommaire; le tableau J.2 offre plus de détails). Les tableaux J.3 et J.4 illustrent les calculs effectués pour mettre à jour la Subvention pour le transport des élèves et le volet Subvention pour le fonctionnement des écoles de la Subvention pour les installations destinées aux élèves.

Je souligne que certaines mises à jour des coûts repères de la Subvention de base se répercuteront sur d'autres subventions. Par exemple, la mise à jour des coûts repères pour les fournitures scolaires se répercutera non seulement sur la Subvention de base, qui affecte un montant de base par élève à ces fournitures, mais également sur certaines subventions à des fins particulières qui s'ajoutent au montant de base par élève dans les conseils admissibles.

En août 2002, de nombreux conseils ont entrepris une nouvelle ronde de négociations collectives avec leur personnel enseignant et leur personnel de soutien. Évidemment, on ne connaîtra qu'à l'issue de ces négociations les coûts supplémentaires au titre des salaires et avantages sociaux et leur incidence sur le budget de ces conseils pour l'exercice en cours (2002-2003). Toutefois, en vue de favoriser la stabilité dans le secteur de l'éducation, je recommande au ministère d'accorder des fonds aux conseils scolaires pour l'exercice en cours aux fins des négociations.

Voici ma recommandation :

2. Afin de favoriser la stabilité dans le secteur de l'éducation, le ministère de l'Éducation devrait accorder des fonds aux conseils scolaires pour l'année scolaire en cours (2002-2003) aux fins de la ronde actuelle de négociations collectives avec le personnel enseignant et le personnel de soutien.

Je reconnais que la mise en oeuvre des recommandations 1 et 2 sera coûteuse. Cependant, pour respecter les principes fondamentaux que sont le financement suffisant et responsable, énoncés au chapitre 3, je dois recommander au gouvernement de fournir un financement suffisant, compte tenu des ressources financières dont il dispose, pour permettre aux élèves de faire preuve du rendement élevé qu'il attend d'eux.

Si, comme je l'ai dit au début du présent rapport, la formule de financement est un instrument conçu pour atteindre l'objectif qui consiste à assurer l'amélioration continue de l'apprentissage et du rendement des élèves, et si nous voulons que ce rendement demeure élevé, la formule doit être examinée et mise à jour régulièrement. C'est seulement de cette façon que la formule pourra continuer d'être un outil efficace. Les examens réguliers permettraient de déterminer si la formule répond aux besoins actuels, y compris aux besoins particuliers comme ceux qui sont motivés par des raisons d'ordre géographique, ou pour la préparation à l'apprentissage, l'éducation de l'enfance en difficulté et l'éducation en langue française. Je crois également que, dans le cadre du processus d'examen, les conseils devraient démontrer de façon transparente qu'ils consacrent les fonds reçus aux fins auxquelles ils sont destinés.

Voici ma recommandation :

3. En consultation avec les conseils scolaires et d'autres intervenants du secteur de l'éducation, le ministère de l'Éducation devrait élaborer des mécanismes d'examen et de mise à jour annuels des repères de la formule de financement et mener un examen complet de la formule de financement tous les cinq ans.

Je ne recommande pas de processus d'examen particulier, mais je suggère de prévoir la mise sur pied d'un comité de coordination auxquels siégeraient des représentantes et représentants des intervenants et qui relèverait de la ministre de l'Éducation, ainsi que de sous-comités composés également de tels représentantes et représentants et qui seraient chargés d'examiner les facteurs et coûts repères des différentes subventions et d'en rendre compte au comité de coordination. Celui-ci et les sous-comités effectueraient l'examen annuel et l'examen quinquennal. Ce dernier devrait envisager des changements dans la structure de la formule de financement et tenir compte de l'incidence des changements à long terme dans la situation des conseils scolaires. Seraient notamment étudiées des questions telles que l'usage efficace et efficient des ressources au sein des conseils, des mécanismes d'obligation de rendre compte et les prévisions selon lesquelles l'effectif des écoles fléchira dans l'ensemble de la province au cours des prochaines années. La recommandation 3 ci-dessus suppose la création d'un modèle de financement pluriannuel afin d'assurer un financement relativement stable et prévisible qui faciliterait la planification pour les conseils scolaires et le gouvernement.

Efficacité de la formule aux fins de la répartition des fonds entre les conseils scolaires

Nombre de personnes et de groupes qui ont fait des exposés et présenté des mémoires ont exprimé des préoccupations concernant l'efficacité de la formule aux fins de la répartition des fonds entre les conseils scolaires. D'après des conseils scolaires du Nord, la formule ne tient pas assez compte des coûts élevés liés à des facteurs géographiques dans leur territoire, comme la distance que les élèves doivent parcourir pour se rendre à l'école et la difficulté pour les conseils scolaires et les écoles situés dans des régions éloignées d'obtenir les ressources dont ils ont besoin. Les conseils de langue française ont soulevé des problèmes similaires et ont également mentionné les coûts plus élevés du curriculum et du matériel didactique de langue française. Par ailleurs, ces conseils ont indiqué qu'ils avaient du mal à trouver des spécialistes francophones pour des programmes et services, en particulier dans le domaine de l'éducation de l'enfance en difficulté. Les conseils urbains, quant à eux, m'ont fait part des défis associés à l'éducation des immigrantes et immigrants récents, des élèves ayant des besoins particuliers et des élèves qui courent un risque élevé d'échec ou de décrochage. Enfin, plusieurs conseils scolaires de la province ont mentionné qu'ils avaient du mal à satisfaire les besoins des élèves autochtones.

Comme je l'ai mentionné plus haut, le ministère de l'Éducation, en accordant des subventions à des fins particulières, reconnaît qu'un seul modèle ne peut pas répondre à tous les besoins en matière d'éducation. Les subventions à des fins particulières ont été conçues pour répondre à des besoins qui varient selon les élèves et les régions de la province. Comme ces subventions sont en général bien conçues et bénéficient du soutien du monde de l'éducation, j'estime que les recommandations que j'ai formulées sur la mise à jour des coûts repères, si elles sont mises en oeuvre, devraient permettre de résoudre en grande partie certains des problèmes mentionnés plus haut.

J'aborde plus loin dans le présent chapitre les questions suivantes : réfection des écoles, éducation de l'enfance en difficulté, transport des élèves et d'autres problèmes. Cependant, j'aimerais discuter maintenant de quatre problèmes précis qui, selon moi, doivent être résolus si l'on veut que la formule permette de répartir les fonds avec plus d'efficacité. Le premier concerne les programmes de préparation à l'apprentissage des élèves ayant des difficultés scolaires. Le deuxième réside dans les coûts plus élevés que les conseils de langue française doivent assumer. Le troisième touche la viabilité des petites écoles qui satisfont des besoins uniques dans leur collectivité. Le quatrième concerne la baisse de l'effectif. Sous leur forme actuelle, les subventions à des fins particulières permettent de composer avec ces problèmes dans une certaine mesure. Cependant, à mon avis, elles ne permettent pas de les régler comme elles le devraient. Dans certains cas, je recommande de nouveaux investissements stratégiques dans des subventions existantes. Dans d'autres situations, je recommande de modifier les subventions actuelles, et, dans un des cas particuliers, je recommande la création d'une nouvelle subvention.

Préparation à l'apprentissage

Pour garantir l'amélioration continue de l'apprentissage et du rendement des élèves, il faut notamment réduire le fossé qui sépare les élèves ayant un bon rendement de ceux dont le rendement est médiocre, tout en maintenant des normes élevées[10].

Il existe beaucoup de documentation sur le lien entre une situation socio-économique défavorable et des résultats scolaires médiocres, de même que sur l'efficacité des interventions préventives et du rattrapage pour préparer les enfants à l'apprentissage, en particulier durant la petite enfance[11].

Des études ont montré qu'un des meilleurs moyens de prédire le succès scolaire d'un élève est son degré de préparation à l'apprentissage au début de ses études. Dans l'*Étude sur la petite enfance*, l'honorable Margaret Norrie McCain et Fraser J. Mustard insistent sur le rôle important que les services de développement de la famille et de l'enfance peuvent jouer pour aider les enfants d'âge préscolaire à surmonter certaines difficultés durant les premières années d'étude[12]. Les investissements dans l'apprentissage durant la petite enfance rapportent beaucoup. « Les investissements dans la petite enfance sont les plus rentables qu'une société puisse faire », selon James Heckman, économiste de l'University of Chicago et lauréat du Prix Nobel d'économie[13]. Les investissements dans la préparation à l'apprentissage peuvent permettre d'éviter des problèmes scolaires ultérieurs et donc de réduire la demande de programmes de rattrapage à l'avenir.

M^me^ McCain, M. Mustard et d'autres intervenants suggèrent également que les enfants auront peut-être besoin de formes d'intervention offertes par des sources autres que les écoles, par exemple des services sociaux et communautaires, des professionnels et des organismes de santé, des services de loisirs, des services de police communautaire, des services correctionnels et des services de garde. En d'autres termes, les interventions qui s'imposent ne sont pas toutes pédagogiques. D'autres fournisseurs de services, notamment des ministères du gouvernement provincial (pas seulement le ministère de l'Éducation), d'autres paliers de gouvernement (gouvernement fédéral et administrations municipales) et des groupes communautaires devraient également contribuer à la prestation des services et en payer une partie des coûts, même si l'école représente peut-être l'emplacement idéal pour offrir ces services.

Bien que l'intervention précoce soit vitale si l'on souhaite améliorer les chances de succès scolaire des jeunes enfants, il faut prévoir des programmes efficaces de préparation à l'apprentissage pour tous les élèves qui risquent d'éprouver des difficultés scolaires, qu'il s'agisse d'enfants d'âge préscolaire, d'enfants d'âge scolaire ou d'élèves sur le point de faire la transition entre l'école et les études postsecondaires ou le monde du travail.

La présente formule de financement inclut trois subventions à des fins particulières auxquelles les conseils scolaires peuvent avoir recours, outre la Subvention de base, pour financer les programmes et les services de préparation à l'apprentissage : la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage, la Subvention pour l'enseignement des langues et la Subvention pour l'apprentissage durant les premières années d'étude.

Avec ces subventions et leurs volets, les conseils scolaires disposent de la souplesse voulue pour consacrer des fonds aux programmes et services qui, selon eux, permettront aux élèves d'avoir les meilleures chances de succès. Par exemple, certains conseils scolaires ont choisi d'offrir un programme de maternelle à plein temps, alors que d'autres préfèrent offrir des programmes spéciaux d'alphabétisation aux enfants d'âge préscolaire. Cette souplesse est primordiale, car elle permet aux conseils scolaires de déterminer ce qui convient le mieux à leurs élèves.

Dans le présent rapport, je recommande un nouvel investissement dans la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage et une modification de la structure de la somme liée aux priorités locales de la Subvention de base. Si elles sont mises en oeuvre, ces deux recommandations accorderont aux conseils scolaires une plus grande souplesse pour leur permettre de réserver des fonds pour les programmes et services de préparation à l'apprentissage et pour ceux destinés aux enfants à risque.

Bien que les conseils puissent financer à même les subventions actuelles les programmes de préparation à l'apprentissage des élèves à risque aux trois stades de leur développement (préscolaire, scolaire, transition entre l'école et le monde du travail ou les études postsecondaires), il faudra examiner les subventions sous l'angle de la préparation à l'apprentissage. Il est possible que le ministère de l'Éducation et les conseils scolaires décident alors que, pour servir les élèves à risque, il serait préférable de fusionner certaines subventions ou d'en créer de nouvelles pour que tous les stades bénéficient d'un financement approprié.

Voici ma recommandation :

4. **Le ministère de l'Éducation devrait, en consultation avec les conseils scolaires, d'autres membres du monde de l'éducation et d'autres intervenants concernés, examiner toutes les subventions à des fins particulières et songer à regrouper au sein de la formule de financement celles qui ont trait à la préparation à l'apprentissage des enfants d'âge préscolaire, des enfants qui fréquentent l'école et des jeunes qui effectuent la transition entre l'école et le monde du travail ou des études postsecondaires, afin que ces subventions permettent de bien répondre aux besoins des enfants et des jeunes à risque.**

Dans bon nombre d'exposés et de mémoires adressés au Groupe d'étude, on soutient que la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage, la Subvention pour l'enseignement des langues et la Subvention pour l'apprentissage durant les premières années d'étude sont insuffisantes. J'estime que les mises à jour des coûts repères recommandées plus haut dans le présent chapitre entraîneraient une augmentation approximative de 45 millions de dollars de ces trois subventions combinées[14] (voir annexe I, tableau I.1). Je crois que ces mises à jour permettraient de résoudre en grande partie la question du financement suffisant, mais qu'il faudra se pencher davantage sur certains problèmes de financement précis qui ont été soulevés.

Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage

La Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage offre aux conseils scolaires un financement destiné à aider les élèves qui risquent d'éprouver des difficultés scolaires. Cette subvention comporte trois volets :

- Volet démographique;
- Volet d'alphabétisation des jeunes enfants;
- Volet de lecture, d'écriture et de mathématiques pour la 7e à la 10e année.

Les problèmes dont on m'a fait part quant à la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage concernaient principalement le volet démographique de la subvention. Ce volet permet d'accorder un financement aux conseils scolaires en fonction d'indicateurs sociaux et économiques liés à un risque accru de difficultés scolaires chez les élèves. Les conseils scolaires peuvent utiliser ces fonds à leur discrétion pour offrir tout un éventail de programmes permettant d'améliorer le niveau de rendement de ces élèves. Par exemple, ils peuvent recruter un plus grand nombre d'aides-enseignantes et aides-enseignants et de conseillères et conseillers, offrir des programmes d'enseignement de compétences linguistiques et de notions de calcul, réduire le nombre d'élèves par classe, élargir les programmes de maternelle et de jardin d'enfants, prévoir des programmes avant et après les heures de classe, organiser des activités récréatives et sportives, proposer des programmes de nutrition, des excursions et des cours d'acquisition des compétences parentales, et établir des liens entre le foyer et l'école.

En 1997, l'Équipe de spécialistes de la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage, constituée par le ministre de l'Éducation et de la Formation, a recommandé au ministère de recueillir des données sur les programmes destinés aux élèves à risque auprès d'un échantillon représentatif de conseils scolaires qui offraient des programmes et méthodes efficaces à ces élèves, et de se servir de ces données pour déterminer l'ampleur appropriée du financement qui devrait être accordé dans le cadre de la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage[15]. J'appuie cette recommandation.

Voici ma recommandation :

5. **Le ministère de l'Éducation devrait déterminer l'ampleur appropriée du financement du volet démographique de la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage en recueillant et en analysant les données des programmes et services destinés aux élèves à risque provenant d'un échantillon représentatif de conseils scolaires qui offrent des programmes et services efficaces de cette nature.**

Tant que de tels renseignements ne seront pas réunis, je ne dispose d'aucun fondement objectif pour énoncer une recommandation sur l'ampleur de la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage. Cependant, j'estime que les programmes et services pour les élèves à risque ont une telle incidence sur la réduction des écarts dans les niveaux de rendement des élèves que le ministère devrait affecter une somme additionnelle de 50 millions de dollars aux programmes de préparation à l'apprentissage avant même d'avoir à sa disposition les résultats définitifs de l'analyse des coûts. Je recommande d'ajouter ces fonds

à la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage à titre provisoire, jusqu'à ce que l'on ait recueilli et analysé les données nécessaires (voir recommandation 5) et que ces fonds additionnels, comme les fonds actuels affectés à la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage, soient mis à la disposition des conseils scolaires pour des programmes et des services qui devraient, selon eux, améliorer la préparation à l'apprentissage des élèves à risque.

Voici ma recommandation :

6. **À titre provisoire, en attendant la collecte et l'analyse des données sur les programmes et services destinés aux élèves à risque mentionnées dans la recommandation 5, le ministère de l'Éducation devrait investir une somme additionnelle de 50 millions de dollars dans le volet démographique de la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage, en se servant du modèle actuel de répartition fondé sur le recensement de 1996.**

Le ministère utilise deux méthodes pour calculer l'allocation des conseils scolaires pour le volet démographique de la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage. Pour la plus grande partie de l'allocation, le ministère utilise le recensement de 1991 pour évaluer les caractéristiques socioéconomiques du territoire d'un conseil. Pour le reste de l'allocation, le ministère utilise une nouvelle méthode axée sur les besoins des élèves, à la lumière des recommandations faites par un groupe de travail à l'automne 2001. En vertu de cette nouvelle méthode, le ministère utilise les données du recensement de 1996 pour examiner les caractéristiques socioéconomiques des quartiers dans lesquels vivent les élèves de chacune des écoles.

Bien que, dans une large mesure, la nouvelle méthode de répartition mette davantage l'accent sur les élèves à risque, je reconnais qu'elle pourrait être encore mise au point. J'estime que l'on devrait réexaminer la méthode générale de répartition des fonds pour ce volet de la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage afin de veiller à ce qu'elle constitue un modèle exact et approprié pour prévoir le nombre d'élèves à risque; il faudrait également utiliser les données du recensement de 2001 pour déterminer les allocations de ce volet.

Voici ma recommandation :

7. **Le ministère de l'Éducation devrait réexaminer les modèles actuels de répartition pour le volet démographique de la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage afin de s'assurer que les fonds de cette subvention soient répartis de façon juste et équitable entre les conseils scolaires. Le ministère devrait également mettre à jour les données relatives aux facteurs socioéconomiques dont on tient compte dans la formule de financement en fonction du recensement de 2001.**

À l'heure actuelle, les conseils scolaires doivent utiliser le volet de lecture, d'écriture et de mathématiques pour la 7e à la 10e année de la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage pour financer les programmes offerts après les heures de classe et durant l'été. On m'a dit que de nombreux conseils ne peuvent mettre pleinement à profit les fonds disponibles dans ce volet en raison

de ces restrictions. Pour que les élèves de la 7e à la 10e année qui ont besoin de programmes de rattrapage en compétences linguistiques et en mathématiques puissent obtenir l'aide dont ils ont besoin, j'estime que le ministère, à compter de 2003-2004, devrait réaffecter la portion inutilisée de ce volet de la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage à des programmes et services répondant aux besoins de rattrapage de ces élèves. Conformément à leur obligation redditionnelle, les conseils seraient tenus de rendre compte de la façon dont ils ont utilisé ces fonds à cette fin.

Voici ma recommandation :

8. Le ministère de l'Éducation, à compter de 2003-2004, devrait réaffecter la portion inutilisée du volet de lecture, d'écriture et de mathématiques pour la 7e à la 10e année, qui fait partie de la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage, à des programmes et services destinés aux élèves qui ont besoin de rattrapage dans ces domaines. De plus, le ministère devrait exiger que les conseils scolaires rendent compte de la façon dont ils ont utilisé ces fonds à cette fin.

Bien sûr, il importe que l'on donne aux conseils scolaires la latitude voulue pour qu'ils puissent utiliser les fonds de la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage de la manière qui, selon eux, répond le mieux aux besoins de leurs élèves. J'estime cependant qu'il leur faut rendre compte publiquement de la façon dont ces fonds sont utilisés pour réduire l'écart entre les niveaux de rendement élevé et faible des élèves tout en maintenant des normes élevées de rendement, et faire état des résultats découlant de ces dépenses.

Voici ma recommandation :

9. Le ministère de l'Éducation devrait exiger que les conseils scolaires qui reçoivent des fonds de la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage rendent compte au public de la manière dont les dépenses engagées à ce chapitre contribuent à l'amélioration continue du rendement des élèves et à la réduction des écarts entre les élèves ayant un bon rendement et un rendement médiocre dans leurs écoles, tout en maintenant des normes élevées.

Subvention pour l'enseignement des langues

Les élèves pour qui la langue d'enseignement (que ce soit l'anglais ou le français) est une langue seconde constituent un groupe important d'élèves à risque. Dans de nombreux exposés présentés par des membres du public et par les organismes intéressés, on a indiqué qu'un grand nombre de ces élèves ne sont pas adéquatement préparés à fréquenter l'école, même dans leur langue première.

La Subvention pour l'enseignement des langues comprend deux volets offrant des fonds pour les programmes de langues destinés aux élèves qui viennent d'immigrer et aux élèves nés aux Canada qui ne maîtrisent pas la langue d'ensei-

gnement : *English as a Second Language/English Skills Development* (ESL/ESD) pour les élèves des écoles de langue anglaise et Actualisation linguistique en français/Perfectionnement du français (ALF/PDF) pour les élèves des écoles de langue française. Les sections relatives aux immigrants récents de la formule de répartition des fonds pour les programmes d'ESL/ESD et de PDF tiennent compte des données de trois ans. Dans les deux cas, le niveau de financement par élève diminue à chacune de ces trois années. La formule ne précise pas la façon dont les conseils scolaires devraient dépenser ces fonds ni la durée de la période pendant laquelle ils peuvent le faire[16].

Les intervenants ont toutefois des perceptions bien différentes à ce sujet. En effet, nombre d'entre eux m'ont dit que ces fonds ne sont accessibles que pour trois ans.

Dans leurs exposés au Groupe d'étude, des intervenants ont dit qu'il faut entre cinq et sept ans pour assurer la réussite d'un programme de formation linguistique. D'après mes propres recherches, la subvention que la Colombie-Britannique consacre aux programmes d'ESL tient compte des dépenses additionnelles liées à l'enseignement des langues pour un maximum de cinq ans. Je prévois que la mise à jour des coûts repères déjà recommandée dans le présent chapitre, si elle est mise en oeuvre, aura pour effet d'augmenter de 25 millions de dollars la Subvention pour l'enseignement des langues[17] (voir annexe I, tableau I.1). Je suis toutefois convaincu que cette augmentation n'est pas suffisante pour permettre aux conseils scolaires d'offrir aux élèves qui en ont besoin la formation nécessaire pour maîtriser la langue d'enseignement.

Voici ma recommandation :

10. Le ministère de l'Éducation devrait augmenter la Subvention pour l'enseignement des langues en vue de financer des programmes de cinq ans d'*English as a Second Language/English Skills Development* et de Perfectionnement du français.

*J'estime que l'augmentation du volet de la Subvention pour l'enseignement des langues portant sur les programmes d'*English as a Second Language/English Skills Development *et de Perfectionnement du français, visant à prévoir une formation de cinq ans, coûtera environ 65 millions de dollars.*

Par ailleurs, de nombreux intervenants semblaient penser que les élèves nés au Canada qui ne maîtrisent pas la langue d'enseignement ne sont pas admissibles aux fonds destinés aux programmes d'ESL/ESD et aux programmes d'ALF ou de PDF ou qu'ils ne sont pas pris en compte dans la formule servant à les calculer, alors qu'ils le sont[18]. J'estime qu'en réalité le problème réside dans le fait que la formule ne permet pas de fournir un financement suffisant pour répondre aux besoins des conseils à cet égard. Mes recommandations 1, 2 et 10, si elles sont mises en oeuvre, auront pour effet d'augmenter le financement offert dans le cadre de la Subvention pour l'enseignement des langues, ce qui devrait accroître les ressources dont les conseils disposent à cette fin.

Besoins des élèves autochtones

La Commission royale sur les peuples autochtones a traité des questions relatives à l'éducation des Autochtones et a conclu ce qui suit :

> Depuis plus de 25 ans, les autochtones définissent les buts que devrait se fixer un système d'éducation autochtone. Ils veulent que l'éducation les prépare à participer pleinement à la vie économique de leur collectivité et de la société canadienne. Mais ce n'est là qu'une partie de leur projet. Les intervenants nous ont déclaré que le système d'éducation doit amener les enfants et les jeunes à devenir des citoyens autochtones, compétents sur les plans linguistiques et culturels et prêts à assumer les responsabilités de leurs nations. Les jeunes qui terminent leurs études doivent avoir développé une forte identité autochtone. Conformément aux traditions autochtones, l'éducation doit viser le développement intégral de l'enfant, tant intellectuel, spirituel et affectif que physique[19].

Les affaires autochtones incombent avant tout au gouvernement fédéral, qui verse aux conseils des Premières nations des fonds devant servir, entre autres, à l'éducation. Lorsque des élèves autochtones qui vivent dans une réserve fréquentent une école du conseil scolaire local, le conseil de la bande conclut une entente avec le conseil scolaire au sujet des droits de scolarité et paie pour l'éducation de ces élèves à même les fonds reçus du gouvernement fédéral. Les ententes relatives aux droits de scolarité apportent au conseil scolaire le même montant par élève que ce que la formule de financement du ministère prévoit pour les élèves résidents.

Dans leurs observations et exposés présentés au Groupe d'étude, des représentantes et représentants des *Chiefs of Ontario* et d'autres organismes ont dit que les élèves autochtones de nombreuses régions de la province, plus particulièrement dans le Nord-Ouest, obtiennent des résultats bien inférieurs à ceux de l'ensemble des élèves aux tests de compétences linguistiques et de mathématiques de 3e, 6e et 10e année de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation. On m'a également dit que le taux d'obtention du diplôme chez les élèves autochtones est très faible, et qu'on s'attend à ce qu'il soit encore plus bas maintenant que l'on a instauré le Test de compétences linguistiques des écoles secondaires de l'Ontario (test de compétences linguistiques de 10e année). On a également soulevé des inquiétudes au sujet des élèves autochtones qui arrivent à l'école sans préparation adéquate, particulièrement en ce qui concerne leur connaissance de la langue d'enseignement.

Comme les affaires autochtones relèvent du gouvernement fédéral, j'estime que celui-ci doit financer dans une plus large mesure la préparation des élèves autochtones à l'apprentissage lorsqu'ils quittent leurs réserves, qui sont souvent éloignées et où ils n'ont peut-être pas eu la possibilité d'apprendre la langue d'enseignement, pour aller dans les centres urbains où se trouvent les écoles. Toutefois, mon exposé des besoins des élèves autochtones qui fréquentent les écoles de l'Ontario financées par les deniers publics porte sur les dispositions de la formule actuelle de financement qui visent à répondre aux besoins des conseils scolaires en ce qui a trait aux élèves autochtones.

Le statut d'Autochtone est l'un des indicateurs socioéconomiques utilisés pour calculer la population des élèves à risque pour les besoins de la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage. Cet indicateur correspond au pourcentage de personnes qui, lors du recensement, ont indiqué « autochtone » comme seule origine ethnique. Compte tenu de ce que j'ai appris sur le rendement des élèves autochtones dans les écoles de la province, je crains que, sous sa forme actuelle, la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage ne soit pas suffisante pour permettre aux conseils scolaires de répondre aux besoins de ces élèves.

Lors du forum sur le rendement des élèves autochtones organisé par le ministère de l'Éducation à Thunder Bay, en octobre 2002, les *Northern Ontario Education Leaders* (NOEL) ont formulé plusieurs recommandations qui s'appliquent au secteur de l'éducation de l'Ontario. J'invite instamment le ministère de l'Éducation à passer en revue ces recommandations, à les analyser et à en envisager la mise en oeuvre.

D'après les commentaires formulés par ces chefs de file au forum d'octobre 2002 et d'autres recherches, il semble que certaines provinces ont établi des subventions spéciales pour les élèves autochtones. En Colombie-Britannique, par exemple, les districts scolaires reçoivent un montant supplémentaire de 950 $ (2002-2003) par élève autochtone « équivalent à plein temps ». Dans le cadre de ce financement ciblé, les districts scolaires sont tenus de consacrer cette somme à l'éducation des élèves autochtones afin d'améliorer le niveau de rendement de ce groupe à risque. S'il est vrai que nous ne disposons pas de données suffisantes pour déterminer l'ampleur du financement nécessaire pour répondre aux besoins des élèves autochtones qui fréquentent les écoles financées par les deniers publics en Ontario et qu'une telle évaluation des besoins est indispensable, je recommande néanmoins qu'une fois ces données recueillies le ministère de l'Éducation se donne comme priorité d'établir une subvention qui aurait pour but de répondre aux besoins en matière d'éducation des élèves autochtones qui ne vivent pas dans une réserve.

Voici mes recommandations :

11. Le ministère de l'Éducation devrait obtenir des données précises afin de déterminer ce dont ont besoin les conseils scolaires pour remplir le rôle que joue la province dans l'éducation des élèves autochtones et, compte tenu de ces données, créer une nouvelle subvention en vue de répondre aux besoins en matière d'éducation des élèves autochtones qui ne vivent pas dans une réserve. Le ministère devrait également exiger que les conseils scolaires admissibles à cette subvention consacrent cette dernière à des programmes et services destinés aux élèves autochtones et qu'ils rendent compte de la façon dont cet argent est dépensé et des résultats obtenus.

12. La province devrait travailler de concert avec les chefs autochtones et le gouvernement fédéral dans le but d'élaborer une démarche intégrée et de prévoir un financement suffisant pour l'éducation des élèves autochtones.

Services intégrés pour les enfants

Au début de la section « Préparation à l'apprentissage », j'ai mentionné des études selon lesquelles les enfants d'âge préscolaire, les enfants qui fréquentent l'école et qui ont des difficultés scolaires et les élèves du palier secondaire qui se préparent à faire la transition entre l'école et le marché du travail ou des études postsecondaires pourraient avoir besoin de l'aide de divers fournisseurs de services afin d'améliorer leur préparation à l'apprentissage et leurs chances de réussite à l'école et plus tard dans la vie.

En 1997, dans son rapport au ministère de l'Éducation et de la Formation, l'Équipe de spécialistes de la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage a souligné que les élèves à risque présentent souvent des problèmes multiples qui nécessitent des solutions multidisciplinaires[20]. Ces élèves ont besoin de divers services de santé et services sociaux. Les écoles sont de plus en plus sollicitées pour offrir des services de ce genre, comme des services d'orthophonie ou de réadaptation, alors que ceux-ci devraient normalement être assurés par le gouvernement fédéral, des ministères provinciaux autres que le ministère de l'Éducation, les municipalités ou des organismes communautaires, ou par plusieurs de ces intervenants.

Plusieurs ministères provinciaux et organismes municipaux offrent des services aux familles des élèves à risque, mais, en général, la prestation de ces services n'est pas coordonnée. Les enfants qui nécessitent les services d'un ou de plusieurs organismes gouvernementaux ou non gouvernementaux doivent souvent composer avec des lacunes ou des doubles emplois, ce qui décourage les enfants et les parents. À mon avis, les écoles, les services sociaux et communautaires, les professionnels et organismes du secteur de la santé, les centres de loisirs, la police et les services correctionnels et de garde, ainsi que les ministères fédéraux et provinciaux et les organismes municipaux responsables, doivent se concerter pour dispenser et financer ces services.

Des services intégrés aideraient beaucoup les écoles à répondre aux besoins des élèves dans tous les domaines de la préparation à l'apprentissage dont j'ai parlé dans la présente section, ainsi qu'aux besoins des élèves en difficulté.

Le ministère de l'Éducation étudie la question de la coordination des services et élabore des recommandations dans le cadre de son Projet de l'éducation de l'enfance en difficulté, en collaboration avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée et le ministère des Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance. Soucieux de s'assurer que ces recommandations tiennent compte du point de vue de tous les ministères et des intervenants qui s'intéressent à l'éducation de l'enfance en difficulté, les responsables du projet ont créé un comité consultatif sur les services coordonnés. Je les félicite de cette initiative.

En même temps, je pense qu'il faudrait mettre en place des mesures de plus grande portée à un échelon supérieur afin de coordonner les services aux enfants et adolescents à risque ainsi que leur financement. Je recommande par conséquent la création d'un conseil consultatif relevant du Conseil des ministres pour favoriser la collaboration ainsi que la coordination et le financement de tels services. Je pense en outre qu'il faut veiller à coordonner ces mécanismes de financement, même s'il est évident que le coût de ces services, quel que soit le ministère responsable, devra en bout de ligne être pris en charge par les contribuables.

Voici ma recommandation :

13. Le gouvernement devrait créer un consei. consultatif sur les services intégrés à l'enfance et à la famille qui relèverait du Conseil des ministres et serait composé de représentantes et de représentants du ministère des Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance, du ministère de l'Éducation, du ministère de la Santé et des Soins de longue durée, du ministère de la Sûreté et de la Sécurité publique et du ministère du Tourisme et des Loisirs. Ce conseil consultatif se réunirait régulièrement pour coordonner le travail et les mécanismes de financement des ministères qui sont au service des familles, des enfants et des jeunes.

Besoins des conseils scolaires de langue française

Selon le mémoire qu'ont présenté au Groupe d'étude les 12 conseils de langue française, de concert avec l'Association des conseillères et des conseillers des écoles publiques de l'Ontario et l'Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques, les coûts engagés par les conseils de langue française sont beaucoup plus élevés que ceux que doivent assumer les conseils de langue anglaise. Selon eux, il en est ainsi pour trois raisons.

Premièrement, les conseils de langue française ne peuvent pas bénéficier des mêmes économies d'échelle que les conseils de langue anglaise, car leurs installations, leur capacité d'accueil et leur effectif sont plus petits. Deuxièmement, les conseils de langue française couvrent de vastes territoires. La distance entre les écoles et les bureaux des conseils rend difficile le partage des ressources et exige de plus longs déplacements, ce qui fait augmenter les coûts. Troisièmement, il est très difficile, voire impossible, pour les localités servies par les conseils de langue française d'obtenir des ressources matérielles, du personnel spécialisé et des services communautaires en français. Ce manque de ressources et de soutien se traduit par des coûts supplémentaires pour les conseils de langue française qui essaient d'offrir des programmes et services comparables à ceux offerts par les conseils coïncidents de langue anglaise. Il leur est également difficile d'offrir à leurs élèves un cadre d'apprentissage de langue française et les valeurs culturelles de la communauté francophone[21].

Les subventions de la formule de financement permettent de répondre à bon nombre des préoccupations exprimées par les conseils de langue française, et je crois qu'il en sera de même de mes recommandations. Par exemple, si les subventions pour les petites écoles et le transport sont augmentées, comme je le recommande plus loin dans le présent chapitre, les conseils de langue française en seraient les premiers bénéficiaires du fait de leur taille et des distances parcourues par leurs élèves. Si on donne suite à ma recommandation de mettre à jour les coûts repères et à celle qui touche la somme liée aux priorités locales, dont je parle un peu plus loin, les fonds destinés à tous les conseils augmenteront. Quoi qu'il en soit, je pense que le ministère de l'Éducation devrait revoir et modifier au besoin tous les éléments de la formule de financement afin de s'assurer que chaque subvention tient compte des coûts supplémentaires que doivent assumer les conseils de langue française.

Voici ma recommandation :

14. Le ministère de l'Éducation devrait passer en revue le mémoire qu'ont présenté au Groupe d'étude les 12 conseils scolaires de langue française, en collaboration avec l'Association des conseillères et des conseillers des écoles publiques de l'Ontario et l'Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques, puis modifier la formule de financement afin que toutes les subventions tiennent compte des coûts supplémentaires que les conseils scolaires de langue française doivent assumer pour la prestation des programmes et services d'éducation.

Petites écoles

Dans les exposés et mémoires, de nombreux parents, conseils d'école, conseillères et conseillers scolaires, conseils scolaires, députés provinciaux et représentantes et représentants municipaux ont insisté sur l'importance de préserver les petites écoles au sein de leurs collectivités. J'ai surtout trouvé leurs arguments convaincants, lorsque l'école menacée de fermeture est la seule école du conseil dans cette collectivité. Lorsque ces écoles sont menacées de fermeture, les gens souhaitent trouver le moyen de les garder ouvertes. Une fois cette décision prise, la population s'inquiète alors du fait que la formule de financement ne permet pas aux conseils scolaires d'obtenir le personnel de base dont ces écoles ont besoin pour pouvoir offrir une éducation d'excellente qualité et un milieu d'apprentissage sûr à leurs élèves.

D'habitude, les petites écoles sont menacées de fermeture, car leur effectif est faible compte tenu de la capacité de l'édifice. Par ailleurs, il arrive que l'effectif de ces écoles soit si faible qu'il se situe en dessous des facteurs repères de la formule de financement. Ces facteurs repères exigent qu'on atteigne un certain effectif scolaire moyen à l'échelle du conseil avant que ne soit accordé le financement nécessaire pour assurer le fonctionnement d'une école et obtenir le personnel, les programmes et les services de base nécessaires pour créer un milieu d'apprentissage qui soit à la fois sûr et d'excellente qualité dans cette école[22].

En général, un conseil scolaire qui décide de fermer une petite école et d'envoyer les élèves dans une autre école ou de « fusionner » deux ou plusieurs petites écoles fait preuve d'une gestion responsable. Dans la plupart des cas, la fusion permet aux élèves de bénéficier d'une plus grande concentration de ressources d'apprentissage et de possibilités éducatives sous un même toit. Cependant, la fusion des écoles des conseils scolaires des régions rurales et du Nord et de ceux de langue française pourrait allonger considérablement la durée des trajets en autobus, influant ainsi de façon négative sur l'expérience éducative globale des élèves visés, et pourrait entraîner la fermeture d'écoles qui étaient également des centres d'activités communautaires.

La distance et la durée des trajets sont des critères importants dont il faut tenir compte lorsqu'on décide de fermer ou non une petite école. Parmi les autres critères, mentionnons les suivants : l'état matériel de l'école, l'effectif et la présence ou l'absence de programmes spécialisés (en raison d'un faible effectif). En outre,

il faudra déterminer si l'école est le seul établissement qui satisfait des besoins uniques dans la collectivité, par exemple la prestation de services d'éducation en français.

Une fois qu'un conseil a décidé, en s'appuyant sur des critères valables et un processus décisionnel transparent, de garder une petite école ouverte, il faut accorder à cette école un financement de base pour lui donner des assises solides qui permettront de créer un milieu d'apprentissage sûr et d'excellente qualité. À mon avis, ce financement de base devrait permettre aux petites écoles d'embaucher une directrice ou un directeur et une ou un secrétaire à plein temps, une ou un concierge à plein temps et, au palier secondaire, une personne à plein temps chargée de fournir des conseils sur les choix de carrière et les études postsecondaires aux élèves du palier secondaire, et sur les placements dans les écoles secondaires aux élèves de 8e année.

Pour de nombreux conseils scolaires, la formule de financement accorde un certain financement de base par l'entremise des subventions et allocations suivantes. En vertu de la Subvention pour le fonctionnement des écoles et du volet Subvention pour la réfection des écoles de la Subvention pour les installations destinées aux élèves, si l'effectif d'une école est inférieur à la capacité de cette école, on accorde alors un « financement supplémentaire ». La Subvention aux petites écoles et son volet pour les directions d'école, de même que le volet Subvention aux conseils scolaires ruraux et éloignés de la Subvention pour raisons d'ordre géographique, prévoient également un financement supplémentaire destiné aux petites écoles.

Par ailleurs, certains conseils scolaires disposent d'un effectif moyen qui, en soi, suffit à générer un financement permettant de payer le coût d'une directrice ou d'un directeur pour une petite école qu'ils ont décidé de garder ouverte, même s'ils ne sont pas en mesure de financer les autres éléments de base mentionnés plus haut. Plusieurs conseils scolaires dont l'effectif scolaire moyen est trop faible ont décidé d'allouer des fonds, souvent aux dépens d'autres programmes, pour satisfaire en partie ou totalement les besoins en matière de personnel de base des petites écoles qu'ils ont décidé de garder ouvertes.

La mise à jour des coûts repères que je recommande plus haut dans le présent chapitre permet de régler en partie ce problème, car, si on la met en oeuvre, de nombreux conseils scolaires disposeront d'un financement supplémentaire qui leur permettra de faire fonctionner les petites écoles qu'ils décident de garder ouvertes. Voici les subventions qui pourraient probablement permettre de générer ce financement supplémentaire : Subvention de base, certaines subventions à des fins particulières dont il est question plus haut (Subvention aux petites écoles et son volet pour les directions d'école, et volet Subvention aux conseils scolaires ruraux et éloignés de la Subvention pour raisons d'ordre géographique), et comme il est précisé ci-dessus, la Subvention pour le fonctionnement des écoles et le volet Subvention pour la réfection des écoles de la Subvention pour les installations destinées aux élèves. Ces mises à jour devraient également permettre aux conseils scolaires de payer le coût du personnel ou des programmes supplémentaires qui, selon eux, sont nécessaires dans les petites écoles qui demeurent ouvertes.

Outre le personnel et les programmes, toutes les écoles doivent offrir aux élèves un cadre sûr, propre et bien entretenu. J'estime que la mise à jour des coûts repères entraînera une augmentation de la Subvention pour le fonctionnement des écoles qui englobe les services de conciergerie (entre autres aspects du fonctionnement des écoles) d'environ 165 millions de dollars[23]. En outre, comme mentionné ci-dessus, la formule de financement actuelle prévoit un financement supplémentaire pour la Subvention pour le fonctionnement des écoles et la Subvention pour la réfection des écoles qui pourraient accueillir plus d'élèves (sous réserve de certaines restrictions). Ces deux dispositions devraient accorder aux conseils scolaires le financement dont ils ont besoin pour veiller à ce que leurs petites écoles soient sûres, propres et bien entretenues.

Cependant, lorsqu'un conseil a une petite école dans une collectivité qui ne compte qu'un seul établissement scolaire, il devra peut-être disposer d'un financement de base supplémentaire pour cette école. Par conséquent, la fusion de cette école avec une autre école de la collectivité ne constitue pas une option dans ce cas précis. Par ailleurs, les conseils qui se trouvent dans cette situation sont en général caractérisés par un effectif plus faible que celui d'autres conseils, et ne devraient donc retirer que des avantages minimes de la mise à jour des coûts repères. Je recommande donc que le ministère de l'Éducation leur accorde un financement complémentaire par l'entremise de la Subvention pour raisons d'ordre géographique afin de leur permettre de se doter du personnel de base dont ils ont besoin pour assurer la viabilité de leurs petites écoles et y offrir un milieu d'apprentissage qui soit à la fois sûr et d'excellente qualité.

Voici ma recommandation :

15. Le ministère de l'Éducation devrait accorder un financement de base par l'entremise de la Subvention pour raisons d'ordre géographique aux conseils scolaires qui ont décidé de garder une petite école ouverte dans une collectivité ne comptant qu'un seul établissement scolaire et qui, en vertu des modalités de la Subvention de base et des subventions à des fins particulières (mises à jour selon la recommandation 1), ont un effectif scolaire moyen insuffisant pour donner droit à un financement au chapitre du personnel de base pour cette petite école. Par ailleurs, le ministère devrait veiller à ce que le financement de base couvre ce qui suit :
    - une directrice ou un directeur d'école et une ou un secrétaire à plein temps pour chaque école élémentaire et secondaire;
    - une employée ou un employé de soutien à plein temps pour chaque école élémentaire et secondaire, afin que l'école soit sûre, propre et bien entretenue;
    - une personne à plein temps dans les écoles secondaires qui sera chargée d'offrir des conseils sur les choix de carrière et les études postsecondaires aux élèves du palier secondaire, et des conseils aux élèves de 8e année à propos des placements dans les écoles secondaires.

J'estime que le financement de base pour les petites écoles situées dans des collectivités ne comptant qu'un seul établissement scolaire coûtera 50 millions de dollars.

Je pense que l'objectif de la recommandation 15 est clair. Les conseils qui, en s'appuyant sur des critères valables et sur un processus décisionnel transparent, décident de garder une petite école ouverte devraient recevoir le financement de base dont ils ont besoin pour offrir un cadre d'apprentissage sûr et d'excellente qualité dans cette école. Cependant, les conseils ne devraient pas considérer ce type de financement comme un encouragement à garder des écoles ouvertes s'ils jugent déjà que la fermeture et la fusion sont des options possibles qui servent au mieux leur planification et leurs objectifs généraux ainsi que les intérêts des élèves sur le plan de l'apprentissage.

La relation entre la capacité des petites écoles situées dans des collectivités ne comptant qu'un seul établissement scolaire et le processus de justification des « nouvelles places », c'est-à-dire l'agrandissement des écoles ou la construction de nouvelles écoles, est une autre question qu'il faut examiner. À l'heure actuelle, pour justifier les nouvelles places, seuls les conseils scolaires dont l'effectif aux paliers élémentaire et secondaire dépasse la capacité « évaluée » de leurs écoles sont admissibles au financement pour les nouvelles places[24]. Je conseille vivement au ministère d'examiner les facteurs repères et les critères relatifs à la capacité du volet Subvention pour les nouvelles places de la Subvention pour les installations destinées aux élèves pour veiller à ce que les conseils scolaires qui ont de petites écoles dans des collectivités ne comptant qu'un seul établissement scolaire ne soient pas pénalisés s'ils décident de garder ces petites écoles ouvertes.

Baisse de l'effectif

L'Allocation pour compenser la baisse des effectifs a été instaurée au cours du présent exercice (2002-2003), compte tenu de la baisse de l'effectif que l'on a constatée dans certains conseils scolaires. La préoccupation majeure touchant cette subvention serait la durée de la période accordée par le ministère de l'Éducation pour faire concorder les coûts avec la baisse de l'effectif. La subvention accorde une période d'adaptation de deux ans. Nombreux sont les intervenants qui ont mentionné qu'il faudrait allonger cette période pour la porter à trois ans.

Comme on prévoit une baisse de l'effectif dans toute la province au cours des prochaines années, la durée de la période d'adaptation préoccupera de plus en plus de nombreux conseils. Les recettes des conseils scolaires dépendent en grande partie de l'effectif. La baisse de l'effectif entraîne donc une diminution des recettes du conseil scolaire. Cependant, comme de nombreuses dépenses sont des coûts fixes, les conseils ont souvent du mal à les rajuster à mesure que leurs recettes baissent. Ils ont besoin de temps pour s'adapter, et je suis persuadé que deux années ne suffisent pas.

Voici ma recommandation :

16. Le ministère de l'Éducation devrait porter à trois ans la durée de l'Allocation pour compenser la baisse des effectifs.

J'estime que la prolongation de l'Allocation pour compenser la baisse des effectifs coûtera 5 millions de dollars.

Dans le présent chapitre, j'ai recommandé que le ministère de l'Éducation collabore avec des intervenants pour « élaborer des mécanismes d'examen et de mise à jour annuels des repères de la formule de financement et mener un examen complet de la formule de financement tous les cinq ans » (recommandation 3). Compte tenu des prévisions concernant la baisse des effectifs, le ministère et les intervenants devraient éventuellement examiner la formule de financement axé sur les besoins des élèves sous l'angle de l'effectif, car ce dernier influe sur la formule. Certains coûts des conseils scolaires qui sont financés en fonction du nombre d'élèves, comme ceux liés aux petites écoles et à l'éducation de l'enfance en difficulté, pourraient être particulièrement touchés par la baisse de l'effectif. À mon avis, un tel examen s'impose.

Une plus grande souplesse en matière de dépenses locales

Le financement souple est l'un des principes fondamentaux de mes recommandations. J'estime en effet que la formule de financement devrait accorder aux conseils scolaires et aux écoles une certaine latitude leur permettant d'évaluer leurs besoins locaux et de dépenser une partie des fonds alloués pour répondre à ces besoins afin d'assurer l'amélioration continue de l'apprentissage et du rendement des élèves.

Instaurée en 2001-2002, la somme liée aux priorités locales, qui fait partie de la Subvention de base, est une allocation par élève qui visait à donner aux conseils la latitude nécessaire pour répondre aux priorités locales. Cependant, on m'a dit durant les consultations que les conseils n'utilisent pas ces fonds à cette fin; ils les affectent plutôt à des secteurs qu'ils jugent insuffisamment financés parce que les coûts repères prévus dans la formule de financement n'ont pas été mis à jour. Les conseils scolaires soutiennent donc qu'ils ne disposent pas à l'heure actuelle d'une latitude suffisante pour répondre aux besoins locaux.

La mise à jour des coûts repères déjà recommandée dans le présent chapitre, si elle est appliquée, apportera des ressources additionnelles aux conseils scolaires. Grâce à des fonds suffisants, les conseils seront plus libres de financer des programmes répondant à des besoins locaux, puisque les restrictions s'appliquant à l'usage de ces allocations sont peu nombreuses et bien précises[25].

Au cours des consultations, les conseils scolaires ont défini certains de leurs besoins propres auxquels ils aimeraient affecter la somme liée aux priorités locales. Certains conseils voudraient l'utiliser pour compléter d'autres subventions. Par exemple, les conseils de langue française considèrent que des programmes de maternelle et de jardin d'enfants à temps plein représentent une priorité sur le plan éducatif et culturel, et ils voudraient donc les financer à même la somme liée aux priorités locales. (La formule de financement fournit des fonds pour les programmes de maternelle et de jardin d'enfants d'une demi-journée.) D'autres conseils voudraient réduire le nombre d'élèves par classe de la maternelle à la 3e année, surtout là où les élèves à risque sont nombreux. D'autres encore voudraient utiliser la somme liée aux priorités locales pour enrichir leurs programmes d'éducation en général.

Il existe d'autres secteurs dans lesquels les conseils scolaires pourraient vouloir investir la somme liée aux priorités locales. Par exemple, certains conseils pourraient investir dans la technologie afin d'améliorer leurs programmes d'enseignement à distance. D'autres pourraient l'utiliser pour financer des programmes de leadership ou de renforcement des compétences dans des écoles locales ou des regroupements d'écoles dans le cadre de leurs initiatives visant l'amélioration continue du rendement des élèves.

Je recommande que la somme liée aux priorités locales soit calculée différemment, de sorte qu'elle ne soit plus fondée sur un montant fixe par élève, mais qu'elle corresponde à 5 p. 100 du montant de base de la Subvention de base. Si on mettait en oeuvre cette recommandation, ainsi que les recommandations déjà énoncées dans le présent chapitre, soit celle de mettre à jour les coûts repères et celle d'examiner et de mettre à jour régulièrement les processus, la somme liée aux priorités locales augmenterait parallèlement aux mises à jour de la Subvention de base, ce qui donnerait aux conseils davantage de latitude pour répondre aux priorités et besoins locaux.

Pour respecter le principe fondamental d'obligation mutuelle de rendre compte que j'ai établi, j'estime qu'en échange de la somme liée aux priorités locales les conseils scolaires devraient être tenus de démontrer qu'ils utilisent ces fonds pour favoriser l'amélioration continue de l'apprentissage et du rendement des élèves dans chaque école et à l'échelle du conseil. Ils devraient consulter, par l'intermédiaire de leur directrice ou directeur de l'éducation, les directrices et directeurs d'école et les conseils d'école sur la façon d'utiliser la somme liée aux priorités locales avant d'élaborer les plans d'amélioration auxquels ces fonds seront consacrés. Ils devraient ensuite examiner ces plans chaque année et rendre compte publiquement à tous les intervenants et au ministère de l'Éducation des résultats atteints grâce à la mise en oeuvre de ces plans, dans chaque école et à l'échelle du conseil.

Voici mes recommandations :

17. Le ministère de l'Éducation devrait restructurer la somme liée aux priorités locales pour qu'elle corresponde à 5 p. 100 du montant de base de la Subvention de base (mise à jour selon les recommandations 1 et 2). Les conseils scolaires devraient appliquer la somme liée aux priorités locales à des priorités, programmes et services établis à l'échelon local visant l'amélioration continue de l'apprentissage et du rendement des élèves.
18. Le ministère de l'Éducation devrait exiger que les conseils scolaires consultent, par l'intermédiaire de leur directrice ou directeur de l'éducation, les directrices et directeurs d'école et les conseils d'école dans le but d'élaborer un plan pour l'utilisation de la somme liée aux priorités locales, qu'ils examinent ces plans chaque année et qu'ils rendent compte publiquement à tous les intervenants et au ministère de l'Éducation des résultats atteints grâce à la mise en oeuvre de ces plans, dans chaque école et à l'échelle du conseil.

Réfection des écoles (installations destinées aux élèves)

Dans le cadre de mon mandat, on m'a expressément demandé d'examiner des façons d'envisager le financement de la réfection des écoles, notamment pour ce qui est de l'entretien, des réparations et des rénovations. La formule de financement prévoit ces aspects dans le cadre de la Subvention pour les installations destinées aux élèves, qui comporte quatre volets : fonctionnement des écoles, réfection des écoles, nouvelles places, engagements antérieurs en matière d'immobilisations. De même que pour la Subvention de base et les subventions à des fins particulières, les principales préoccupations que l'on a soulevées au sujet de la Subvention pour les installations destinées aux élèves portaient sur le financement suffisant, surtout en ce qui a trait aux fonds alloués au fonctionnement des écoles, à la réfection des écoles et aux nouvelles places. Dans la présente partie du rapport, j'entends donc mettre l'accent sur les coûts que les conseils scolaires assument dans ces domaines.

Fonctionnement des écoles

Les dépenses de fonctionnement d'une école comprennent des postes budgétaires comme les assurances, le chauffage, l'éclairage, le nettoyage et autres travaux d'entretien, ainsi que les fournitures et le matériel d'entretien. Le coût repère de fonctionnement est fixé à 5,20 $ le pied carré depuis l'instauration de la présente formule de financement en 1998. Or, depuis ce temps-là, les conseils scolaires ont fait face à une augmentation considérable des coûts pour la plupart des aspects du fonctionnement des écoles. J'estime que les coûts repères utilisés pour calculer les fonds alloués au fonctionnement des écoles, comme d'ailleurs ceux qui s'appliquent à tous les autres secteurs de la formule de financement, devraient tenir compte des coûts réels des conseils scolaires.

Si les mises à jour des coûts repères que j'ai déjà recommandées dans le présent chapitre étaient mises en oeuvre, j'estime que les conseils scolaires recevraient une somme additionnelle de 165 millions de dollars au titre de la Subvention pour le fonctionnement des écoles[26].

Réfection des écoles

Dans le contexte du financement de l'éducation, le terme « réfection » désigne les travaux importants de réparation et de rénovation qui sont nécessaires dans les écoles. Deux questions ont été soulevées à ce sujet au cours des consultations : la première porte sur le cycle régulier des travaux nécessaires pour réparer et remplacer des éléments comme le toit, les fenêtres, les systèmes de chauffage et de ventilation et les systèmes électriques; la deuxième porte sur « l'entretien différé », c'est-à-dire l'arriéré des réparations nécessaires qui s'est accumulé sur une longue période.

En ce qui concerne la première question, divers organismes ont établi des lignes directrices portant sur la réfection des installations[27]. Ces organismes recommandent que les gouvernements fournissent chaque année un minimum de 1,5 à 4 p. 100 de la valeur actuelle de remplacement d'un édifice à des fins de réfection,

y compris les travaux qui visent à changer l'usage de l'édifice, ainsi que ceux qui visent à assurer la conformité au code du bâtiment, aux normes de construction et aux exigences relatives à l'accessibilité. À l'heure actuelle, le ministère de l'Éducation affecte 266 millions de dollars à la réfection des écoles alors que l'assiette des immobilisations se chiffre à environ 28 milliards de dollars, ce qui équivaut à moins de 1 p. 100 de la valeur estimative actuelle de remplacement des installations[28]. À mon avis, cette affectation ne peut suffire à répondre aux besoins des conseils scolaires en matière de réfection des écoles.

En ce qui concerne l'entretien différé, j'ai appris que la valeur des travaux de réparation nécessaires dans les écoles est d'environ 5,6 milliards de dollars, montant élevé qui ne cesse de s'accroître. Les conseils scolaires soutiennent que cet arriéré s'est accumulé en raison de nombreuses années de financement insuffisant au chapitre de la réfection des écoles. Selon eux et les autres intervenants, même si le gouvernement provincial mettait à jour les coûts repères et fournissait des fonds suffisants pour la réfection des écoles, il lui faudrait encore trouver une solution au problème de l'arriéré des réparations nécessaires.

Le ministère de l'Éducation a commencé à collaborer avec les conseils scolaires afin d'évaluer les besoins en matière de réfection des écoles de manière objective et systématique. J'appuie totalement cette initiative. Elle fournira des données plus fiables qui permettront d'évaluer la véritable ampleur de l'entretien différé, de définir les secteurs où les besoins sont les plus pressants et d'estimer, selon une méthode adaptée au secteur de l'enseignement élémentaire et secondaire en Ontario, les coûts annuels de réfection en fonction de l'inventaire actuel des écoles[29].

Si la mise à jour des coûts repères que j'ai déjà recommandée dans le présent chapitre était mise en oeuvre, j'estime que les conseils recevraient la somme additionnelle de 25 millions de dollars pour la réfection des écoles[30]. Cependant, en raison de l'importance de l'arriéré des travaux de réfection, je recommande également deux nouveaux investissements stratégiques.

Premièrement, je recommande que le ministère de l'Éducation accorde aux conseils scolaires 50 millions de dollars pour qu'ils répondent à leurs besoins les plus pressants en matière de réfection des écoles. Cette recommandation vise à amorcer la réduction de l'écart considérable constaté entre la Subvention pour la réfection des écoles sous sa forme actuelle et les normes de l'industrie en matière de financement de la réfection des installations.

Deuxièmement, je recommande que, dans le cadre de l'initiative visant à évaluer les besoins en matière de réfection des écoles décrite ci-dessus, le ministère affecte une somme annuelle de 200 millions de dollars aux conseils pour qu'ils paient les coûts de financement (capital et intérêts) relatifs aux emprunts importants dont ils auraient besoin pour commencer à s'attaquer à leur arriéré en matière d'entretien. Le ministère devrait utiliser les résultats de cette évaluation pour déterminer la meilleure façon de répartir ces fonds entre les conseils de façon à ce que les écoles qui ont le plus besoin de réparations reçoivent l'attention

nécessaire. Cette allocation annuelle de 200 millions de dollars constituerait un « fonds d'amortissement pour l'entretien différé », dont les conseils pourraient se servir pour réunir, selon mon estimation, 2 milliards de dollars de financement pour les travaux de réfection. Je suis arrivé à cette somme en utilisant les lignes directrices normales du ministère relativement à la Subvention pour les installations destinées aux élèves, selon lesquelles un dollar de subvention pour couvrir le capital et les intérêts (frais d'amortissement) permet aux conseils de réunir dix dollars de financement, en supposant une période d'amortissement de 25 ans et un taux d'intérêt de 8 p. 100. Un tel fonds d'amortissement pourrait réduire de façon considérable le problème de l'entretien différé auquel font face les conseils scolaires.

J'ai appris que l'Ontario School Board Financing Corporation et l'Office ontarien de financement discutent actuellement des façons de réunir le financement d'immobilisations nécessaire pour les coûts de l'entretien différé au moyen de débentures. J'appuie ces pourparlers, car l'émission de débentures permettrait aux conseils scolaires d'obtenir des fonds dans les conditions les plus favorables offertes sur le marché financier.

Voici mes recommandations :

19. Le ministère de l'Éducation devrait faire un nouvel investissement stratégique de 50 millions de dollars dans la Subvention pour la réfection des écoles pour permettre aux conseils scolaires de répondre à leurs besoins les plus pressants en la matière.
20. Le ministère de l'Éducation devrait faire un nouvel investissement stratégique de 200 millions de dollars chaque année dans un « fonds d'amortissement pour l'entretien différé » qui servirait à assurer les coûts de financement (capital et intérêts) que les conseils scolaires devraient payer pour amortir les dettes contractées afin de pouvoir commencer à s'attaquer à leur arriéré en matière d'entretien.

Nouvelles places

Mes consultations ont révélé que les conseils scolaires sont généralement d'accord avec le concept et la structure de la Subvention pour les nouvelles places, bien que certains aient exprimé des réserves au sujet des facteurs repères et des coûts repères actuels. La subvention prévoit des fonds d'amortissement pour aider les conseils scolaires à assurer le service des emprunts contractés pour la construction de nouvelles écoles et l'agrandissement d'écoles existantes.

J'ai déjà recommandé dans le présent chapitre la mise à jour de tous les coûts repères de la formule de financement. L'annexe H explique de façon plus détaillée ma façon d'envisager la mise à jour des coûts repères. J'y mentionne notamment que le ministère de l'Éducation et ses intervenants voudront sans doute mettre au point ma démarche pour procéder à leur propre examen et mise à jour de ces coûts. Les coûts repères liés à la construction qui font partie de la Subvention pour les nouvelles places sont l'un des éléments qui, à mon avis, devraient être mis au point.

Les coûts des travaux de construction pour les nouvelles places peuvent être répartis en deux catégories : les « anciens » et les « nouveaux ». Une fois qu'on a construit ou agrandi une école et même une fois que les travaux sont bien avancés, les coûts des travaux pour cette école ne changent pas. Par conséquent, lorsqu'il s'agit de répartir le financement amorti, le ministère n'a pas besoin d'ajuster ces coûts pour tenir compte de l'augmentation annuelle de l'indice des coûts. En revanche, les coûts prévus des travaux de construction de nouvelles écoles et des travaux importants de rénovation ou d'agrandissement des écoles existantes sont sujets à l'inflation ou à d'autres augmentations. J'estime qu'il faut revoir régulièrement le financement des « nouveaux » travaux de construction.

Mon estimation des coûts découlant de la mise à jour des coûts repères de la Subvention pour les nouvelles places ne fait pas de distinction entre les coûts des travaux « anciens » et « nouveaux », car il est très difficile de distinguer entre ces deux types de coûts dans la méthode actuelle de répartition des fonds. Dans la recommandation suivante, je propose que le ministère de l'Éducation se penche sur cette question afin de veiller à ce que les fonds alloués aux « nouveaux » travaux de construction tiennent compte des coûts repères mis à jour (voir l'annexe J, tableau J.2).

Voici ma recommandation :

21. **Le ministère de l'Éducation devrait examiner les coûts repères servant à déterminer la Subvention pour les nouvelles places en vue de distinguer entre les coûts repères des travaux de construction en cours ou achevés et les coûts repères des travaux de construction prévus; il devrait également mettre à jour et examiner, comme il est proposé aux recommandations 1 et 3, uniquement les coûts repères des travaux de construction qui sont prévus.**

Lorsque j'ai abordé les questions relatives à la réfection des écoles, j'ai parlé des discussions en cours entre l'Ontario School Board Financing Corporation et l'Office ontarien de financement sur la meilleure façon pour les conseils scolaires de financer les coûts de réfection. Je propose que ces discussions portent également sur la façon la plus efficace et la plus efficiente de structurer le financement par emprunts des nouveaux travaux de construction d'écoles et d'aider les conseils scolaires à réunir les fonds nécessaires à ces travaux.

Engagements antérieurs en matière d'immobilisations

Le ministère de l'Éducation administre un fonds pour les engagements antérieurs en matière d'immobilisations afin d'aider les conseils scolaires à financer les emprunts contractés relativement à des projets d'immobilisations approuvés avant 1998, année de l'instauration de la formule de financement actuelle. De par sa nature, le fonds n'a pas de repères et il n'y a donc pas de coûts repères à mettre à jour.

Avec le temps, lorsque les conseils scolaires auront remboursé leurs dettes relatives aux projets d'immobilisations approuvés avant 1998, ce fonds ne sera plus nécessaire. J'estime que le ministère de l'Éducation devrait envisager d'utiliser

les fonds ainsi « libérés » à d'autres fins liées aux installations destinées aux élèves; il pourrait, par exemple, aider les conseils scolaires à réduire leur arriéré en matière d'entretien et à assurer la réfection régulière des écoles.

Éducation de l'enfance en difficulté

La Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté accorde aux conseils scolaires le financement nécessaire pour financer les programmes, les services et le matériel supplémentaires permettant de répondre aux besoins des élèves qui pourraient être identifiés comme « élèves en difficulté » ou qui l'ont été. L'article 1 de la *Loi sur l'éducation* donne la définition suivante de l'expression « élève en difficulté » : « élève atteint d'anomalies de comportement ou de communication, d'anomalies d'ordre intellectuel ou physique ou encore d'anomalies multiples qui appellent un placement approprié [...] dans un programme d'enseignement à l'enfance en difficulté... »

La subvention comporte deux volets : l'allocation pour l'éducation de l'enfance en difficulté fondée sur l'effectif (ADIFE) et l'allocation d'aide spécialisée (AAS).

L'ADIFE, qui est affectée aux conseils scolaires en fonction de l'effectif total, reconnaît qu'une certaine proportion de la population étudiante est composée d'élèves ayant des besoins particuliers (« élèves en difficulté ») et que la prestation des programmes et services dont ces élèves ont besoin pour réussir à l'école entraîne des coûts. L'AAS est accordée aux conseils scolaires en fonction de la proportion d'élèves ayant des besoins élevés qui doivent recevoir des services relativement plus coûteux. L'AAS comporte quatre niveaux : le niveau 1 couvre le coût supplémentaire, dépassant 800 $, du matériel dont a besoin chaque élève au cours de l'année d'achat. L'AAS de niveau 2 et 3 couvre le coût de soutien intensif d'aide spécialisée pour les élèves ayant des besoins très élevés (ces élèves sont en général peu nombreux). L'AAS de niveau 4 assure un financement pour les programmes éducationnels offerts par les conseils scolaires aux élèves dans des établissements comme des hôpitaux, des centres de santé mentale pour enfants, des établissements psychiatriques, des centres de détention et de services correctionnels, des foyers d'intégration communautaire ou de groupe et d'autres organismes de services sociaux.

Au cours de l'année scolaire 2001-2002, le ministère de l'Éducation a entamé une étude globale du financement de l'AAS. Dans le cadre de cette étude, on a demandé aux conseils scolaires de présenter des demandes de financement pour les élèves qui, de leur avis, sont admissibles en vertu des critères d'admissibilité des niveaux 2 et 3 de l'AAS. Les demandes sont présentées sur une période prolongée de quatre cycles qui s'échelonne de novembre 2001 à décembre 2002. Pendant l'étude globale, le ministère a continué d'accorder un financement « stable » (le même niveau de financement pour l'AAS de niveau 2 et 3 que les conseils ont reçu pour l'année scolaire 2001-2002). Cependant, le processus de financement n'a pas encore été « enclenché », c'est-à-dire que le financement n'inclut toujours pas les demandes approuvées pendant le déroulement de l'étude.

Nombre des personnes et groupes qui ont adressé des exposés et mémoires au Groupe d'étude concernant la Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté ont mentionné qu'au départ ils avaient été satisfaits de cette subvention instaurée en 1998 dans le cadre de la formule de financement axé sur les besoins des élèves. L'allocation initiale permettait d'accorder l'ADIFE et l'AAS à tous les conseils scolaires et de « protéger » le financement de l'éducation de l'enfance en difficulté en interdisant aux conseils scolaires de s'en servir à d'autres fins. Ils ont toutefois exprimé des préoccupations au sujet des questions suivantes : caractère suffisant du niveau actuel de financement, absence de mécanisme permettant de déterminer si les ressources affectées à l'éducation de l'enfance en difficulté sont utilisées efficacement, fardeau administratif lié aux demandes d'AAS, et tendance actuelle des conseils scolaires à se servir du processus d'examen de l'AAS pour obtenir des recettes (appelée « diagnostic aux fins de financement ») qui, selon certains intervenants, a renforcé les perceptions négatives concernant les capacités des élèves.

Dans son mémoire, le Conseil consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté soutient que, eu égard au processus d'examen de l'AAS et à la possibilité de générer des recettes supplémentaires par son entremise, les conseils scolaires mettent l'accent sur l'évaluation des élèves ayant des besoins très élevés (mais pas toujours, selon le mémoire, sur les programmes spéciaux dont ces élèves ont besoin), mais pas nécessairement de ceux qui ont des anomalies légères ou moyennes. Le Conseil consultatif a également exprimé des préoccupations à propos du pourcentage de la Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté qui est destiné à l'AAS.

On m'a dit que la formule de financement offre aux conseils scolaires un financement insuffisant au chapitre du transport des élèves en difficulté, et que la formule ne tient pas compte du fait que les mécanismes de soutien pour ces élèves coûtent plus cher aux conseils de langue française de même qu'aux conseils du Nord et des régions rurales (par exemple, les services de psychologues et d'autres spécialistes de la santé).

Je formule des recommandations à propos de plusieurs questions soulevées par le Conseil consultatif. Cependant, je tiens à signaler que le Conseil a fait de nombreux autres commentaires et suggestions que je ne suis pas en mesure d'aborder dans le présent rapport. Je recommande donc que le ministère de l'Éducation examine et étudie les recommandations figurant dans le mémoire du Conseil consultatif présenté au Groupe d'étude.

Voici ma recommandation :

22. Le ministère de l'Éducation devrait examiner et étudier les recommandations figurant dans le mémoire du Conseil consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté présenté au Groupe d'étude.

Mes premières recommandations concernant la Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté concernent le financement suffisant. J'aimerais d'abord mentionner que la mise à jour des coûts repères, telle que recommandée plus

haut dans le présent chapitre, devrait permettre d'affecter un financement supplémentaire de 88 millions de dollars à l'éducation de l'enfance en difficulté[31]. Outre les mises à jour, je recommande que, pendant l'année scolaire 2003-2004, à l'issue de l'étude globale de l'AAS, le ministère « enclenche » le financement de toutes les demandes d'AAS approuvées. Selon les estimations du ministère, je prévois que le financement annuel supplémentaire pour toutes les demandes approuvées sera d'environ 250 millions de dollars. Dans l'intervalle, je recommande également que, pour favoriser la stabilité dans le secteur de l'éducation, le ministère finance au cours de l'année scolaire en cours (2002-2003) toutes les demandes approuvées jusqu'à la fin du cycle 3 (le dernier cycle terminé au moment de la rédaction du présent rapport). Selon mes estimations, les fonds versés pour l'année en cours devraient représenter environ 130 millions de dollars sur les prévisions annuelles totales de 250 millions de dollars.

En outre, je recommande que le ministère élabore une politique de transport pour les élèves ayant des besoins particuliers.

Quant aux coûts supérieurs au chapitre de l'éducation de l'enfance en difficulté que doivent assumer les conseils scolaires de langue française, la recommandation 14 demande au ministère de l'Éducation d'examiner toutes les subventions afin d'en tenir compte.

Voici ma recommandation :

23. Le ministère de l'Éducation devrait, à l'issue de l'étude globale du financement de l'allocation d'aide spécialisée, financer au cours de l'année scolaire 2003-2004 toutes les demandes des conseils scolaires approuvées durant l'étude.

J'estime que le coût annuel du financement de toutes les demandes d'allocation d'aide spécialisée se chiffrera à environ 250 millions de dollars.

Voici ma recommandation :

24. Le ministère de l'Éducation devrait, afin de favoriser la stabilité dans le secteur de l'éducation, accorder 130 millions de dollars au cours de l'année scolaire 2002-2003 pour financer toutes les demandes approuvées jusqu'à la fin du cycle 3 de l'étude globale du financement de l'allocation d'aide spécialisée.
25. Le ministère de l'Éducation devrait élaborer une politique de financement pour le transport des élèves ayant des besoins particuliers.

Les intervenants du secteur de l'éducation de l'enfance en difficulté ont exprimé deux autres inquiétudes concernant le financement suffisant de l'éducation de l'enfance en difficulté pour les élèves du palier secondaire, en particulier en ce qui a trait à l'ADIFE.

Premièrement, ils affirment que l'ADIFE pour les élèves du palier secondaire prévue dans la formule de financement [32], qui est fondée sur les dépenses moyennes des conseils scolaires en 1997, ne reflète pas les coûts actuels que les

conseils scolaires engagent pour les élèves du palier secondaire ayant des besoins particuliers. Les intervenants soutiennent que le nouveau curriculum oblige les conseils scolaires à offrir un soutien supplémentaire à de nombreux élèves, et que les élèves ayant des besoins particuliers nécessitent encore plus d'aide. Par ailleurs, la proportion d'élèves du palier élémentaire ayant des besoins élevés a augmenté (comme l'ont révélé les données tirées d'études passées de l'AAS), et ces élèves passeront au palier secondaire dans un avenir proche.

Deuxièmement, le nouveau curriculum des écoles secondaires, dont la durée est de quatre ans et non plus de cinq ans, pourrait entraîner une réduction de l'ADIFE versée aux conseils scolaires, car l'ADIFE repose sur l'effectif total et non pas sur le nombre d'élèves du palier secondaire ayant des besoins particuliers ou sur la durée de leur fréquentation scolaire à ce palier. Par conséquent, les conseils scolaires disposeront peut-être de moins d'argent pour les élèves du palier secondaire ayant des besoins particuliers, sans que ne diminuent les coûts des programmes et services que nécessitent ces élèves.

Pour résoudre ce problème, je recommande une hausse de l'ADIFE destinée aux élèves du palier secondaire pour compenser la baisse prévue de l'effectif due à la réduction du nombre d'années d'études au palier secondaire, et une augmentation supplémentaire de 10 p. 100 pour enrichir les programmes et services d'éducation de l'enfance en difficulté au palier secondaire.

Voici ma recommandation :

26. Le ministère de l'Éducation devrait augmenter l'allocation pour l'éducation de l'enfance en difficulté fondée sur l'effectif (ADIFE) destinée aux élèves du palier secondaire afin de compenser la baisse prévue de l'effectif due à la réduction du nombre d'années d'études au palier secondaire, et de l'augmenter également de 10 p. 100 pour enrichir les programmes et services d'éducation de l'enfance en difficulté au palier secondaire.

J'estime à 19 millions de dollars le coût de l'augmentation de l'ADIFE décrite dans la recommandation 26.

Dans les exposés et mémoires adressés au Groupe d'étude, on évoque souvent la lourdeur du fardeau administratif lié à l'AAS et l'obligation pour les conseils scolaires de présenter des demandes annuelles documentant les évaluations et le diagnostic des élèves ayant des besoins particuliers. Les intervenants ont affirmé que le processus de présentation des demandes d'AAS, dont les conseils scolaires se servent, selon eux, pour générer des recettes, a détourné l'attention de ces conseils des programmes et services que nécessitent les élèves ayant des besoins particuliers. Ils souhaitaient que l'accent soit mis non plus sur la production de recettes, mais plutôt sur l'utilisation efficace des ressources.

Je pense que ce problème découle en partie d'un manque de ressources. Je constate que le ministère de l'Éducation a accordé 10 millions de dollars de plus aux conseils scolaires en 2002-2003 pour les évaluations aux fins de l'AAS. Je constate également que le ministère et les conseils scolaires ont presque terminé

l'étude de l'AAS. Néanmoins, j'invite instamment le ministère, en consultation avec le groupe de travail sur l'AAS[33], à concevoir une méthode de financement qui, à compter de l'année scolaire 2003-2004, allégera considérablement le fardeau administratif des conseils scolaires lié au processus de présentation des demandes d'AAS. Dans le cadre de cette initiative, les conseils scolaires ne devraient être obligés à l'avenir que d'évaluer les nouveaux élèves ayant des besoins particuliers (c'est-à-dire les élèves qui n'ont jamais été évalués par un conseil scolaire) et ceux dont les besoins ont changé.

La politique du ministère et l'objectif global des personnes qui travaillent auprès des élèves ayant des besoins particuliers consistent à faire en sorte que les conseils élaborent des plans d'enseignement individualisé (PEI) pour ces élèves qui mettent l'accent sur leurs besoins et leurs points forts et non pas sur leurs anomalies, puis mettent ces plans en oeuvre et en assurent le respect, en y apportant les modifications qui s'imposent. Cependant, des intervenants dans le domaine de l'éducation de l'enfance en difficulté ont exprimé des inquiétudes quant à l'efficacité des programmes et services offerts aux élèves ayant des besoins particuliers en vue d'améliorer le rendement de ces élèves. Dans son rapport annuel de 2001, le vérificateur provincial a souligné que le ministère de l'Éducation ne dispose pas des renseignements ou d'un mécanisme permettant de déterminer si les programmes et services d'éducation de l'enfance en difficulté qu'il finance sont offerts de façon efficace et efficiente et s'ils permettent d'atteindre les objectifs fixés[34].

Je pense que les conseils scolaires devraient être tenus responsables de répondre aux besoins de ces élèves et d'assurer la prestation des programmes, services et adaptations établis dans les PEI des élèves. Je crois comprendre que, depuis deux ans, le ministère et des intervenants se livrent à un processus d'élaboration de normes qui vise à définir les programmes et services appropriés d'éducation de l'enfance en difficulté. Dans son mémoire au Groupe d'étude, le Conseil consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté a souligné que l'approbation finale de ces normes et leur publication devraient permettre d'aider dans une large mesure les conseils scolaires à définir les programmes et services de base d'éducation de l'enfance en difficulté qu'ils devraient fournir. J'appuie cette recommandation.

Voici ma recommandation :

27. Le ministère de l'Éducation devrait, à l'issue d'une brève période de consultation sur les normes communes à toutes les anomalies qu'il propose pour les programmes et services d'éducation de l'enfance en difficulté, publier un ensemble de normes reconnues et rajuster au besoin la formule de financement afin d'accorder aux conseils scolaires le financement nécessaire pour mettre en oeuvre ces nouvelles normes.

Dans son mémoire au Groupe d'étude, le Conseil consultatif a recommandé que, en vue d'assurer l'obligation de rendre compte, le ministère finance des études visant à aider les conseils scolaires à se doter de la capacité nécessaire pour élaborer des plans et des programmes efficaces et efficients, à l'intention des

élèves ayant des besoins particuliers, et des méthodes appropriées permettant de déterminer si ces plans et programmes permettent d'améliorer le niveau de rendement des élèves ayant des besoins particuliers. J'appuie cette recommandation et je conseille vivement au ministère de la prendre en considération, de même que les autres recommandations figurant dans le mémoire du Conseil consultatif au Groupe d'étude (voir la recommandation 22).

Transport des élèves

Dans le cadre de mon mandat, on m'a demandé de traiter des questions de financement relatives au transport des élèves. La façon actuelle de calculer la Subvention pour le transport des élèves est tirée de l'ancienne formule de financement, c'est-à-dire celle qui précédait la formule de financement axé sur les besoins des élèves, et elle n'a pas été révisée lorsque la nouvelle formule est entrée en vigueur en 1998. Au printemps 1998, le ministère de l'Éducation a mis sur pied le Comité d'étude du financement du transport des élèves, qui réunit des représentantes et représentants de groupes concernés et qui est chargé de recommander une nouvelle méthode de financement du transport des élèves. Des efforts considérables ont été déployés depuis pour élaborer un modèle fondé sur les besoins.

Pour tenir compte de l'augmentation des coûts du carburant, le ministère a ajouté 23 millions de dollars en 2001-2002 à l'allocation de base de la Subvention pour le transport des élèves à titre provisoire jusqu'à la mise en place de la nouvelle formule, en plus des 6,3 millions de dollars de financement provisoire relatifs aux services de transport destiné aux conseils qui connaissent une baisse d'effectif. Dans le budget de l'Ontario de 2002, le gouvernement a annoncé qu'il affecterait une somme additionnelle de 20 millions de dollars par année à la Subvention pour le transport des élèves, somme qui n'a toutefois pas encore été intégrée dans les allocations des conseils scolaires pour l'exercice en cours.

On m'a fait part des préoccupations suivantes au sujet de la Subvention pour le transport des élèves :

- La formule actuelle ne tient pas compte de toutes les augmentations du coût du carburant ni de la hausse considérable des coûts relatifs aux autobus scolaires, aux conductrices et conducteurs d'autobus, aux permis, à l'immatriculation, aux inspections, aux assurances, à l'entretien des véhicules et à la sécurité. En outre, elle ne prévoit aucun mécanisme de révision pour tenir compte de la hausse des coûts.
- Il n'existe aucune ligne directrice à l'échelle de la province au sujet des distances que les élèves parcourent à pied ou de la durée maximale des trajets d'autobus, surtout pour les élèves de la maternelle à la 3e année.
- La formule ne répond pas aux préoccupations croissantes des conseils scolaires au sujet de la sécurité et de la nécessité de mettre sur pied des programmes de sécurité en matière de transport.
- La formule actuelle ne tient pas compte expressément des coûts liés au transport des élèves ayant des besoins particuliers.

- Elle ne favorise pas les initiatives de collaboration et ne récompense pas les conseils scolaires qui ont formé des regroupements régionaux de services de transport.
- En fondant l'allocation actuelle des conseils sur leurs dépenses d'avant 1998, la Subvention perpétue des disparités de longue date en négligeant le fait que certains conseils avaient des dépenses relativement peu élevées avant 1998 parce qu'ils avaient déjà mis en oeuvre des mesures d'économie.

Au cours des consultations, j'ai constaté un appui considérable à la mise en oeuvre immédiate d'un modèle de financement fondé sur les besoins, c'est-à-dire un modèle qui tient compte des besoins des élèves au lieu de la formule actuelle fondée sur les antécédents des conseils scolaires, et je suis d'accord pour dire que le problème est urgent. Je recommande que le ministère de l'Éducation mette à profit le travail approfondi déjà accompli par le Comité d'étude du financement du transport des élèves et qu'il achève le plus rapidement possible l'élaboration d'un nouveau modèle de subvention pour le transport des élèves fondé sur les besoins. Le ministère devrait également se pencher sur le financement des coûts de transport liés à l'éducation de l'enfance en difficulté, comme on l'a mentionné à la recommandation 25, et aux programmes de sécurité.

Voici ma recommandation :

28. Le ministère de l'Éducation devrait achever l'élaboration d'une nouvelle subvention pour le transport des élèves qui soit fondée sur les besoins des élèves, qui comprenne un mécanisme d'examen et de mise à jour annuels des coûts des conseils en matière de transport des élèves et qui tienne compte des coûts liés au transport des élèves ayant des besoins particuliers et à la mise en oeuvre de programmes de sécurité en matière de transport.

J'estime que la mise à jour générale des coûts déjà recommandée dans le présent chapitre entraînera l'affectation d'une somme additionnelle de 80 millions de dollars à la Subvention pour le transport des élèves[35], en plus des 23 millions de dollars ajoutés en 2001-2002. Comme les conseils scolaires font face à des difficultés particulièrement pressantes au chapitre des coûts du transport des élèves, je recommande que le financement additionnel de 20 millions de dollars annoncé dans le budget de l'Ontario de 2002 et mentionné ci-dessus soit versé aux conseils au cours de la présente année scolaire 2002-2003 afin de favoriser la stabilité dans le secteur de l'éducation.

Voici ma recommandation :

29. Le ministère de l'Éducation devrait affecter l'augmentation de 20 millions de dollars destinée au transport des élèves qui a été annoncée dans le budget de l'Ontario de 2002 au cours de la présente année scolaire (2002-2003) afin de favoriser la stabilité dans le secteur de l'éducation; il devrait verser ces fonds aux conseils dont les besoins sont les plus pressants.

J'ai été impressionné par les nombreuses initiatives de collaboration que les conseils scolaires ont entreprises au cours des dernières années. Des regroupements régionaux et d'autres modèles coopératifs ont démontré qu'il était possible de dépenser de manière très efficiente les fonds destinés à l'éducation. Je pense que les conseils scolaires et le ministère de l'Éducation devraient travailler de concert à l'élaboration d'un système provincial de regroupements régionaux de services de transport.

Dans des observations présentées au Groupe d'étude, un concept que je trouve particulièrement intéressant à ce sujet préconise l'établissement de huit à dix « régions » de transport dans la province, chacune ayant un « conseil responsable des services ». Le conseil responsable des services serait chargé d'acheter des services de transport à des fournisseurs pour le regroupement. Les conseils scolaires d'une région désignée seraient encouragés à former de tels regroupements pour pouvoir bénéficier d'économies d'échelle, mais chaque conseil serait libre d'en faire partie. Cependant, tous seraient tenus d'acheter les services de transport à des fournisseurs par l'entremise des regroupements. Ils devraient également contribuer à l'élaboration des politiques de leur regroupement régional. Les conseils responsables des services seraient financés par les conseils participants. Une telle approche offre l'avantage de permettre l'établissement de normes uniformes en matière de services de transport qui sont adaptées à la région (comme des lignes directrices sur la distance à parcourir à pied et la durée des trajets d'autobus), un fonctionnement plus efficient et une bonne efficacité par rapport au coût.

Voici ma recommandation :

30. Le ministère de l'Éducation devrait consulter les conseils scolaires et d'autres intervenants appropriés pour favoriser l'adoption d'un modèle fondé sur des « conseils responsables des services régionaux » pour dispenser les services de transport des élèves.

Le modèle fondé sur des conseils responsables des services régionaux peut aussi s'appliquer à d'autres fonctions administratives des conseils scolaires, comme l'approvisionnement. Certains conseils ont déjà mis sur pied des regroupements d'achat semblables à ce modèle. En fait, il est évident que les conseils scolaires ont déjà fait preuve d'un niveau élevé de collaboration en communiquant leurs pratiques exemplaires et en participant à des regroupements dans le but de se procurer des biens et des services au meilleur coût possible. Je les encourage à poursuivre dans cette voie. Le ministère a récemment pris une excellente initiative en établissant un site Web sur les services coopératifs à l'intention du personnel administratif des conseils scolaires. Ce site Web offre déjà des renseignements sur le partenariat, des exemples de pratiques administratives novatrices et une application de téléconférence électronique pour le personnel administratif des conseils scolaires.

Qualifications et expérience du personnel enseignant

Les préoccupations exprimées durant les consultations au sujet de la Subvention visant les qualifications et l'expérience du personnel enseignant portaient sur trois questions : le financement insuffisant, la charge moyenne de crédits par élève du secondaire actuellement reconnue par la formule de financement et les difficultés des conseils à recruter et à conserver le personnel enseignant.

La Subvention visant les qualifications et l'expérience du personnel enseignant a pour objet de permettre aux conseils scolaires qui ont une forte proportion d'enseignantes et d'enseignants ayant un niveau supérieur de qualifications et d'expérience d'assumer les frais salariaux élevés qui en découlent. (Les conseils scolaires de la province n'ont pas tous la même proportion de personnel enseignant ayant un niveau élevé de qualifications et d'expérience.) À cet égard, j'estime que la mise à jour des coûts repères déjà recommandée dans le présent chapitre entraînera une augmentation de 30 millions de dollars de la Subvention visant les qualifications et l'expérience du personnel enseignant[36].

Cette subvention comprend également un volet qui tient compte du fait que les conseils scolaires ont besoin de plus d'enseignantes et d'enseignants si les élèves prennent plus de crédits que la charge moyenne prévue. La Subvention de base assure le financement du nombre d'enseignantes et d'enseignants requis au palier secondaire lorsque les élèves ont une charge moyenne de 7,2 crédits, ce qui était la charge moyenne réelle de crédits des élèves du secondaire en 1997. La Subvention visant les qualifications et l'expérience du personnel enseignant prévoit des fonds additionnels lorsque la charge moyenne de crédits des élèves du secondaire est supérieure à 7,2 crédits, jusqu'à une moyenne maximale de 7,5 crédits à l'échelle du conseil.

Selon le nouveau curriculum des écoles secondaires, les élèves devraient normalement accumuler 30 crédits en quatre ans pour obtenir leur diplôme. L'obtention de 30 crédits n'est qu'une exigence minimale; en effet, les élèves peuvent prendre des crédits additionnels, et les conseils scolaires ont constaté une augmentation graduelle de la charge moyenne des crédits. Pour l'année scolaire en cours (2002-2003), plus de 50 conseils font état de charges moyennes de crédits supérieures à 7,5. Il y aurait lieu de rajuster la charge moyenne maximale de crédits à l'échelle du conseil financée par cette subvention afin de tenir compte des coûts accrus découlant de l'embauche d'enseignantes et d'enseignants additionnels attribuable à l'augmentation de la charge moyenne de crédits correspondant aux attentes du nouveau curriculum.

Je recommande donc que le ministère de l'Éducation examine le facteur relatif à la charge de crédits et rajuste la formule de financement en conséquence.

Voici ma recommandation :

31. Le ministère de l'Éducation devrait rajuster le facteur relatif à la charge de crédits figurant dans la formule de financement compte tenu du nouveau curriculum des écoles secondaires.

En ce qui concerne le recrutement et le maintien en poste du personnel enseignant, il est évident que la profession enseignante est en pleine transformation. Un nombre croissant d'enseignantes et d'enseignants prennent leur retraite, ce qui s'inscrit dans la tendance générale du vieillissement de la population active ontarienne. Pour les conseils scolaires, c'est un véritable défi que de recruter et de conserver des enseignantes et enseignants compétents, car les salaires de départ accordés aux enseignants débutants sont inférieurs au traitement de départ ayant cours dans d'autres professions exigeant des compétences semblables.

Pour cette raison, je conseille vivement au ministère de l'Éducation d'envisager le rajustement des facteurs repères de la matrice relative au traitement qui sert au calcul de la Subvention visant les qualifications et l'expérience du personnel enseignant.

Technologie

Les repères utilisés pour établir la Subvention de base comprennent trois catégories portant sur des coûts relatifs à l'utilisation de la technologie de l'information et des communications en classe :

- « manuels scolaires et matériel didactique » : didacticiels, CD-ROM, frais d'accès à Internet et technologie appuyant l'éducation à distance; coût repère pour cette catégorie : 75 $ par élève de l'élémentaire et 100 $ par élève du secondaire;
- « ordinateurs de classe » : matériel et frais de réseautage; coût repère pour cette catégorie : 43 $ par élève de l'élémentaire et 56 $ par élève du secondaire;
- « services de soutien professionnel et paraprofessionnel » : personnel qui fournit des services de soutien aux élèves et au personnel enseignant, notamment des techniciennes et techniciens en informatique; coût repère pour cette catégorie : 67 $ par élève de l'élémentaire et 105 $ par élève du secondaire.

Comme je l'ai déjà mentionné, les coûts repères sont fondés sur les dépenses réelles des conseils scolaires en 1997. Nombre des intervenants qui ont présenté un exposé ou des observations écrites au Groupe d'étude ont souligné que, depuis 1997, on pouvait constater un accroissement considérable des besoins en matière de technologie aux paliers élémentaire et secondaire en même temps qu'une multiplication des progrès technologiques. La technologie de l'information et des communications fait maintenant partie du curriculum et elle constitue un élément essentiel de la réussite scolaire des élèves.

Reconnaissant l'importance du nouveau rôle de la technologie de l'information et des communications en éducation, le ministère de l'Éducation et le ministère de la Formation et des Collèges et Universités ont créé le Réseau ontarien du savoir au service de l'éducation au printemps 2000. Le Réseau avait pour mandat de superviser l'élaboration des grandes orientations et d'un plan d'action pour l'intégration des technologies de l'information et des communications dans le domaine de l'éducation en Ontario. Il a publié des rapports qui proposaient une orientation, mais, jusqu'à présent, le gouvernement n'a pas vraiment donné suite à ses recommandations. Les milieux de l'éducation ont besoin de savoir quel

rôle le gouvernement entend donner à la technologie dans les classes. Je demande donc instamment au ministère de répondre aux rapports du Réseau ontarien du savoir au service de l'éducation.

Certains ont également signalé que la formule de financement n'accorde pas suffisamment d'attention au concept de « coût total de l'acquisition » en ce qui a trait à la technologie de l'information et des communications. Le coût total de l'acquisition, comme on me l'a expliqué, ne comprend pas uniquement le coût d'achat du matériel ou du logiciel; il tient compte également d'un ensemble de facteurs qui sont essentiels à l'élaboration de stratégies technologiques efficaces. Par exemple, les intervenants ont fait remarquer qu'il faut prévoir des fonds pour former le personnel enseignant afin qu'il fasse un usage efficace de la technologie dans l'enseignement du curriculum et pour embaucher le personnel de soutien technique nécessaire pour appuyer les initiatives technologiques[37].

À l'heure actuelle, la Subvention pour l'administration et la gestion des conseils scolaires couvre les besoins technologiques du personnel administratif des conseils scolaires, en ce qui a trait, par exemple, à la compilation des rapports sur les effectifs, aux fonctions relatives aux opérations, aux finances et aux ressources humaines, et à la gestion des installations. Selon certains intervenants, l'application des technologies de l'information et des communications aux fonctions administratives est un autre domaine qui nécessite de nouveaux investissements, mais qui offre également d'énormes possibilités d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la gestion des ressources des conseils[38].

Je suis d'accord avec cette invitation à améliorer les systèmes technologiques dans les classes et dans l'administration scolaire. Cette question donne au ministère de l'Éducation une occasion de promouvoir l'harmonisation des systèmes technologiques dans les classes ainsi que la gestion efficace et efficiente des ressources des conseils.

Voici ma recommandation :

32. **Le ministère de l'Éducation devrait promouvoir l'harmonisation, s'il y a lieu, des didacticiels et des systèmes technologiques d'information et de communication pour la salle de classe et collaborer avec les conseils scolaires pour promouvoir la gestion efficace et efficiente des systèmes technologiques d'administration.**

Je tiens à souligner que, tout en reconnaissant l'importance des ordinateurs en classe et la nécessité de donner au personnel enseignant la formation technique nécessaire, j'estime qu'il y a lieu d'adapter les méthodes pédagogiques pour véritablement intégrer la technologie à l'enseignement et tirer le meilleur parti possible de la technologie à des fins didactiques.

Gestion

Au chapitre 3, j'ai énoncé mes points de vue sur les divers rôles et responsabilités des principaux partenaires dans le domaine de l'éducation. En conformité avec ces points de vue et en raison de l'instauration de la formule de financement axé sur les besoins des élèves et de la perte du pouvoir d'imposition des conseils scolaires, j'estime qu'il faut procéder à un examen en profondeur de la gestion de l'éducation.

Pendant mon étude, j'ai constaté que l'instauration de la formule de financement axé sur les besoins des élèves a modifié les relations entre le gouvernement provincial, les conseils scolaires, le personnel enseignant, les conseils d'école et les groupes communautaires. Ces relations devraient être clarifiées. À mon avis, la question est de savoir si la structure de gestion est aussi efficace qu'elle devrait l'être pour favoriser l'amélioration continue de l'apprentissage et du rendement des élèves. À cette fin, il faudrait peut-être définir plus clairement les rôles et les responsabilités de tous les partenaires du secteur de l'éducation afin que chacun des partenaires et le public les comprennent bien.

Je recommande donc que la ministre de l'Éducation étudie, en consultation avec tous les partenaires du secteur de l'éducation, la structure de gestion de l'éducation ainsi que les rôles et responsabilités de chacun des partenaires.

Voici ma recommandation :

33. La ministre de l'Éducation devrait étudier, en consultation avec tous les partenaires du secteur de l'éducation, la structure de gestion de l'éducation ainsi que les rôles et responsabilités de chacun des partenaires.

5. Liste des recommandations et sommaire des coûts estimatifs

Liste des recommandations

Comme je l'ai déjà mentionné au début du chapitre 4, je recommande (sauf aux recommandations 2, 24 et 29) des mesures qui, si elles sont mises en oeuvre, entreront en vigueur au début de l'année scolaire 2003-2004 dans le cadre d'un plan de financement pluriannuel. Par « pluriannuel », j'entends de plus de trois ans. Le gouvernement pourrait mettre en oeuvre certaines mesures plus tôt, s'il le désire.

Les recommandations 2, 24 et 29 concernent respectivement le financement lié aux négociations collectives avec le personnel enseignant et le personnel de soutien, le financement des demandes d'allocation d'aide spécialisée dans le cadre de la Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté qui ont été approuvées jusqu'à la fin du cycle 3 de l'étude globale du financement de l'AAS que mène le ministère, et le financement qui vise à répondre aux besoins les plus pressants des conseils scolaires en matière de transport des élèves.

Ces trois recommandations reflètent les priorités que j'ai dégagées à la suite de mes consultations et de l'analyse des questions en cause. Je crois que la mise en oeuvre de ces recommandations pendant l'année scolaire 2002-2003 favoriserait la stabilité dans le secteur de l'éducation.

Voici mes recommandations :

1. Le ministère de l'Éducation devrait mettre à jour les coûts repères pour tous les éléments de la formule de financement (Subvention de base, subventions à des fins particulières et Subvention pour les installations destinées aux élèves) en fonction des coûts en date d'août 2003, et le financement, établi en fonction des coûts repères mis à jour, devrait être versé progressivement sur une période de trois ans à compter de 2003-2004 dans le cadre d'un plan de financement pluriannuel.

   J'estime que la mise à jour des coûts repères en date d'août 2003 coûtera un total de 1,08 milliard de dollars, sans compter la mise à jour des salaires et avantages sociaux en 2002-2003 (voir recommandation 2). Cette estimation de 1,08 milliard de dollars comprend la mise à jour des coûts repères en date d'août 2002 (1,01 milliard de dollars) et la mise à jour des coûts non reliés aux salaires et aux avantages sociaux en date de 2003 (70 millions de dollars). Le montant estimatif de 1,08 milliard de dollars devrait être injecté progressivement sur une période de trois ans à compter de 2003-2004 dans le cadre d'un plan de financement pluriannuel.

2. Afin de favoriser la stabilité dans le secteur de l'éducation, le ministère de l'Éducation devrait accorder des fonds aux conseils scolaires pour l'année scolaire en cours (2002-2003) aux fins de la ronde actuelle de négociations collectives avec le personnel enseignant et le personnel de soutien.

3. En consultation avec les conseils scolaires et d'autres intervenants du secteur de l'éducation, le ministère de l'Éducation devrait élaborer des mécanismes d'examen et de mise à jour annuels des repères de la formule de financement et mener un examen complet de la formule de financement tous les cinq ans.

4. Le ministère de l'Éducation devrait, en consultation avec les conseils scolaires, d'autres membres du monde de l'éducation et d'autres intervenants concernés, examiner toutes les subventions à des fins particulières et songer à regrouper au sein de la formule de financement celles qui ont trait à la préparation à l'apprentissage des enfants d'âge préscolaire, des enfants qui fréquentent l'école et des jeunes qui effectuent la transition entre l'école et le monde du travail ou des études postsecondaires, afin que ces subventions permettent de bien répondre aux besoins des enfants et des jeunes à risque.

5. Le ministère de l'Éducation devrait déterminer l'ampleur appropriée du financement du volet démographique de la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage en recueillant et en analysant les données des programmes et services destinés aux élèves à risque provenant d'un échantillon représentatif de conseils scolaires qui offrent des programmes et services efficaces de cette nature.

6. À titre provisoire, en attendant la collecte et l'analyse des données sur les programmes et services destinés aux élèves à risque mentionnées dans la recommandation 5, le ministère de l'Éducation devrait investir une somme additionnelle de 50 millions de dollars dans le volet démographique de la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage, en se servant du modèle actuel de répartition fondé sur le recensement de 1996.

7. Le ministère de l'Éducation devrait réexaminer les modèles actuels de répartition pour le volet démographique de la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage afin de s'assurer que les fonds de cette subvention soient répartis de façon juste et équitable entre les conseils scolaires. Le ministère devrait également mettre à jour les données relatives aux facteurs socioéconomiques dont on tient compte dans la formule de financement en fonction du recensement de 2001.

8. Le ministère de l'Éducation, à compter de 2003-2004, devrait réaffecter la portion inutilisée du volet de lecture, d'écriture et de mathématiques pour la 7^{e} à la 10^{e} année, qui fait partie de la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage, à des programmes et services destinés aux élèves qui ont besoin de rattrapage dans ces domaines. De plus, le ministère devrait exiger que les conseils scolaires rendent compte de la façon dont ils ont utilisé ces fonds à cette fin.

9. Le ministère de l'Éducation devrait exiger que les conseils scolaires qui reçoivent des fonds de la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage rendent compte au public de la manière dont les dépenses engagées à ce chapitre contribuent à l'amélioration continue du rendement des élèves et à la réduction des écarts entre les élèves ayant un bon rendement et un rendement médiocre dans leurs écoles, tout en maintenant des normes élevées.

10. Le ministère de l'Éducation devrait augmenter la Subvention pour l'enseignement des langues en vue de financer des programmes de cinq ans d'*English as a Second Language/English Skills Development* et de Perfectionnement du français.

    *J'estime que l'augmentation du volet de la Subvention pour l'enseignement des langues portant sur les programmes d'*English as a Second Language/ English Skills Development *et de Perfectionnement du français, visant à prévoir une formation de cinq ans, coûtera environ 65 millions de dollars.*

11. Le ministère de l'Éducation devrait obtenir des données précises afin de déterminer ce dont ont besoin les conseils scolaires pour remplir le rôle que joue la province dans l'éducation des élèves autochtones et, compte tenu de ces données, créer une nouvelle subvention en vue de répondre aux besoins en matière d'éducation des élèves autochtones qui ne vivent pas dans une réserve. Le ministère devrait également exiger que les conseils scolaires admissibles à cette subvention consacrent cette dernière à des programmes et services destinés aux élèves autochtones et qu'ils rendent compte de la façon dont cet argent est dépensé et des résultats obtenus.

12. La province devrait travailler de concert avec les chefs autochtones et le gouvernement fédéral dans le but d'élaborer une démarche intégrée et de prévoir un financement suffisant pour l'éducation des élèves autochtones.

13. Le gouvernement devrait créer un conseil consultatif sur les services intégrés à l'enfance et à la famille qui relèverait du Conseil des ministres et serait composé de représentantes et de représentants du ministère des Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance, du ministère de l'Éducation, du ministère de la Santé et des Soins de longue durée, du ministère de la Sûreté et de la Sécurité publique et du ministère du Tourisme et des Loisirs. Ce conseil consultatif se réunirait régulièrement pour coordonner le travail et les mécanismes de financement des ministères qui sont au service des familles, des enfants et des jeunes.

14. Le ministère de l'Éducation devrait passer en revue le mémoire qu'ont présenté au Groupe d'étude les 12 conseils scolaires de langue française, en collaboration avec l'Association des conseillères et des conseillers des écoles publiques de l'Ontario et l'Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques, puis modifier la formule de financement afin que toutes les subventions tiennent compte des coûts supplémentaires que les conseils scolaires de langue française doivent assumer pour la prestation des programmes et services d'éducation.

15. Le ministère de l'Éducation devrait accorder un financement de base par l'entremise de la Subvention pour raisons d'ordre géographique aux conseils scolaires qui ont décidé de garder une petite école ouverte dans une collectivité ne comptant qu'un seul établissement scolaire et qui, en vertu des modalités de la Subvention de base et des subventions à des fins particulières (mises à jour selon la recommandation 1), ont un effectif scolaire moyen insuffisant pour donner droit à un financement au chapitre du personnel de base pour cette petite école. Par ailleurs, le ministère devrait veiller à ce que le financement de base couvre ce qui suit :

    - une directrice ou un directeur d'école et une ou un secrétaire à plein temps pour chaque école élémentaire et secondaire;
    - une employée ou un employé de soutien à plein temps pour chaque école élémentaire et secondaire, afin que l'école soit sûre, propre et bien entretenue;
    - une personne à plein temps dans les écoles secondaires qui sera chargée d'offrir des conseils sur les choix de carrière et les études postsecondaires aux élèves du palier secondaire, et des conseils aux élèves de 8^{e} année à propos des placements dans les écoles secondaires.

    J'estime que le financement de base pour les petites écoles situées dans des collectivités ne comptant qu'un seul établissement scolaire coûtera 50 millions de dollars.

16. Le ministère de l'Éducation devrait porter à trois ans la durée de l'Allocation pour compenser la baisse des effectifs.

    J'estime que la prolongation de l'Allocation pour compenser la baisse des effectifs coûtera 5 millions de dollars.

17. Le ministère de l'Éducation devrait restructurer la somme liée aux priorités locales pour qu'elle corresponde à 5 p. 100 du montant de base de la Subvention de base (mise à jour selon les recommandations 1 et 2). Les conseils scolaires devraient appliquer la somme liée aux priorités locales à des priorités, programmes et services établis à l'échelon local visant l'amélioration continue de l'apprentissage et du rendement des élèves.

18. Le ministère de l'Éducation devrait exiger que les conseils scolaires consultent, par l'intermédiaire de leur directrice ou directeur de l'éducation, les directrices et directeurs d'école et les conseils d'école dans le but d'élaborer un plan pour l'utilisation de la somme liée aux priorités locales, qu'ils examinent ces plans chaque année et qu'ils rendent compte publiquement à tous les intervenants et au ministère de l'Éducation des résultats atteints grâce à la mise en oeuvre de ces plans, dans chaque école et à l'échelle du conseil.

19. Le ministère de l'Éducation devrait faire un nouvel investissement stratégique de 50 millions de dollars dans la Subvention pour la réfection des écoles pour permettre aux conseils scolaires de répondre à leurs besoins les plus pressants en la matière.

20. Le ministère de l'Éducation devrait faire un nouvel investissement stratégique de 200 millions de dollars chaque année dans un « fonds d'amortissement pour l'entretien différé » qui servirait à assurer les coûts de financement (capital et intérêts) que les conseils scolaires devraient payer pour amortir les dettes contractées afin de pouvoir commencer à s'attaquer à leur arriéré en matière d'entretien.

21. Le ministère de l'Éducation devrait examiner les coûts repères servant à déterminer la Subvention pour les nouvelles places en vue de distinguer entre les coûts repères des travaux de construction en cours ou achevés et les coûts repères des travaux de construction prévus; il devrait également mettre à jour et examiner, comme il est proposé aux recommandations 1 et 3, uniquement les coûts repères des travaux de construction qui sont prévus.

22. Le ministère de l'Éducation devrait examiner et étudier les recommandations figurant dans le mémoire du Conseil consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté présenté au Groupe d'étude.

23. Le ministère de l'Éducation devrait, à l'issue de l'étude globale du financement de l'allocation d'aide spécialisée, financer au cours de l'année scolaire 2003-2004 toutes les demandes des conseils scolaires approuvées durant l'étude.

    J'estime que le coût annuel du financement de toutes les demandes d'allocation d'aide spécialisée se chiffrera à environ 250 millions de dollars.

24. Le ministère de l'Éducation devrait, afin de favoriser la stabilité dans le secteur de l'éducation, accorder 130 millions de dollars au cours de l'année scolaire 2002-2003 pour financer toutes les demandes approuvées jusqu'à la fin du cycle 3 de l'étude globale du financement de l'allocation d'aide spécialisée.

25. Le ministère de l'Éducation devrait élaborer une politique de financement pour le transport des élèves ayant des besoins particuliers.

26. Le ministère de l'Éducation devrait augmenter l'allocation pour l'éducation de l'enfance en difficulté fondée sur l'effectif (ADIFE) destinée aux élèves du palier secondaire afin de compenser la baisse prévue de l'effectif due à la réduction du nombre d'années d'études au palier secondaire, et de l'augmenter également de 10 p. 100 pour enrichir les programmes et services d'éducation de l'enfance en difficulté au palier secondaire.

    J'estime à 19 millions de dollars le coût de l'augmentation de l'ADIFE décrite dans la recommandation 26.

27. Le ministère de l'Éducation devrait, à l'issue d'une brève période de consultation sur les normes communes à toutes les anomalies qu'il propose pour les programmes et services d'éducation de l'enfance en difficulté, publier un ensemble de normes reconnues et rajuster au besoin la formule de financement afin d'accorder aux conseils scolaires le financement nécessaire pour mettre en oeuvre ces nouvelles normes.

28. Le ministère de l'Éducation devrait achever l'élaboration d'une nouvelle subvention pour le transport des élèves qui soit fondée sur les besoins des élèves, qui comprenne un mécanisme d'examen et de mise à jour annuels des coûts des conseils en matière de transport des élèves et qui tienne compte des coûts liés au transport des élèves ayant des besoins particuliers et à la mise en oeuvre de programmes de sécurité en matière de transport.

29. Le ministère de l'Éducation devrait affecter l'augmentation de 20 millions de dollars destinée au transport des élèves qui a été annoncée dans le budget de l'Ontario de 2002 au cours de la présente année scolaire (2002-2003) afin de favoriser la stabilité dans le secteur de l'éducation; il devrait verser ces fonds aux conseils dont les besoins sont les plus pressants.

30. Le ministère de l'Éducation devrait consulter les conseils scolaires et d'autres intervenants appropriés pour favoriser l'adoption d'un modèle fondé sur des « conseils responsables des services régionaux » pour dispenser les services de transport des élèves.

31. Le ministère de l'Éducation devrait rajuster le facteur relatif à la charge de crédits figurant dans la formule de financement compte tenu du nouveau curriculum des écoles secondaires.

32. Le ministère de l'Éducation devrait promouvoir l'harmonisation, s'il y a lieu, des didacticiels et des systèmes technologiques d'information et de communication pour la salle de classe et collaborer avec les conseils scolaires pour promouvoir la gestion efficace et efficiente des systèmes technologiques d'administration.

33. La ministre de l'Éducation devrait étudier, en consultation avec tous les partenaires du secteur de l'éducation, la structure de gestion de l'éducation ainsi que les rôles et responsabilités de chacun des partenaires.

Sommaire des coûts estimatifs

Le coût estimatif total de mes recommandations, dans la mesure où je puis l'établir, s'élève à 1,769 milliard de dollars. Cette estimation ne comprend pas tous les coûts qui pourraient résulter de la mise en oeuvre de mes recommandations, et ce pour deux raisons :

- Il m'est impossible d'estimer le coût des salaires et avantages sociaux du personnel enseignant et du personnel de soutien pour l'année scolaire en cours (2002-2003), car, évidemment, ce coût ne sera connu qu'à l'issue des négociations collectives en cours. Il faudra l'ajouter à mon total estimatif dès qu'il sera connu.
- Dans certaines recommandations, je conseille au ministère de l'Éducation de recueillir et d'analyser certaines données et de réexaminer certains aspects de la formule de financement pour veiller à ce que les facteurs et coûts repères de la formule soient appropriés. Toute modification subséquente de la formule pourrait occasionner des coûts supplémentaires.

Le tableau suivant résume les coûts estimatifs de mes recommandations. Les annexes H, I et J décrivent la méthode que j'ai employée pour mettre à jour les coûts repères et donnent des calculs plus détaillés.

Sommaire des coûts estimatifs des recommandations du Groupe d'étude sur l'égalité en matière d'éducation

Recommandations	Coût (millions $)
Mise à jour de tous les coûts repères en date d'août 2002	1 010
Mise à jour de tous les coûts repères d'août 2002 à août 2003, *sans compter* le coût des salaires et avantages sociaux en cours de négociation en 2002-2003	70
Nouveaux investissements	689
Coût estimatif total des recommandations, *sans compter* le coût des salaires et avantages sociaux en cours de négociation en 2002-2003	**1 769**

Source : Annexe I, tableau I.1.

Notes

Remarque : Les adresses des sites Web figurant ci-dessous étaient valables au moment où le Groupe d'étude a mené ses recherches, de mai à novembre 2002. Certains de ces documents électroniques pourraient devenir inaccessibles après la publication du présent rapport, ou se trouver à une adresse différente. Le Groupe d'étude ne peut être tenu responsable de l'accessibilité de ces documents.

1. Ontario, ministère de l'Éducation, *Financement axé sur les besoins des élèves : Guide pour les parents* 2002-2003, 2002, Internet : <http://www.edu.gov.on.ca/fre/funding/fguide02.pdf>, et personnel du ministère de l'Éducation.

2. *Ibid.*

3. Les hausses des subventions calculées selon la formule de financement axé sur les besoins des élèves depuis son instauration sont décrites à l'annexe H, note 3.

4. Ontario, ministère de l'Éducation, *op. cit.*, et Ontario, ministère de l'Éducation, *Financement axé sur les besoins des élèves : Document technique 2002-2003*, 2002, Internet : <http://www.edu.gov.on.ca/fre/funding/f0203tech.pdf>.

5. Par exemple, voir Michael Barber, *High Expectations and Standards for All, No Matter What: The Leadership Challenge for a World Class Education Service*, 2002, Internet : <http://www.ncsl.org.uk/index.cfm?pageid=ev_auth_barber>; Michael Fullan, *Change Forces with a Vengeance*, Londres, RoutledgeFalmer, 2002; et l'ouvrage de Charles Ungerleider sur l'avenir de l'éducation publique au Canada, à paraître chez McClelland and Stewart en 2003.

6. La Grande-Bretagne et d'autres territoires ont tiré cette conclusion. Voir Michael Barber, *op. cit.*

7. Dans une conversation que j'ai eue avec lui, Charles Ungerleider a assimilé cette notion à celle d'« efficience de la production ».

8. Richard F. Elmore, *Bridging the Gap Between Standards and Achievement: The Imperative for Professional Development in Education*, Washington, D.C., Albert Shanker Institute, 2002, p. 5.

9. Fait exception à cette règle la Subvention pour le transport des élèves, qui est fondée sur une allocation qui était versée dans le cadre de l'ancienne formule de financement en vigueur avant 1998. Néanmoins, il est possible de mesurer le coût du transport des élèves et de rajuster la subvention en fonction des coûts réels. Dans ma recommandation de « mettre à jour les coûts repères pour tous les éléments de la formule de financement », j'inclus donc les coûts liés au transport des élèves.

10. Michael Fullan, *Change Forces with a Vengeance*, Londres, RoutledgeFalmer, 2002, p. 18.

11. Par exemple, voir Margaret Norrie McCain et J. Fraser Mustard, *The Early Years Study, Three Years Later: From Early Child Development to Human Development: Enabling Communities*, Toronto, The Founders' Network, 2002, de même que les ouvrages cités dans Équipe de spécialistes de la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage, *Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage – Rapport de l'Équipe de spécialistes au ministre de l'Éducation et de la Formation*, Toronto, ministère de l'Éducation et de la Formation, 1997, p. 19.

12. Margaret Norrie McCain et J. Fraser Mustard, *op. cit.*

13. Cité par David Crane dans « By failing children, we fail ourselves », *Toronto Star*, 20 octobre 2002.

14. Ce montant est une estimation fondée sur les mises à jour des coûts repères jusqu'en août 2002. Si nous nous fondions sur les mises à jour jusqu'en août 2003, nous aurions un montant encore plus élevé que je ne peux cependant estimer, car il m'est impossible de prévoir l'issue des négociations en cours sur les salaires et les avantages sociaux, qui pourraient se répercuter sur le financement pour 2002-2003.

15. Équipe de spécialistes de la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage, *Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage – Rapport de l'Équipe de spécialistes au ministre de l'Éducation et de la Formation*, Toronto, ministère de l'Éducation et de la Formation, 1997, p. 10.

16. L'allocation au titre de l'ALF est fondée non pas sur des données sur trois ans mais plutôt sur un calcul fait en tenant compte de trois facteurs : un niveau de service de base, un facteur d'« assimilation » et le coût par unité scolaire. Pour plus de précisions sur les programmes d'ALF et de PDF et sur ceux d'ESL/ESD, voir Ontario, ministère de l'Éducation, *Financement axé*

sur les besoins des élèves : Document technique 2002-2003, 2002, Internet : <http://www.edu.gov.on.ca/fre/funding/f0203tech.pdf>, p. 19-22.

17. Ce montant est une estimation fondée sur les mises à jour des coûts repères jusqu'en août 2002. Si nous nous fondions sur les mises à jour jusqu'en août 2003, nous aurions un montant encore plus élevé que je ne peux cependant estimer, car il m'est impossible de prévoir l'issue des négociations en cours sur les salaires et les avantages sociaux, qui pourraient se répercuter sur le financement pour 2002-2003.

18. Voir Ontario, ministère de l'Éducation, *Financement axé sur les besoins des élèves : Document technique 2002-2003*, 2002, Internet : <http://www.edu.gov.on.ca/fre/funding/f0203tech.pdf>, p. 19-22.

19. Canada, Commission royale sur les peuples autochtones, *Vers un ressourcement*, rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones, vol. 3, chap. 5 (« L'éducation »), Ottawa, la Commission, 1996, p. 489-490.

20. Équipe de spécialistes de la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage (Ontario), *Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage – Rapport de l'équipe de spécialistes au ministre de l'Éducation et de la Formation*, Toronto, ministère de l'Éducation et de la Formation, 1997, p. 7.

21. Les conseils scolaires de langue française, qui se trouvent dans des régions où la majorité de la population est de langue anglaise, luttent constamment contre l'assimilation de leurs élèves dans la culture anglophone.

22. Les définitions de petite école élémentaire et de petite école secondaire aux fins de la formule de financement se trouvent dans Ontario, ministère de l'Éducation, *Financement axé sur les besoins des élèves : Document technique 2002-2003*, 2002, Internet : <http://www.edu.gov.on.ca/fre/funding/f0203tech.pdf>, p. 25 (dans la section « Subvention pour raisons d'ordre géographique »).

    Les pages 7 et 8 de ce document (« Subvention de base ») décrivent le calcul effectué pour déterminer le financement de base affecté aux écoles. Cette section montre que la formule de financement prévoit 2,75 directrices ou directeurs d'école par tranche de 1 000 élèves au palier élémentaire. Ainsi, pour financer une directrice ou un directeur d'école, une école élémentaire doit compter au moins 364 élèves (1 000 / 2,75). D'après les données actuelles, les écoles élémentaires comptent en moyenne 340 élèves, et plus de 60 p. 100 d'entre elles ont moins de 364 élèves.

    Au palier secondaire, la formule prévoit 1,1 directrice ou directeur d'école par tranche de 1 000 élèves; il faut donc au moins 909 élèves (1 000 / 1,1) afin d'obtenir le financement nécessaire pour une directrice ou un directeur. D'après les données actuelles, les écoles secondaires comptent en moyenne 847 élèves, et plus de 55 p. 100 d'entre elles ont moins de 909 élèves.

23. Ce montant est une estimation fondée sur les mises à jour des coûts repères jusqu'en août 2002. Si nous nous fondions sur les mises à jour jusqu'en août 2003, nous aurions un montant encore plus élevé que je ne peux cependant estimer, car il m'est impossible de prévoir l'issue des négociations en cours sur les salaires et les avantages sociaux, qui pourraient se répercuter sur le financement pour 2002-2003.

24. « En 1998, on a recueilli des renseignements détaillés sur chaque école de la province par l'entremise du Système d'inventaire des installations scolaires. Ces renseignements ont servi à déterminer la capacité des écoles élémentaires et secondaires de chaque conseil, de façon uniforme dans toute la province », lit-on dans le document technique du ministère de l'Éducation sur la Subvention pour les installations destinées aux élèves. Cette capacité « évaluée » peut être rajustée dans certaines circonstances, notamment lorsqu'un conseil scolaire vend une école. En 2001-2002, la formule a été modifiée afin de permettre aux conseils scolaires qui n'avaient pas droit à de nouvelles places de recevoir un financement pour « faire face aux contraintes substantielles et persistantes dues à l'effectif de certaines écoles ». Voir Ontario, ministère de l'Éducation, *Financement axé sur les besoins des élèves : Subventions pour les installations destinées aux élèves 2002-2003*, 2002, Internet : <http://www.edu.gov.on.ca/fre/funding/f0203pupilacc.pdf>, p. 3-5.

25. Le chapitre 2 du présent rapport décrit les contraintes en matière de financement avec lesquelles doivent composer les conseils scolaires.

26. Ce montant est une estimation fondée sur les mises à jour des coûts repères jusqu'en août 2002. Si nous nous fondions sur les mises à jour jusqu'en août 2003, nous aurions un montant encore plus élevé que je ne peux cependant estimer, car il m'est impossible de prévoir l'issue des négociations en cours sur les salaires et les avantages sociaux, qui pourraient se répercuter sur le financement pour 2002-2003.

27. Ces organismes comprennent la Society for College and University Planning, l'American Public Works Association et l'Association canadienne du personnel administratif universitaire. Voir également Toronto District School Board, *Facility Review and Assessment, Executive Summary*, Toronto, le Conseil, 2002, qui contient des renseignements sur les coûts de réfection cycliques.

28. Ce montant de 266 millions de dollars a été calculé de la façon suivante. Pour 2002-2003, l'allocation initiale était de 241 millions de dollars. Dans le budget de

mai 2002, le gouvernement a annoncé qu'il affecterait 25 millions de dollars de plus à la réfection des écoles, somme que le ministère de l'Éducation a maintenant ajoutée au montant de 241 millions de dollars, ce qui donne un total de 266 millions de dollars.

29. L'initiative visant à évaluer les besoins en matière de réfection des écoles permettra d'obtenir suffisamment de données pour calculer un indice d'état des installations (IEI) pour chaque école et conseil scolaire ainsi que pour l'ensemble du système d'éducation. L'IEI est le coût estimatif des travaux d'entretien et de réfection divisé par la valeur de remplacement de l'école. Par exemple, si la valeur de remplacement d'une école est de 10 millions de dollars et si le coût estimatif des travaux d'entretien et de réfection est de 1,5 million de dollars, l'IEI est de 0,15.

30. Ce montant est une estimation fondée sur les mises à jour des coûts repères jusqu'en août 2002. Si nous nous fondions sur les mises à jour jusqu'en août 2003, nous aurions un montant encore plus élevé que je ne peux cependant estimer, car il m'est impossible de prévoir l'issue des négociations en cours sur les salaires et les avantages sociaux, qui pourraient se répercuter sur le financement pour 2002-2003.

31. Ce montant est une estimation fondée sur les mises à jour des coûts repères jusqu'en août 2002. Si nous nous fondions sur les mises à jour jusqu'en août 2003, nous aurions un montant encore plus élevé que je ne peux cependant estimer, car il m'est impossible de prévoir l'issue des négociations en cours sur les salaires et les avantages sociaux, qui pourraient se répercuter sur le financement pour 2002-2003.

32. L'allocation pour l'éducation de l'enfance en difficulté fondée sur l'effectif est établie selon une échelle dégressive, les montants les moins élevés étant affectés aux élèves du palier secondaire. Pour des précisions, voir Ontario, ministère de l'Éducation, *Financement axé sur les besoins des élèves : Document technique 2002-2003*, 2002, Internet : <http://www.edu.gov.on.ca/fre/funding/f0203tech.pdf>, p. 13.

33. Le Groupe de travail sur l'AAS, constitué par le ministère, se compose de représentantes et de représentants du Conseil consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté, d'associations de conseillères et conseillers scolaires, d'associations d'agentes et agents de supervision, d'administratrices et administrateurs supérieurs et de groupes de parents.

34. Ontario, Bureau du vérificateur provincial de l'Ontario, *Rapport annuel 2001*, 2001, Internet : <http://www.gov.on.ca/opa/french/ar01t2_fr.htm>, p. 142-144.

35. Ce montant est une estimation fondée sur les mises à jour des coûts repères jusqu'en août 2002. Si nous nous fondions sur les mises à jour jusqu'en août 2003, nous aurions un montant encore plus élevé que je ne peux cependant estimer, car il m'est impossible de prévoir l'issue des négociations en cours sur les salaires et les avantages sociaux, qui pourraient se répercuter sur le financement pour 2002-2003.

36. Ce montant est une estimation fondée sur les mises à jour des coûts repères jusqu'en août 2002. Si nous nous fondions sur les mises à jour jusqu'en août 2003, nous aurions un montant encore plus élevé que je ne peux cependant estimer, car il m'est impossible de prévoir l'issue des négociations en cours sur les salaires et les avantages sociaux, qui pourraient se répercuter sur le financement pour 2002-2003.

37. Dans son site Web situé à <http://www.cosn.org>, l'organisme américain Consortium for School Networking (CoSN) propose des renseignements (en anglais) sur une variété de sujets liés à la technologie de l'information et des communications, ainsi que sur la notion de coût total de l'acquisition.

38. Selon le budget de l'Ontario de 2002, 17 millions de dollars seront affectés sur deux ans à l'évaluation des besoins en matière de réfection des écoles (il s'agit de l'initiative mentionnée plus haut dans ce chapitre et dans la note 29, ci-dessus). Ces fonds permettront notamment à chaque conseil scolaire d'acquérir un logiciel standard de gestion des biens.

Annexe A : Chef du Groupe d'étude et conseillères et conseillers experts

Chef du Groupe d'étude sur l'égalité en matière d'éducation

Mordechai Rozanski est recteur de l'Université de Guelph depuis 1993. Il compte les plus longs états de service à ce poste, et est également professeur au département d'histoire. Président du Conseil des universités de l'Ontario, M. Rozanski est titulaire d'un baccalauréat en histoire de l'Université McGill et d'un doctorat en histoire de la Chine de l'University of Pennsylvania. Il a été boursier du Conseil des arts du Canada au New Asia College de Hong Kong, Lily Fellow à la Stanford University et fellow de l'American Historical Association à la Columbia University.

Conseillères et conseillers experts

Lynn Beyak vit dans le Nord-Ouest de l'Ontario où elle est propriétaire d'une petite entreprise. Travaillant dans le milieu de l'éducation depuis 1982, elle a été parent bénévole, présidente du Conseil ontarien des parents, conseillère et vice-présidente au Conseil de l'éducation de Fort Frances-Rainy River et déléguée de la West Rainy River District Home and School Association. Ambassadrice de La promesse de l'Ontario auprès de l'enfance et de la jeunesse, elle travaille en tant que bénévole dans sa localité. Elle a quitté son poste de conseillère scolaire en 1997.

Brian Cain est comptable en management accrédité et possède 32 ans d'expérience à titre de responsable des finances dans les écoles de l'Ontario. Il a été surintendant des finances des conseils de l'éducation des comtés de Grey et de Durham et chef des services financiers du Conseil de l'éducation de North York et du Toronto District School Board. Il a pris sa retraite en 2001.

Mariette Carrier-Fraser a travaillé pendant plus de 36 ans dans le système d'éducation de l'Ontario. Elle a enseigné dans des localités du Nord et du Sud de la province, a été directrice d'une école de langue française, puis s'est jointe au ministère de l'Éducation à titre de surintendante régionale des écoles de langue française. Elle a été sous-ministre adjointe responsable de l'éducation en langue française aux ministères de l'Éducation et des Collèges et Universités, puis sous-ministre adjointe à l'administration de l'éducation élémentaire, secondaire et postsecondaire, et de l'éducation en langue française. Elle a pris sa retraite en 1997.

Patrick Slack a été titulaire de nombreux postes pendant 42 ans au sein du système d'éducation de l'Ontario. Il a été enseignant, directeur adjoint et directeur d'école aux paliers élémentaire et secondaire. Il a également été surintendant du Conseil des écoles séparées catholiques des comtés de Frontenac-Lennox et Addington et directeur général de l'Ontario Catholic School Trustees' Association. En outre, M. Slack a été au service de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, du Conseil de l'éducation des comtés de Leeds et Grenville, de l'Eastern Ontario Secondary School Principals' Council et du comité provincial des nouveaux agents et agentes de supervision catholiques. Il a pris sa retraite en 2001.

Ann Vanstone a été conseillère scolaire et présidente du Conseil de l'éducation de Toronto et du Conseil scolaire de la communauté urbaine de Toronto. Elle a fait partie du Groupe d'étude sur la réforme du financement de l'éducation. En 1997, elle a quitté le Conseil scolaire de la communauté urbaine de Toronto et a été nommée coprésidente de la Commission d'amélioration de l'éducation, qui a supervisé la fusion des conseils scolaires de langue anglaise et l'établissement des conseils scolaires de langue française en Ontario. En 2001, M[me] Vanstone a coprésidé le Groupe d'étude sur les écoles efficaces.

Annexe B : Comité consultatif d'intervenants

Organisme	Représentante ou représentant
Association des agentes et agents de supervision franco-ontariens	Roland Montpellier
Association des conseillères et des conseillers des écoles publiques de l'Ontario	Yvon Ferrand
Association des directions et des directions adjointes des écoles franco-ontariennes	Serge Plouffe
Association des élèves conseillères et conseillers de l'Ontario	William Wong
Association des enseignantes et des enseignants catholiques anglo-ontariens	Donna Marie Kennedy
Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens	Bernard Éthier
Association des étudiants d'école secondaire de l'Ontario	Kara Lilly
Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques	Robert Gagné
Catholic Principals' Council of Ontario	Nelly Kelders
Conseil consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté	Lynn Ziraldo
Conseil ontarien des directrices et des directeurs de l'éducation de langue française	Marc Dionne
Conseil ontarien des parents	Irene Murray
Council of Ontario Directors of Education	Michel Serré
Council of Senior Business Officials	John Sabo
Fédération de la jeunesse franco-ontarienne	Noémi Paquette
Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario	Barbara Richter
Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario	Susan Langley
Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario	Dale Leckie
Ontario Association of Parents in Catholic Education	Mary Ann Cuderman
Ontario Association of School Business Officials	Don Higgins
Ontario Catholic School Business Officials' Association	David Visser
Ontario Catholic School Trustees' Association	Pat Daly
Ontario Catholic Student Council Federation	John-Paul Rodrigues
Ontario Catholic Supervisory Officers' Association	Roger Lawyer
Ontario Federation of Home and School Associations	Lesley Schuurs
Ontario Principals' Council	Helen Spence
Ontario Public School Boards' Association	Gerri Gershon

Organisme	Représentante ou représentant
Ontario Public Supervisory Officials' Association	Wayne McNally
Parents partenaires en éducation	Ghislaine Pilon
People for Education	Annie Kidder
Syndicat canadien de la fonction publique – Région de l'Ontario	Linda Jewett

Annexe B : Comité consultatif d'intervenants

Organisme	Représentante ou représentant
Association des agentes et agents de supervision franco-ontariens	Roland Montpellier
Association des conseillères et des conseillers des écoles publiques de l'Ontario	Yvon Ferrand
Association des directions et des directions adjointes des écoles franco-ontariennes	Serge Plouffe
Association des élèves conseillères et conseillers de l'Ontario	William Wong
Association des enseignantes et des enseignants catholiques anglo-ontariens	Donna Marie Kennedy
Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens	Bernard Éthier
Association des étudiants d'école secondaire de l'Ontario	Kara Lilly
Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques	Robert Gagné
Catholic Principals' Council of Ontario	Nelly Kelders
Conseil consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté	Lynn Ziraldo
Conseil ontarien des directrices et des directeurs de l'éducation de langue française	Marc Dionne
Conseil ontarien des parents	Irene Murray
Council of Ontario Directors of Education	Michel Serré
Council of Senior Business Officials	John Sabo
Fédération de la jeunesse franco-ontarienne	Noémi Paquette
Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario	Barbara Richter
Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario	Susan Langley
Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario	Dale Leckie
Ontario Association of Parents in Catholic Education	Mary Ann Cuderman
Ontario Association of School Business Officials	Don Higgins
Ontario Catholic School Business Officials' Association	David Visser
Ontario Catholic School Trustees' Association	Pat Daly
Ontario Catholic Student Council Federation	John-Paul Rodrigues
Ontario Catholic Supervisory Officers' Association	Roger Lawyer
Ontario Federation of Home and School Associations	Lesley Schuurs
Ontario Principals' Council	Helen Spence
Ontario Public School Boards' Association	Gerri Gershon

Organisme	Représentante ou représentant
Ontario Public Supervisory Officials' Association	Wayne McNally
Parents partenaires en éducation	Ghislaine Pilon
People for Education	Annie Kidder
Syndicat canadien de la fonction publique – Région de l'Ontario	Linda Jewett

Annexe C : Document de travail pour encadrer le processus de recherche et de consultation

Les pages suivantes sont extraites d'un document de travail qui a été affiché sur le site Web du Groupe d'étude et distribué aux membres du comité consultatif d'intervenants et à d'autres participantes et participants au processus de consultation.

Afin de déterminer si la formule de financement actuelle permet d'atteindre les objectifs fixés au départ, le Groupe d'étude étudiera des questions liées aux cinq principes énoncés ci-dessous. Les questions posées dans le présent document visent à orienter le débat mais non à le circonscrire, et les recommandations ne viseront pas uniquement à y répondre. Nous avons besoin de votre point de vue pour élaborer des recommandations efficaces et réalisables. Tous les aspects de la formule de financement sont donc ouverts au débat.

Qualité de l'apprentissage et du rendement des élèves

L'examen du modèle de financement axé sur les besoins des élèves repose sur le fait que la formule de financement n'est pas une fin en soi; elle est un instrument qui permet de s'assurer que toutes les écoles de l'Ontario disposent des ressources appropriées pour offrir une éducation de qualité supérieure aux élèves et que ceux-ci ont le meilleur rendement possible. À cet égard, le modèle de financement doit refléter la pertinence, la stabilité et l'efficacité des coûts repères.

Le Groupe d'étude sur l'égalité en matière d'éducation examine les questions suivantes :

- Quels programmes et services sont essentiels pour offrir ce que l'on considère comme étant une éducation de qualité?
- Dans quelle mesure le mode de financement actuel permet-il de financer de façon adéquate et stable ces programmes et services, notamment les frais de personnel, le transport des élèves, l'enseignement de l'anglais langue seconde, l'éducation de l'enfance en difficulté et la formation continue? En d'autres mots, le financement par élève reflète-t-il le coût par élève des programmes et services nécessaires pour assurer une éducation de qualité?
- Les conseils scolaires devraient-ils, dans une certaine mesure, disposer d'un accès équitable à l'assiette fiscale locale afin d'offrir des programmes et services discrétionnaires débordant le cadre du financement axé sur les besoins des élèves?

Équité et justice

L'un des objectifs clés du financement axé sur les besoins des élèves est de garantir à tous les élèves une éducation de qualité. Parmi les questions soulevées :

- Dans quelle mesure le mécanisme de financement répond-il aux différents besoins des élèves et à ceux des conseils scolaires des régions urbaines, rurales et du Nord, des petits et des grands conseils scolaires urbains, des conseils scolaires publics, catholiques, de langue française et de langue anglaise?
- Existe-t-il entre les conseils scolaires des différences quant aux coûts qui pourraient justifier un financement mieux adapté?

Sensibilité aux besoins locaux

Comme il en est question dans la section précédente sur l'équité et la justice, le degré élevé de diversité en Ontario influe sur les possibilités d'apprentissage et les coûts. Un système adapté aux préférences et aux besoins locaux favorise la participation locale et l'obligation de rendre compte. Les questions d'intérêt comprennent les suivantes :

Transport des élèves

La Subvention pour le transport des élèves est antérieure à la formule de financement fondée sur des coûts repères. Le ministère travaille avec les conseils scolaires et les fournisseurs de transport afin d'actualiser cette subvention.

- Quels sont les éléments que devrait comprendre le nouveau modèle?
- L'emploi de mesures incitatives serait-il justifié et efficace pour encourager les conseils scolaires à établir des partenariats pour la prestation des services de transport?

Éducation de l'enfance en difficulté

Les besoins en la matière varient d'un élève à l'autre et d'un conseil scolaire à l'autre. Les conseils offrent donc une gamme de programmes afin de répondre aux besoins des élèves. Afin d'améliorer la correspondance entre le financement des conseils scolaires et les besoins des élèves, le gouvernement a entrepris un examen de l'allocation d'aide spécialisée afin d'éclairer les décisions à prendre concernant la Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté pour 2003-2004. À cet égard :

- De quelle manière le gouvernement doit-il évaluer les besoins des conseils scolaires en matière de financement des programmes et des services d'éducation de l'enfance en difficulté?
- Comment le financement peut-il être réparti d'une manière qui permette de répondre aux besoins des élèves tout en demeurant efficace sur le plan administratif?
- Quelle méthode de financement de l'éducation de l'enfance en difficulté permettrait de répondre aux besoins établis tout en demeurant efficace?

Réfection des écoles

La Subvention pour les installations destinées aux élèves comprend un volet réfection des écoles pour le financement des travaux de réparation et de rénovation. Tous les conseils scolaires reçoivent la Subvention pour la réfection des écoles établie à partir des données communiquées par les conseils scolaires en 1997.

- La Subvention pour la réfection des écoles permet-elle effectivement de financer les réparations et les rénovations?
- À quelle fréquence devraient être mises à jour les données de base aux fins du calcul de la Subvention pour la réfection des écoles?
- Les critères actuels de la Subvention pour les installations destinées aux élèves sont-ils suffisamment complets pour assurer la réparation et l'entretien des écoles?
- Comment peut-on traiter de façon juste et équitable de la question des nouvelles places?

Obligation de rendre compte

Le système d'éducation doit rendre compte aux élèves, aux parents et aux contribuables des ressources qu'il utilise et des résultats qu'il obtient. Certains mécanismes ont été mis en place afin de favoriser l'obligation de rendre compte, comme le concept des « enveloppes de dépenses » qui oblige les conseils scolaires à consacrer les fonds à des catégories précises de dépenses. Cette approche soulève notamment les questions suivantes :

- Dans quelle mesure les paramètres actuels d'obligation de rendre compte, comme les exigences de déclaration, les paramètres législatifs, etc., permettent-ils d'améliorer les résultats d'apprentissage?
- Les dépenses sont-elles déclarées de façon suffisamment transparente?
- Dans quelle mesure les exigences actuelles des enveloppes de dépenses permettent-elles de financer adéquatement certains programmes et services?
- Le gouvernement devrait-il accorder aux conseils scolaires la possibilité d'éliminer et de restructurer les enveloppes de dépenses?

- La somme liée aux priorités locales (offerte pour la première fois en 2001-2002) devrait-elle être bonifiée afin de donner aux conseils scolaires une plus grande souplesse pour financer les programmes discrétionnaires locaux?
- Quels autres changements, s'il y a lieu, devraient être envisagés dans le but de donner aux conseils scolaires un degré de souplesse plus approprié?
- Si le gouvernement leur accordait un financement pluriannuel, les conseils scolaires jouiraient-ils d'une plus grande souplesse et pourraient-ils améliorer leurs processus de planification?

Abordabilité

Le coût de l'éducation en Ontario de même que sa qualité devraient se comparer à ceux des autres systèmes scolaires les plus efficaces.

En vertu du financement axé sur les besoins des élèves, les recettes des conseils scolaires sont largement tributaires de l'effectif; les recettes de fonctionnement comme les recettes d'immobilisations sont établies selon des formules fondées sur des coûts repères provinciaux.

Le gouvernement a apporté des améliorations annuelles au modèle de financement afin de composer avec les hausses de coûts et de mettre en oeuvre des changements de politiques. Versée pour la première fois en 2001-2002, la somme liée aux priorités locales, accordée aux conseils scolaires en fonction de leur effectif, s'élèvera en 2002-2003 à 400 millions de dollars. Il s'agit d'un financement souple que les conseils peuvent affecter au financement de priorités locales, y compris aux hausses de coûts.

Les coûts repères relatifs aux salaires du personnel enseignant et de la plupart des autres membres du personnel des conseils scolaires ont été relevés de 1,95 % en 2000-2001. Tous les autres restent aux niveaux de 1997.

- Quelle serait le meilleur moyen de composer avec les augmentations de coûts, tout en continuant d'inciter les conseils scolaires à utiliser leurs ressources efficacement?
- Le financement axé sur les besoins des élèves détermine la subvention accordée à chaque conseil scolaire sans égard à la source du financement. Cette approche devrait-elle être maintenue? Devrait-on plutôt permettre aux conseils scolaires d'accéder à d'autres sources de financement afin de leur donner une plus grande souplesse?
- Comment peut-on assurer la mise à jour des coûts repères?
- Comment peut-on assurer la stabilité du financement afin de faciliter la planification?
- Existe-t-il des solutions de rechange à la négociation collective, qui permettraient d'assurer l'équité tout en favorisant une stabilité accrue et en améliorant le processus bugétaire?

Annexe D : Éléments de la formule de financement axé sur les besoins des élèves

Les descriptions suivantes des subventions et de leurs éléments s'appuient sur des renseignements contenus dans les documents du ministère de l'Éducation intitulés *Financement axé sur les besoins des élèves : Guide pour les parents 2002-2003* et *Financement axé sur les besoins des élèves : Document technique 2002-2003*, publiés au printemps 2002. Pour plus de précisions, y compris le montant des subventions pour l'année scolaire 2002-2003, consulter ces documents dans le site Web du ministère de l'Éducation à www.edu.gov.on.ca.

Subvention de base

La Subvention de base finance les aspects de l'enseignement en classe qui sont nécessaires et communs à tous les élèves. Elle prévoit le même montant par élève pour tous les conseils scolaires et est fondée sur l'effectif quotidien moyen de chaque conseil mesuré deux fois par année, en octobre et en mars.

La Subvention de base couvre les dépenses relatives aux éléments suivants :

- titulaires de classe;
- enseignantes et enseignants suppléants;
- perfectionnement du personnel;
- aides-enseignantes et aides-enseignants;
- manuels scolaires et matériel didactique;
- fournitures scolaires;
- ordinateurs de classe;
- services de bibliothèque et d'orientation;
- services de soutien professionnel et paraprofessionnel (par exemple, travailleuses et travailleurs sociaux, techniciennes et techniciens en informatique);
- temps de préparation des enseignantes et enseignants;
- administration au niveau de l'école (y compris la direction, les chefs de section et les secrétaires);
- conseillères ou conseillers pédagogiques (par exemple, enseignantes et enseignants spécialisés en lecture ou qui aident d'autres enseignantes et enseignants à élaborer et à mettre en oeuvre le curriculum).

La Subvention de base comprend également une somme liée aux priorités locales, que les conseils peuvent utiliser à leur discrétion pour répondre aux besoins qui leur sont propres.

Subventions à des fins particulières

Tous les conseils scolaires reçoivent également des subventions à des fins particulières pour les aider à répondre aux besoins additionnels des élèves qui ne sont pas visés par la Subvention de base, et à assumer des dépenses supplémentaires qui varient d'un conseil scolaire à un autre.

Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté

La Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté finance l'éducation des élèves ayant des besoins particuliers. Les conseils scolaires ont toute latitude pour utiliser ces fonds, par exemple, pour rémunérer des enseignantes et enseignants de l'enfance en difficulté, des aides-enseignantes et aides-enseignants et d'autres professionnels comme des psychologues ou des orthophonistes. Cependant, ce financement doit être utilisé exclusivement à cette fin. Tout montant non dépensé doit être versé dans un fonds de réserve pour l'éducation de l'enfance en difficulté.

La Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté est composée de deux principaux volets :

- L'**allocation pour l'éducation de l'enfance en difficulté fondée sur l'effectif (ADIFE)**, appelée auparavant l'allocation générale par élève en difficulté, repose sur l'effectif total du conseil scolaire, et non pas seulement sur le nombre d'élèves identifiés comme étant en difficulté. Ce financement reconnaît qu'une certaine proportion de la population étudiante a des besoins particuliers. L'allocation vise à financer les programmes et services spéciaux destinés à ces élèves sans que les conseils n'aient à les identifier officiellement comme étant « en difficulté », avec les coûts que cela comporte. (En vertu de la *Loi sur l'éducation*, les conseils scolaires sont tenus d'identifier les élèves dits « en difficulté », c'est-à-dire qui ont un niveau élevé de besoins particuliers. La Loi et les règlements définissent le terme « élève en difficulté » et décrivent le processus d'identification.)
- L'**allocation d'aide spécialisée (AAS)** est fondée sur la proportion d'élèves du conseil qui ont des besoins élevés et qui nécessitent des mesures de soutien coûteuses, comme du matériel spécial ainsi que des enseignantes, enseignants, aides-enseignantes et aides-enseignants spécialisés. Chaque année, les conseils demandent au ministère de l'Éducation le montant d'AAS dont ils estiment avoir besoin. Le ministère établit l'allocation à l'issue d'un examen de ces demandes.

  Pendant l'année scolaire 2001-2002, le ministère a entrepris un examen complet du financement accordé par l'entremise de l'AAS.

Les conseils doivent réunir le financement provenant de la Subvention de base, d'autres subventions à des fins particulières, de l'ADIFE et de l'AAS pour fournir aux élèves ayant des besoins particuliers les programmes et services dont ils ont besoin.

La Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté comprend deux autres éléments :

- **Portion pour cas spéciaux :** Cet élément finance les programmes et services destinés aux élèves ayant des besoins exceptionnellement aigus. Le ministère de l'Éducation en établit le montant après examen des demandes des conseils.
- **Financement au titre des programmes dans les établissements correctionnels, de soins et de traitement :** Cet élément finance les programmes d'éducation que les conseils scolaires fournissent aux enfants et aux adolescents qui résident dans divers établissements locaux : hôpitaux, centres de santé mentale pour enfants, établissements psychiatriques, centres de détention et établissements correctionnels, centres d'intégration communautaire, foyers de groupe, autres organismes de services sociaux.

On m'a demandé expressément de déterminer si le mode actuel de financement de l'éducation de l'enfance en difficulté représente le moyen le plus efficace de répondre aux besoins des élèves.

Subvention pour l'enseignement des langues

La Subvention pour l'enseignement des langues couvre les coûts engagés par les conseils scolaires pour l'enseignement des langues. Tous les conseils scolaires touchent cette subvention, mais à différents niveaux selon leurs besoins.

Pour les conseils scolaires de langue anglaise, la Subvention pour l'enseignement des langues assure le financement des programmes de français (de base, intensifs et d'immersion). Cette subvention couvre également les coûts des programmes d'*English as a Second Language/English Skills Development (ESL/ESD)*. Ces programmes s'adressent aux élèves venant de pays où l'anglais n'est pas la langue officielle ou la langue d'usage, et aux élèves nés au Canada dont la langue parlée à la maison n'est pas l'anglais.

La Subvention pour l'enseignement des langues offre aux conseils scolaires de langue française un financement qui tient compte des coûts supérieurs du matériel didactique et d'autres aspects de l'éducation en français. Elle assure également le financement des programmes d'Actualisation linguistique en français et de Perfectionnement du français, conçus pour aider les élèves qui ont droit à l'éducation en langue française, mais dont le niveau de compétence en français est nul ou limité, ou dont le français parlé est différent du français standard. Un financement supplémentaire est également accordé dans le cadre de cette subvention aux conseils situés dans les régions de la province où la population francophone est minoritaire et où la langue anglaise prédomine, pour aider ces conseils à offrir un milieu d'apprentissage francophone et à préserver les valeurs culturelles qu'ils tentent d'inculquer à leurs élèves.

En outre, la Subvention pour l'enseignement des langues aide les conseils scolaires qui offrent des programmes en langues autochtones.

Subvention pour raisons d'ordre géographique

La Subvention pour raisons d'ordre géographique est accordée uniquement aux conseils qui répondent à certains critères géographiques. Elle se compose des trois subventions suivantes :

- La **Subvention pour les petites écoles** est accordée aux conseils scolaires pour compenser le coût par élève plus élevé des programmes dispensés dans les petites écoles. Les petites écoles élémentaires sont des établissements qui comptent en moyenne moins de 20 élèves par année d'étude et qui sont situés à au moins huit kilomètres d'autres écoles élémentaires du conseil. Les petites écoles secondaires sont des établissements qui comptent en moyenne moins de 120 élèves par année d'étude et qui sont situés à 32 kilomètres ou plus d'autres écoles secondaires du conseil.

  Cette allocation comporte également un élément visant à financer un plus grand nombre de directrices et de directeurs d'école dans les conseils ayant une forte proportion de petites écoles. Souvent, ces conseils affectent une directrice ou un directeur à temps partiel à leurs petites écoles. Les conseils admissibles peuvent utiliser cet argent pour embaucher des directrices ou directeurs supplémentaires ou pour accroître le temps que les directrices ou directeurs à temps partiel consacrent à leur travail de direction.
- La **Subvention aux conseils ruraux et éloignés** fournit des fonds supplémentaires pour compenser les coûts plus élevés des biens et services que doivent assumer les conseils scolaires éloignés des grands centres urbains et dont les élèves sont dispersés sur un vaste territoire. Trois facteurs entrent dans le calcul de cette allocation : l'effectif du conseil; la distance qui le sépare d'un centre urbain; la distance entre les diverses écoles du conseil et entre les écoles et le bureau principal du conseil scolaire.
- La **Subvention aux administrations scolaires** est réservée aux administrations scolaires, qui sont de petits conseils scolaires situés dans des régions éloignées de l'Ontario et dans certains hôpitaux pour enfants. Elles doivent généralement assumer des coûts par élève plus élevés que les autres conseils scolaires. Le ministère de l'Éducation utilise une version modifiée du modèle de financement axé sur les besoins des élèves pour calculer cette subvention.

Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage

La Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage compte trois volets :

- Le **volet démographique** permet aux conseils d'offrir un large éventail de programmes pour améliorer le rendement scolaire des élèves susceptibles d'avoir un rendement médiocre. Les conseils peuvent choisir à leur discrétion des programmes qui répondent à leurs besoins locaux.

Pour établir le niveau de financement, le ministère de l'Éducation se fonde sur les indicateurs socioéconomiques suivants qui, selon des études, sont associés aux élèves à risque :

- revenu familial faible;
- faible scolarité des parents;
- famille monoparentale;
- statut d'Autochtone;
- statut d'immigrant récent.

- Le **volet d'alphabétisation des jeunes enfants** vise à améliorer l'alphabétisation des enfants de la maternelle à la 3e année. Le financement est accordé en fonction de la proportion de l'effectif quotidien moyen du conseil scolaire pour ces années. Les conseils doivent affecter ces ressources aux élèves qui en ont le plus besoin, soit les élèves qui ont besoin d'un programme d'appoint et les élèves dont le niveau de rendement est de 1 ou moins. (Le ministère a établi quatre niveaux de rendement dans le curriculum de l'Ontario; le niveau 1 représente le niveau inférieur.)
- Le **volet de lecture et de mathématiques pour la 7e à la 10e année** permet aux conseils scolaires de fournir des services de soutien supplémentaires pour améliorer les compétences en lecture, en écriture et en mathématiques des élèves de la 7e à la 10e année qui risquent de ne pas satisfaire aux normes du curriculum et aux exigences du test de compétences linguistiques de 10e année. Ces cours et ces programmes peuvent être offerts en été et pendant l'année scolaire, avant ou après les heures normales de cours. Le financement est fixé à un taux suffisant pour couvrir la rémunération moyenne d'une enseignante ou d'un enseignant de formation continue pour une classe de dix élèves. Un financement est aussi affecté au transport des élèves inscrits à des programmes d'été.

  Un financement est également versé pour le fonctionnement et la réfection des écoles par l'entremise de la Subvention pour les installations destinées aux élèves aux conseils dont des élèves sont inscrits à des programmes estivaux de lecture et de mathématiques pour la 7e à la 10e année, afin de compenser les coûts supplémentaires associés au fonctionnement des écoles en été.

Subvention pour la formation continue et les autres programmes

La Subvention pour la formation continue et les autres programmes assure le financement des programmes de jour pour adultes, des programmes de formation continue, des cours par correspondance et des programmes d'études indépendantes pour les adultes, y compris les cours d'été pour adultes. Elle finance également les cours d'été et les cours du soir pour les élèves des écoles secondaires qui souhaitent relever leur niveau, faire du rattrapage ou entreprendre une progression accélérée (généralement pour passer des cours appliqués aux cours théoriques).

La Subvention pour la formation continue et les autres programmes prévoit aussi le financement de l'enseignement des langues internationales (langues d'origine) pour les élèves du palier élémentaire, en fonction du nombre d'heures d'enseignement en classe et de l'effectif des classes.

Subvention visant les qualifications et l'expérience du personnel enseignant

La Subvention visant les qualifications et l'expérience du personnel enseignant est accordée aux conseils scolaires pour les aider à assumer la part des salaires du personnel enseignant qui dépasse le montant couvert par la Subvention de base. Les enseignantes et enseignants sont rémunérés selon leurs qualifications et leur expérience. Comme le nombre d'enseignantes et d'enseignants très qualifiés et expérimentés varie d'un conseil à l'autre, il en va de même des dépenses salariales. Cette subvention vise à couvrir les coûts salariaux plus élevés que certains conseils doivent assumer pour leur personnel enseignant.

La Subvention visant les qualifications et l'expérience du personnel enseignant couvre également les dépenses salariales supplémentaires pour le personnel enseignant dans les conseils où les élèves du palier secondaire prennent plus de 7,2 crédits en moyenne par an. (La Subvention de base assure le financement d'une charge moyenne de cours de 7,2 crédits par élève.) Au cours des quelques dernières années, en raison des modifications apportées au curriculum des écoles secondaires et de

l'élimination des cours préuniversitaires de l'Ontario prévue pour 2003, de nombreux élèves ont pris des crédits additionnels. Les conseils ont dû embaucher davantage d'enseignantes et d'enseignants pour offrir les cours plus nombreux pris par les élèves et, pour bien des conseils scolaires, la masse salariale a été plus élevée que les coûts prévus dans le calcul de la Subvention de base.

Subvention pour l'apprentissage durant les premières années d'étude

Cette subvention fournit des fonds aux conseils scolaires qui n'offrent pas la maternelle ou qui ne l'offrent pas sur tout leur territoire. Elle permet aux conseils de fournir des programmes semblables ou équivalents pour améliorer l'apprentissage de leurs jeunes élèves. (Les conseils qui offrent la maternelle sur l'ensemble de leur territoire reçoivent un financement à même la Subvention de base et d'autres subventions.)

Subvention pour le transport des élèves

La Subvention pour le transport des élèves, que le ministère de l'Éducation examine actuellement, est versée aux conseils scolaires pour le transport des élèves. Elle a été augmentée en 2002-2003 pour aider les conseils en attendant qu'un nouveau mode de financement soit élaboré et mis en oeuvre. Le ministère encourage les conseils scolaires à rationaliser les services de transport en se jumelant à d'autres conseils et en adoptant d'autres mesures d'économie.

Dans mon mandat, on m'a demandé expressément d'étudier le mode de financement du transport des élèves du ministère, et notamment les moyens de favoriser les partenariats de transport entre les conseils scolaires qui servent les mêmes collectivités.

Allocation pour compenser la baisse des effectifs

L'Allocation pour compenser la baisse des effectifs a été ajoutée au modèle de financement au cours du présent exercice (2002-2003) en réponse aux recommandations d'un groupe d'intervenants, afin d'aider les conseils qui sont aux prises avec une baisse de leurs effectifs.

Comme une grande partie du financement accordé aux conseils scolaires est calculée en fonction des effectifs, les conseils qui accusent une baisse d'effectifs voient également leurs recettes diminuer. En général, il s'agit d'une conséquence normale, car les conseils qui ont moins d'élèves n'ont pas besoin d'autant d'enseignantes et d'enseignants et de mécanismes de soutien. Certains coûts sont faciles à comprimer; par exemple, le nombre de titulaires de classe peut être réduit en réaménageant les classes pour tenir compte de la baisse des effectifs. Par contre, certaines autres dépenses ne peuvent être abaissées aussi facilement. Par exemple, si les effectifs baissent, il ne s'ensuit pas nécessairement que l'école aura besoin de moins de secrétaires ou verra diminuer ses frais de chauffage ou d'éclairage.

Le taux global de croissance des effectifs fléchit en Ontario. La question de la baisse des effectifs prendra donc de plus en plus d'importance au cours des prochaines années.

Avec cette allocation, les conseils dont les effectifs baissent ont deux ans pour réduire leurs coûts en conséquence.

Subvention pour l'administration et la gestion des conseils scolaires

La Subvention pour l'administration et la gestion des conseils scolaires fournit des fonds pour l'administration des conseils, notamment les honoraires des conseillères et conseillers scolaires, le financement des conseils d'école et les frais administratifs des bureaux des conseils scolaires, y compris les salaires des directrices et directeurs de l'éducation et des agentes et agents de supervision. Les honoraires des conseillères et conseillers scolaires sont établis à 5 000 $ par conseillère ou conseiller (sauf pour les élèves conseillères et conseillers); les présidentes et présidents de même que les vice-présidentes et vice-présidents touchent 10 000 $ de plus. Tous les conseils reçoivent un financement de base dans le cadre de cette subvention, ainsi que des fonds supplémentaires selon le nombre de conseillères et de conseillers et l'effectif des écoles. Les conseils qui reçoivent des fonds accrus dans le cadre de la Subvention aux

conseils scolaires ruraux et éloignés et du volet démographique de la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage (dont nous avons parlé plus haut), ainsi que de la Subvention pour les nouvelles places qui fait partie de la Subvention pour les installations destinées aux élèves (décrite plus loin), touchent également des fonds accrus à des fins d'administration et de gestion.

Subvention pour les installations destinées aux élèves

La Subvention pour les installations destinées aux élèves aide les conseils scolaires à assumer les dépenses de fonctionnement et d'entretien des écoles et à aménager des locaux pour de nouvelles classes, au besoin. Elle comporte quatre principaux volets :

Subvention pour le fonctionnement des écoles

La Subvention pour le fonctionnement des écoles fournit des fonds pour le chauffage, l'éclairage, le nettoyage et l'entretien général des écoles.

Subvention pour la réfection des écoles

La Subvention pour la réfection des écoles finance les travaux de rénovation et de réparation des écoles.

Subvention pour les nouvelles places

La Subvention pour les nouvelles places est destinée aux conseils scolaires qui utilisent pleinement tous leurs édifices et ne peuvent accueillir d'élèves supplémentaires à moins d'agrandir leurs écoles ou de disposer de nouvelles écoles. Elle procure aux conseils scolaires le financement nécessaire pour couvrir les coûts de construction sur 25 ans. De plus, un facteur de redressement géographique s'applique à cette subvention pour tenir compte des variations dans les coûts de construction selon la région de la province.

Tous les conseils scolaires reçoivent les subventions pour le fonctionnement et la réfection des écoles. Par contre, la Subvention pour les nouvelles places est versée uniquement aux conseils qui y sont admissibles.

Engagements antérieurs en matière d'immobilisations

Le ministère de l'Éducation met à la disposition des conseils scolaires un fonds pour engagements antérieurs en matière d'immobilisations qui les aide à financer le coût de projets d'immobilisations qui ont été approuvés avant l'instauration de la formule de financement axé sur les besoins des élèves.

Le calcul de chacune de ces subventions est fondé sur l'effectif, les superficies repères requises et les coûts repères.

Annexe E : Participants aux tables rondes

Toutes les tables rondes ont eu lieu à Toronto.

Conseillères et conseillers scolaires, 13 août 2002

Association des conseillères et des conseillers des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO)
Gilles Arpin
Membre; conseiller scolaire, Conseil scolaire de district du Centre Sud-Ouest

Yvon Ferrand
Président; conseiller scolaire, Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario

Louise Pinet
Directrice générale

Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC)
Joseph Bisnaire
Président; conseiller scolaire, Conseil scolaire de district des écoles catholiques du Sud-Ouest

Robert Gagné
Directeur général

Rhéal Perron
Membre; conseiller scolaire, Conseil scolaire de district catholique Franco-Nord

Ontario Catholic School Trustees' Association (OCSTA)
Elizabeth Crowe
Directrice, région 9; conseillère scolaire, York Catholic District School Board

Louise Ervin
Présidente; conseillère scolaire, Waterloo Catholic District School Board

Bob Schreader
Directeur, région 11; conseiller scolaire, Renfrew County Catholic District School Board

Paul Whitehead
Vice-président; conseiller scolaire, London District Catholic School Board (DSB 38)

Ontario Public School Boards' Association (OPSBA)
Gerri Gershon
Présidente; conseillère scolaire, Toronto District School Board

Joan Hodge
Deuxième vice-présidente; présidente, Upper Canada District School Board

Rick Johnson
Premier vice-président; président, Trillium Lakelands District School Board

Camille Quenneville
Directrice de l'élaboration des politiques

Liz Sandals
Ancienne présidente; conseillère scolaire, Upper Grand District School Board

Administratrices et administrateurs des conseils scolaires, 14 août 2002

Conseil des directeurs et des directrices de l'éducation de l'Ontario (CODDE)
Kevin Kobus
Membre; directeur de l'éducation, Simcoe Muskoka Catholic District School Board

Conseil ontarien des directrices et des directeurs de l'éducation de langue française (CODELF)
Jean-Luc Bernard
Membre; directeur de l'éducation, Conseil scolaire de district du Centre Sud-Ouest

Hélène C. Chayer
Membre; directrice de l'éducation, Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario

Marc P. Godbout
Membre; directeur de l'éducation, Conseil des écoles catholiques de langue française du Centre-Est de l'Ontario

Council of Senior Business Officials (COSBO)
Marilyn Marklevitz
Coprésidente; surintendante des finances, Waterloo Region District School Board

English as a Second Language/English Literacy Development Resource Group of Ontario (ERGO)
Jill Maar
Consultante, York Region District School Board

Ontario Association of School Business Officials (OASBO)
Ed Hodgins
Membre; surintendant des affaires scolaires, Trillium Lakelands District School Board

Ontario Catholic School Business Officials' Association (OCSBOA)
Bob Boucher
Membre; directeur de l'éducation intérimaire, Sudbury Catholic District School Board

Ontario Catholic Supervisory Officers' Association (OCSOA)
Carol-Lynne Oldale
Membre; directrice de l'éducation, Thunder Bay Catholic District School Board

Gerry Thuss
Membre; surintendant des affaires scolaires, Huron-Perth Catholic District School Board

Ontario Public Supervisory Officials' Association (OPSOA)
Larry Langdon
Président élu; directeur de l'éducation, Hastings and Prince Edward District School Board

Parents, 15 août 2002

Children and Youth at Risk Advisory Committee
Linda Hunter
Présidente

Conseil ontarien des parents
Trudy Griffiths
Présidente

Donald Hill
Parent membre

Bonnie LaFontaine
Représentante de conseil d'école

Michael O'Gorman
Parent membre

Dale Thomson
Parent membre

Ontario Association of Parents in Catholic Education (OAPCE)
Maire Bracken
Présidente

Claire Budziak
Vice-présidente, région 5

Mary Ann Cuderman
Directrice générale

Ontario Federation of Home and School Associations (OFHSA)
Judy Watson
Ancienne présidente

Brian Peat
Membre

Ottawa-Carleton Assembly of School Councils
Lamar Mason
Membre

People for Education
Cathy Dandy
Membre du Toronto Parent Network

Cathy Gazzola
Membre de la Hamilton-Wentworth Assembly of School Councils

John Hoffman
Membre du conseil d'administration

Brenda Hopkins
Présidente de la Thames Valley Regional Association of School Councils

Contribuables, 16 août 2002

Ontario Association of Parents in Catholic Education (OAPCE)
Mary Ann Tantulo
Membre

Maureen Nolasco
Membre

Ontario Chamber of Commerce (OCC)
Ian Cunningham
Vice-président principal, relations publiques et administration

Bob Hinrichs
Membre

Ontario School Bus Association
Richard Donaldson
Directeur général

Ottawa-Carleton Catholic District School Board
Cathy Urban
Contribuable

Ottawa-Carleton District School Board
Nicole Dufresne-Baker
Présidente, groupe d'étude sur l'éducation, Greater Ottawa Chamber of Commerce

Supporting Public Access to Community Space Everywhere (SPACE)
Louise Fast
Co-commissaire, Guides du Canada, région de Toronto

Susan Fletcher
Directrice générale, Applegrove Community Complex, Toronto

David Rew
Directeur général, Clubs des garçons et des filles de l'Ontario

Élèves, 19 août 2002

Dufferin-Peel Catholic District School Board
Patricia Dantas
Représentante des élèves

Teresa Racco
Élève conseillère scolaire

Ontario Secondary School Students' Association (OSSSA)
Drew Evans
Président régional

Margaret Leung
Responsable des affaires provinciales

Kara Lilly
Élève « première ministre »

Marlena Rogosvkski
Élève « ministre des ressources provinciales »

Ontario Student Trustees' Association/ Association des élèves conseillers et conseillères de l'Ontario (OSTA/AECO)
Angie Jonsson
Première vice-présidente

Melissa Ann Retty
Présidente

Karl Baldauf
Ancien président et membre fondateur

Ottawa-Carleton Catholic District School Board
Trevor Arnason
Élève conseiller scolaire

Ottawa-Carleton District School Board
Kyle Marsh
Élève conseiller scolaire

Michael Sornberger
Élève conseiller scolaire

Peel District School Board
Ashleigh Egerton
Élève conseillère scolaire

Toronto District School Board
Janelle Khan
Élève conseillère scolaire

William Wong
Élève conseiller scolaire

Conseils scolaires en milieu urbain, 22 août 2002

Dufferin-Peel Catholic District School Board
Michael Bator
Directeur de l'éducation

Durham District School Board
Ron Trbovich
Surintendant de l'éducation, section des affaires scolaires, et trésorier

Grant Yeo
Directeur de l'éducation

Hamilton-Wentworth Catholic District School Board
Tony Davidson
Surintendant des finances

Ottawa-Carleton Catholic District School Board
Thérèse Maloney-Cousineau
Présidente

Philip A. Rocco
Directeur de l'éducation et secrétaire-trésorier

Ottawa-Carleton District School Board
Jim Libbey
Président

Ron Lynch
Directeur de l'éducation intérimaire

Peel District School Board
Lori Foote
Présidente, Fédération des enseignantes et enseignants des écoles secondaires de l'Ontario, district 19

Sue Lawton
Présidente, Glenforest Secondary School Council

Toronto Catholic District School Board
Joseph Carnevale
Président

Tom Donovan
Directeur de l'éducation

Toronto District School Board
Donna Cansfield
Présidente

Don Higgins
Surintendant des affaires scolaires

Shelley Laskin
Conseillère scolaire

York Region District School Board
Bill Crothers
Président

Bruce Richardson
Directeur de l'éducation adjoint

Organismes s'intéressant à l'éducation de l'enfance en difficulté, 26 août 2002

Conseil consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté (CCEED)
James Arthur
Membre; représentant du volet des troubles affectifs et de comportement, communauté catholique

Jean-Luc Bernard
Vice-président; agentes et agentes de supervision, communauté de langue française

Suzanne Earle
Membre; représentante du Council for Exceptional Children et de l'Ontario Council of Administrators in Special Education

Michelle Forge
Membre; surintendante des services aux élèves, Bluewater District School Board

Patricia Jamieson
Membre; représentante de l'Ontario Council for Children with Behaviour Disorders

Suzanne Lacourcière-McLean
Membre; représentante de l'Autism Society

Sheila McWatters
Membre; Dufferin-Peel Catholic District School Board; Ontario Catholic Supervisory Officers' Association

Carol Ann Sloat
Membre; representante de la Société pour enfants doués et surdoués

Diane Vandenbossche
Membre; présidente élue de l'Ontario Council of Exceptional Children

Lynn Ziraldo
Présidente; representante du volet des difficultés d'apprentissage (toutes anomalies)

Groupe d'étude sur les programmes d'aide à l'apprentissage
Eva Nichols
Conseillère de la présidente

Intégration communautaire de l'Ontario
Marilyn Dolmage
Membre

Ann Smith
Membre

Learning Disabilities Association of Ontario
Carol Yaworski
Directrice générale

Ontario Association of Speech-Language Pathologists and Audiologists
Susan Menary
Membre

Ontario Psychological Association
Dre Maria Kokai
Membre

Enseignantes et enseignants, 27 août 2002

Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO)
Bernard Éthier
Directeur général adjoint

Association ontarienne des professeurs de langues vivantes (AOPLV)
Peter David
Trésorier

Christine Roberts
Membre

Bluewater District School Board
Nancy Lawler Miller
Enseignante

Elementary Teachers' Federation of Ontario (ETFO)
Wambui Gaithu
Membre; Toronto District School Board

Velma Liut
Membre; Algoma District School Board

Janet Thompson
Membre; Thames Valley District School Board

Fédération des enseignantes et enseignants des écoles secondaires de l'Ontario (FEESO)
Karl Dean
Président, district 9

Susan Rab
Vice-présidente, district 25

Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEO)
Ruth Baumann
Adjointe de direction

Kathleen Devlin
Adjointe de direction

Ontario English Catholic Teachers' Association (OECTA)
Jeff Heximer
Chef de section

Donna Marie Kennedy
Première vice-présidente

Elaine MacNeil
Deuxième vice-présidente

Ottawa-Carleton District School Board
Dave Wildman
Enseignant

Toronto District School Board
Elizabeth Papadopoulos
Enseignante

Conseils scolaires en milieu rural, 28 août 2002

Administrations scolaires
Mike Lewis
Agent de supervision; Caramat, Connell and Ponsford and Mine Centre District School Authorities

Algoma District School Board
Ray DeRosario
Directeur de l'éducation

Russell Reid
Président

Avon Maitland District School Board
Lorne Rachlis
Directeur de l'éducation

Grand Erie District School Board
Oscar Van De Walle
Citoyen

Hastings and Prince Edward District School Board
Judy Edgar
Présidente

Dave Rutherford
Surintendant des finances

Huron-Perth Catholic District School Board
Gaétan Blanchette
Directeur de l'éducation

Bernard Murray
Conseiller scolaire

Huron-Superior Catholic District School Board
Art Callegari
Administrateur de système

Tim Holmes
Surintendant des affaires scolaires

Kenora Catholic District School Board
Al Craig
Directeur de l'éducation

Lakehead District School Board
Marilyn Gouthro
Directrice de l'éducation

Steve Parfeniuk
Surintendant des services généraux

Nipissing-Parry Sound Catholic District School Board
Grace Barnhardt
Agente principale des affaires scolaires

Rainy River District School Board
Warren Hoshizaki
Directeur de l'éducation

Renfrew County Catholic District School Board
Dave Howard
Président

Renfrew County District School Board
Peter Hamilton
Vice-président

Superior-Greenstone District School Board
Bruce Rousseau
Surintendant des affaires scolaires

Heather Wilson-Boast
Directrice de l'éducation

Superior North Catholic District School Board
Scott Adams
Chef des finances

Personnel de soutien, 29 août 2002

Ontario Secondary School Teachers' Federation (OSSTF)
Jack Jones
Services de conciergerie, Ottawa-Carleton District School Board

Cheryl Nicolls-Jones
Aide-enseignante, Simcoe Muskoka Catholic District School Board

Donna Thompson
Personnel de bureau, Rainbow District School Board

Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP)
Anne Cowan
Secrétaire, Toronto District School Board

Donna Carlaw
Secrétaire, Kawartha Pine Ridge District School Board

David Chezzi
Services de conciergerie, Sudbury Catholic District School Board

Rob Cullens
Services d'autobus, Rainbow District School Board

Michael Hennessy
Entretien, Toronto District School Board

Dean MacDonald
Soutien professionnel, Kawartha Pine Ridge District School Board

Helen Manning
Programmes de musique, Toronto District School Board

Charlotte Monardo
Travailleuse sociale auprès des enfants et des jeunes, Kawartha Pine Ridge District School Board

Terri Preston
Anglais langue seconde, Toronto District School Board

Wendy Shieman
Aide-enseignante, Ottawa-Carleton Catholic District School Board

John Weatherup
Langues d'origine, Toronto District School Board

Directrices et directeurs d'école, 30 août 2002

Association des directions et des directions adjointes des écoles franco-ontariennes (ADFO)
Roger Gauthier
Membre du conseil d'administration; Conseil scolaire de district catholique des Grandes Rivières

Hélène Levesque
Trésorière; Conseil scolaire de district du Centre Sud-Ouest

Denis Malette
Membre du conseil d'administration; Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

Serge Plouffe
Président

Catholic Principals' Council of Ontario (CPCO)
Michael Courchesne
Membre; Nipissing-Parry Sound Catholic District School Board

Patricia Frankie-Deverell
Membre; Dufferin-Peel Catholic District School Board

Nelly Kelders
Présidente

Patrick Mulvihill
Membre; Algonquin and Lakeshore Catholic District School Board

Richard Presse
Membre; Simcoe Muskoka Catholic District School Board

Lou Rocha
Directeur général

Ontario Principals' Council (OPC)
Michael Benson
Directeur général

Ian Mcfarlane
Membre; Limestone District School Board

Sylvia Mills
Membre; Keewatin-Patricia District School Board

Helen Spence
Présidente

Ted Whiteland
Membre; Upper Canada District School Board

Conseils scolaires de langue française, 5 septembre 2002

Association des agentes et agents de supervision franco-ontariens (ASFO)
Françoise Fournier
Membre; Conseil scolaire de district du Centre Sud-Ouest

Michel Paulin
Membre; surintendant des affaires scolaires, Conseil scolaire de district catholique Franco-Nord

Association des conseillères et des conseillers des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO)
Mona Fortier
Représentante

Ronald Marion
Président

Louise Pinet
Directrice générale

Rémy Beauregard
Consultant

Jean Tanguay
Consultant

Association des directions et des directions adjointes des écoles franco-ontariennes (ADFO)
Serge Plouffe
Président

Claire Thibodeau
Vice-présidente

Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO)
Lise Routhier-Boudreau
Présidente

Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC)
Angèle Brunelle
Représentante; Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

Denise Labelle
Représentante; Conseil scolaire de district catholique des Grandes Rivières

Conseil ontarien des directrices et des directeurs de l'éducation de langue française (CODELF)
Denis S. Chartrand
Membre; directeur de l'éducation et secrétaire-trésorier, Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario

Lise Gadoury
Membre; directrice de l'éducation, Conseil scolaire de district catholique Franco-Nord

Jean-Jacques Legault
Président, division de langue française; directeur de l'éducation et secrétaire, Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien

Parents partenaires en éducation (PPE)
Ghislaine Pilon
Membre du conseil d'administration; Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Annexe F : Participants aux rencontres avec les associations provinciales d'intervenants

Toutes les rencontres avec les associations provinciales d'intervenants ont eu lieu à Toronto.

2 octobre 2002

Ontario Federation of Home and School Associations (OFHSA)
Lesley Schuurs
Président

Sue Robertson
Première vice-présidente

Ontario Association of Parents in Catholic Education (OAPCE)
Maire Bracken
Présidente

Claire Budziak
Vice-présidente – région 5

Michele Piccini
Secrétaire

Connie Dresser
Trésorière

Mary Ann Cuderman
Directrice générale

Parents partenaires en éducation (PPE)
Diane Ellis
Présidente

Ghislaine Pilon
Membre du conseil d'administration

Ontario Public School Boards' Association (OPSBA)
Gerri Gershon
Présidente

Rick Johnson
Premier vice-président

Bob Allison
Conseiller

Carla Kisko
Conseillère

Sam McKinley
Conseiller

Camille Quenneville
Directrice de l'élaboration des politiques

Cynthia Andrew
Membre du personnel

Ontario Catholic School Business Officials' Association (OCSBOA)
Jim LoPresti
Président

David Visser
Vice-président

Wally Easton
Coprésident, comité des finances

Tony Davidson
Coprésident, comité des finances

Gerry Thuss
Membre

Ryan Putnam
Membre

Conseil ontarien des directrices et directeurs de l'éducation (CODDE)
Angelo DiIanni
Président

Barry O'Connor
Vice-président

Michel Serré
Ancien président

Frank Kelly
Directeur général

Ontario Public Supervisory Officials' Association (OPSOA)
Ruth Mattingley
Présidente

Frank Kelly
Directeur général

Wayne McNally
Trésorier

Ontario Association of School Business Officials (OASBO)
Don Higgins
Président

Ontario Catholic School Trustees' Association (OCSTA)
Louise Ervin
Présidente

Paul Whitehead
Vice-président

Pat Daly
Membre du conseil d'administration

John Stunt
Directeur général

Carol Devine
Directrice des affaires politiques et des relations avec les médias

Ontario Catholic Supervisory Officers' Association (OCSOA)
Pat Manson
Présidente

John Watts
Vice-président

John Wheatley
Directeur général

Conseil ontarien des parents (COP)
Trudy Griffiths
Présidente

Dale Thomson
Parent membre

Julie Anne Heidman
Représentante des conseils d'école

Donald Hill
Parent membre

Michael O'Gorman
Parent membre

Christine Beachey
Coordonnatrice générale

Catholic Principals' Council of Ontario (CPCO)
Nelly Kelders
Présidente

Lou Rocha
Directeur général

Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEO)
Phyllis Benedict
Présidente

Susan Langley
Secrétaire-trésorière

Ruth Bauman
Adjointe de direction

Kathleen Devlin
Adjointe de direction

Elementary Teachers' Federation of Ontario (ETFO)
Emily Noble
Présidente

Ruth Behnke
Première vice-présidente

Kathy Clarke
Première vice-présidente

David Clegg
Vice-président

Gene Lewis
Secrétaire général

Marilyn Roycroft
Secrétaire générale adjointe

Barbara Richter
Membre du personnel de direction

Pat McAdie
Membre du personnel de direction

Ontario English Catholic Teachers' Association (OECTA)
Kathy McVean
Présidente

Greg Pollock
Secrétaire général

Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC)
Joseph Bisnaire
Président

Robert Gagné
Directeur général

Association des conseillères et des conseillers des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO)
Ronald Marion
Président

Yvon Ferrand
Ancien président

Louise Pinet
Directrice générale

4 octobre 2002

Fédération des enseignantes et enseignants des écoles secondaires de l'Ontario (FEESO)
Earl Manners
Président

Dale Leckie
Directeur intérimaire, services de protection

Ontario Student Trustees' Association/ Association des élèves conseillers et conseillères de l'Ontario (OSTA/AECO)
William Wong
Président

Ontario Principals' Council (OPC)
Helen Spence
Présidente

Michael Benson
Directeur général

Conseil consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté (CCEED)
Lynn Ziraldo
Présidente

People for Education
Fiona Nelson
Présidente

Annie Kidder
Directrice des communications

Gay Stephenson
Coordonnatrice, réseau des parents

Katheryn Blackett
Coordonnatrice de la recherche

Conseil ontarien des directrices et des directeurs de l'éducation de langue française (CODELF)
Marc Dionne
Président

Marc Godbout
Vice-président

Toronto Board of Trade
Louise Verity
Directrice des politiques

Terri Lohnes
Économiste en chef et conseillère en politiques

Association des directions et des directions adjointes des écoles franco-ontariennes (ADFO)
Serge Plouffe
Président

Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO)
Bernard Éthier
Directeur général adjoint

Council of Senior Business Officials (COSBO)
Marilyn Marklevitz
Coprésidente; Waterloo Region District School Board

John Sabo
Coprésident; York Catholic District School Board

Ron Trbovich
Durham District School Board

Don Grant
Hamilton-Wentworth District School Board

Rick Gales
Upper Canada District School Board

Steven Parfeniuk
Lakehead District School Board

Ed Hodgins
Trillium Lakelands District School Board

Terry Miller
Dufferin-Peel Catholic District School Board

John Guyatt
Toronto Catholic District School Board

Peter Derochie
Simcoe-Muskoka Catholic District School Board

Carla Kisko
Halton District School Board

Michel Paulin
Conseil scolaire de district catholique Franco-Nord

Bob Boucher
Sudbury Catholic District School Board

Pierre Filiatrault
Conseil scolaire de district catholique du Centre-Est de l'Ontario

Luc Latulippe
Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario

Fédération de la jeunesse franco-ontarienne (FESFO)
Noémi Paquette
Présidente

Syndicat canadien de la fonction publique – région de l'Ontario (SCFP)
Brian O'Keefe
Secrétaire et trésorier

Charlotte Monardo
Présidente, comité de coordination du personnel des écoles

Judy Wilkings
Chercheure – bureau national

Paul O'Donnell
Agent de liaison en matière législative

Ontario Chamber of Commerce
Ian Cunningham
Vice-président principal, relations publiques

Rob Hinrichs
Bénévole

Association des étudiants d'école secondaire de l'Ontario (AEESO)
Kara Lilly
Élève « première ministre »

Ontario Catholic Student Council Federation (OCSCF)
John-Paul Rodrigues
Représentant

Annexe G : Particuliers et organismes qui ont fait des exposés ou présenté des mémoires

Cette liste énumère tous les auteurs des observations reçues en date du 4 octobre 2002 dont le nom a pu être déterminé. Certaines de ces personnes ont fait des observations conjointes. Le nombre de noms et d'organismes énumérés dans la présente annexe ne correspond donc pas nécessairement au nombre d'exposés et de mémoires reçus, indiqué au chapitre 1.

Particuliers

Lyn Adamson
Dualeh Ahmed
Paul Aird
Leslie Andrew
Clair Angus
Sandra Anstey
Ben Anthony
Lindsay Ashwin
Peter Askey
Keith Auyeung
Vi Bain
Karl Baldauf
Joan Bale
Viraf Baliwalla
Toby Barrett, député provincial
Lyn Barsevskis
Mark Barsevskis
R.E. « Bob » Bartman
Luz Bascuñan
David Bauer
Helaine Becker
Donald W. Beggs
Gay Bell
Laurie Bell
Cindy Beman
Brenda Bennett-Learmonth
Phil Benson
Estelle Berry
Judith Bobka
Bernie Boesveld
Janet Bojti
Margaret-Elizabeth Borbely
Bryan Boughey
Catharine Boyce
Erin Boyce
Sara Boyce
Den Boychuk
Wendy Branson
Carol Brascoupe
Heather Brassem
Mary Breen
Judy Brown
Georgina Bruinsma Cajic
Irmgard Burchardt
F. Burnett
Marjorie Button
Mauela Byrnes
Rick Campbell
Terry Card
Susan Cardy
Don Cattani
Catherine Catton
Pat Cepin
Kathryn Chadwick
Vincent Chen
Terry Chisholm
Rosie Chong
Carl Chopp
Marilyn Churley, députée provinciale
Sheila Clarke
Ken Cleveland
John Clubine
Robert Code
Mike Colle, député provincial
Mary Louise Colquhoun
Casey Conklin
Phoebe Conway
Derrick Cooke
Tracy Cooke
Sheila Corkill
Alan Crook
L.D. Cross
Diana Daghofer
Nancy Dalrymple
Ron Dancey
Cynthia Dann-Beardsley
Alan Davidson
David Dawe
Ghi Dean
Greg deGroot-Maggetti
Marlene deGroot-Maggetti
Paula DeLorenzi
Denise Dennis
Lorie Dertinger
Janet de Ruiter
Michelle de Vos
A. Dewar
Paul Dewar
Caroline Di Cocco, députée provinciale
Susan Dingnan
Mercedez Di Nino
Cheryl Dinnin
St. John Dixon-Warren
Sally Drew
Flo Duncan
Harold Duncan
Susan Dykstra
Greg Edwards
Chris Ellis
Ihsan El-Sayed
Jim Emptage
Dag Enhorning
Andrea Esson
Brenda Fairweather
David Farley
Don R. Farquharson
Ute Fenner
Blair Fergusson
Paul Fernandes
Philip Fernandez
Lori Fisher
Pam Fitzgerald
David Fleet

David Fogarty
Ann Ford
Kim Forster
Janelle Fournier
Missy Fraser
Ryan Friedman
Bronwyn Funicello
Tracey Gagliardi
Diana Gauthier
Laura Gerber
Anna Germain
Helen Gerson
Peter Gillespie
Lijana Gleason
Paul Gleason
Chris Glover
Bette-Ann Goldstein
Stephen Goring
Juliette Gostyn
Patricia Gough
Kerri Graham
Julius Greff
E.J. Haggerty
Madeleine Hague
Dan Halas
Nancy Halbert
Nicole Haley
Bev Hall
Valerie Hall
Judy Halpern
Judy Hamilton
Howard Hampton, député provincial
Carla Hathaway
Gene Hayden
Lianne Hearne
Peter H. Hennessy
Margaret Hennig
Darcy Higgins
Elizabeth Hill
Lotje Hives
Graham Hollings
John Hoffman
T.J. Holmes
Nancy Hood
Brenda Hopkins
Tracy Horsman
Marg Hryciw
Catherine Hunt
Suad Iamad
Nancy Icely
Bernie Ikeda
Barbara Imrie
Anita Isaac
Paul Isaacs
Graham Jackson
Nancy Jackson
Laurie Johnson
Tracy Johnson
Rory Jones
M. Carl Kaufman
Mike Kelly
John Kent
Carol Ann Kernoff
Kris Kernohan
Ellen Kert
David King
Jill King
Sharon Kirkby
Maria Kokai
Tom Koperwas
Lorraine Kor
David N. Kornhauser
Joan Kott
Cliff Kraeker
Marie Kraus
Ellen Kurt
Pat Lacasse
Paulyne Lack
Marie Lafrenière
Jean-Marc Lalonde, député provincial
Arthur Lamarche
J.D. Lambert
Louisette Lanteigne
Noel Laplante
Jim Leet
Myrna Levy
Chris Li
Judi Lian
Kathy Lindsay
Grant Linney
Linda Lister
Michelle Little
Pat Little
Barb Loma
Cindy Long
John Lorinc
Anne-Marie Lott
Garry Lukachko
Peter Lutek
Peter Lynch
Cynthia MacDonald
Faye MacDonald
Kim MacDonald
Rick MacDonald
Lisa MacKinnon
David T. MacLeod
Lorraine MacLeod
Cathy Mallove
Sally Mancini
Tim Marks
Margaret Marland, députée provinciale
Tara Marshall
Lori Martin
Bonnie Martino
Carol Ann Mascherin
Irene Mathyssen
Dan Maxwell
Sean McCammon
Pam McConnell
Wes McConnell
Suzanne McCormick
Bob McCracken
Karen McCulloch
Garth McGill
Hugh McKechnie
Maureen McKinney
Beth McLellan
Kirk McMahon
Nancy McNabb
Sandra McNairn
Vickie McPhee
Garry McPhie
Agostino Menna
Chris Mermer
Lisa Salter Michaelson
Carolyn Miller
David Miller, conseiller municipal, ville de Toronto
R.G. Miller
Rick Moffitt
Nick Monsour
Cristina Montes
Bonnie Montminy
Greg Moon
Audrey Moore
Tracy Morency
Elaine Morgan

Siegmund Morgenstein
Kelly Mudry
Bill Muirhead
Laura Muirhead
Bill Murdoch, député provincial
John Murphy
Kelly Murphy
Gregory Murray
Nancy Myers
Joanne Naiman
Fiona Nelson
Sandra Neményi
Linda Ness
Terri Nikolasevic
Michael O'Keefe
F.J. O'Grady
Mirka Orde
Marina Orzano
Anita Osborne
Nancy Palmer
Evalina Pan
MaryLou Parker
Jane Parry
Brenda Partridge
Jocelyne Pasman
Dudley Paul
John Pecsenye
Laurie Peterson
Michele Peterson-Badali
Yvonne Pezzack
Gerry Phillips, député provincial
Kathleen Pick
Bill Pike
Debbie Piquette
Errol Platt
Sally Plumb
Walter Pointner
Joseph Polito
Janet Poudrier
Jeff Prentice
Karen Prince
Colin Pritchard
Bob Prus
Susan Rab
Josee Rainville
Tim Ralph
John M. Ramsay
Peter Rasberry
Christopher Rees
Kim Reid
Hilde Reis-Smart
Mari Retka
Susan Richard
Susan Richman
Dale Ricker
Jill Ricker
Helen Riley
Barbara Robinson
Trevor Robinson
John Rodgers
Rico Rodriguez
Adela Roki
Edward Rooney
Linda Rosen
Christopher Rowles
Dianne Rubinoff
Tony Ruprecht, député provincial
Mari Rutka
Lisa Salter Michaelson
Helen Saraga
Michel Saraga
Olivia Sargeant
Karen Sarlo
Kathy Sauro
Donald C. Savage
Marc-André Savoie
John Sayer
Frances Schatz
Zoltan Schreindlar
Ian B. Scott
Janine Scott
Marthe Scott
Nancy Sedore
Mario Sergio, député provincial
Leslie Shannon
Sandee Sharpe
Ronald Shewchuk
Joe Simpson
Ann Smith
Brian Smith
Fred Smith
Hugh Smith
Maranda Smith
Alyson Soko
Marianne Sollberger
Mimi Spencer
Sophia Sperdakos
Julie Spry
Diana Stapleton
Dave Stephens
Lorraine Stockie
Carrie Ann Taylor
Jo-Ann Taylor
Wendy Terry
Kathleen Therriault
Cindy Thomas
Scott Thomas
Jennifer Thurtell
John Tovey
Luigi Tucci
Tracey Turner
Robert Turvey
Susan Van Dyk
John Vandergraf
Oscar Van de Waller
Jane Veit
Julie Verrino
Steve Vespa
Anton Vidgen
Alexandra Vilde
Bev Vogel
Robert Vollum
Jane Wadden
Lillian Wagman
Carolyn Walker
Christine Wallace
Will Wallace
Heather Walters
Giles Warren
Lynn Watson-Sénécal
Aileen Weir
Phil Weir
Joanne Weishuhn-Lee
Dennis Wendland
Donald R. Werden
Laura Wheeler
Pat Whelihan
Suzanne Whitney
Lisa Widdifield
Dave Wildman
Ron Williamson
A.C. Wilson
Paul Wilson
Mark Witcomb
Megan Wood
Robert Wood
Al Woodhouse
Gordon Wright
Peter Wynnyczuk
Diane Zelem
Fang Zhai

Organismes

Cette liste comprend les conseils scolaires.

8/36 and 11/38 Bus Operators Association, comité de viabilité provinciale de l'Ontario School Bus Operators Association, et The Great Lakes Transportation Committee

African Canadian Legal Clinic

Algonquin and Lakeshore Catholic District School Board

Allenby Parents' Association – comité d'accès à l'éducation publique

Allenby Public School – comité de sensibilisation à l'éducation

Alternative School Advisory Council/Parents for Alternative Schools

Applegrove Community Complex

ARCH: Legal Resource Centre for Persons with Disabilities

Association canadienne des conseillers en matière d'activités étudiantes

Association canadienne pour la santé, l'éducation physique, le loisir et la danse

Association d'Ottawa-Carleton pour personnes ayant une déficience intellectuelle

Association des bibliothèques de l'Ontario

Association des conseillères et des conseillers des écoles publiques de l'Ontario

Association des conseillers en orientation scolaire

Association des directions et des directions adjointes des écoles franco-ontariennes

Association des élèves conseillers et conseillères scolaires de l'Ontario

Association des enseignantes et des enseignants catholiques anglo-ontariens

Association des enseignantes et des enseignants catholiques anglo-ontariens – district de London

Association des enseignantes et des enseignants catholiques anglo-ontariens – Durham, palier élémentaire

Association des enseignantes et des enseignants catholiques anglo-ontariens – Est

Association des enseignantes et des enseignants catholiques anglo-ontariens – Ottawa-Carleton Catholic District School Board

Association des enseignantes et des enseignants catholiques anglo-ontariens – Ottawa-Carleton District School Board

Association des enseignantes et des enseignants catholiques anglo-ontariens – Niagara

Association des enseignantes et des enseignants catholiques anglo-ontariens – Nipissing, palier élémentaire

Association des enseignantes et des enseignants catholiques anglo-ontariens – palier secondaire

Association des enseignantes et des enseignants catholiques anglo-ontariens – Simcoe Muskoka, palier élémentaire

Association des enseignantes et des enseignants catholiques anglo-ontariens – Toronto, palier secondaire

Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens

Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens Centre-Sud et Sud-Ouest, conseil public nº 58

Association des étudiants d'école secondaire de l'Ontario

Association for Canadian Educational Resources

Association for Education and Rehabilitation Ontario

Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques

Association of Library Consultants and Co-ordinators of Ontario

Association of Professional Student Services Personnel

Association ontarienne des sociétés d'aide à l'enfance

Association pour la santé et l'éducation physique de l'Ontario

Association Syndrome Down de l'Ontario

Avon Maitland District School Board

Avon Maitland Parents

Bedford Park Elementary Public School Council

Bedford Park Elementary Public School Council – comité consultatif sur l'éducation

Bibliothèque publique d'Oakville

Black Action Defence Committee

Bloor Collegiate Parent Council

Bluewater District School Board

Brampton Caledon Community Living

Brant/Haldimand Norfolk Catholic District School Board

Bureau de santé de Middlesex London

Bureau de santé régional du comté de Simcoe

Burnhamthorpe Public School

Caledon Central Public School Council

Campaign for Public Education

Campaign for Stable Funding of Adult English-as a-Second-Language Classes

Canadian Association for the Advancement of Women and Sport and Physical Activity

Canadian Coalition for School Libraries

Canadian Educational Resources Council

Canadian Parents for French

Cashmere Avenue Public School

Catholic Children's Aid Society of Toronto

Catholic District School Board of Eastern Ontario

Catholic Principals' Council of Ontario

Catholic School Business Officials' Association

Catholic School Business Officials' Association – comité de santé et de sécurité

Cawthra Park Secondary School

Cedarbrae Collegiate Institute School Council

Centennial (Waterloo) Public School Council

Chambre de commerce de l'Ontario

Chambre de commerce du grand Ottawa

Chatham-Kent Secondary School Parent Council

Chiefs of Ontario

Children and Youth at Risk

Children and Youth at Risk Advisory Committee/ Frederick Banting Alternative School

Children's Aid Society of Hamilton

Cisco Systems Canada Co.

Citizens for Public Education

Coalition for Educational Reform

Coalition for Music Education in Canada

Coalition of Educational Assistants of Ontario

Colborne Central Public School Council

College Heights Secondary School

Commissariat aux langues officielles

Community Living London

Community Living Ontario

Community Living Stormont County

Concerned Parents of Toronto

Conférence des Évêques Catholiques de l'Ontario

Conseil consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté

Conseil d'école – École élémentaire publique Le Prélude

Conseil d'école secondaire Confédération

Conseil ontarien des directrices et des directeurs de l'éducation de langue française

Conseil ontarien des parents

Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien

Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

Conseil scolaire de district catholique des Grandes Rivières

Conseil scolaire de district catholique du Centre-Est de l'Ontario

Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario

Conseil scolaire de district catholique Franco-Nord

Conseil scolaire de district des écoles catholiques du Sud-Ouest

Conseil scolaire de district des écoles publiques de l'Est de l'Ontario

Conseil scolaire de district du Centre Sud-Ouest

Conseil scolaire de district du Grand Nord de l'Ontario

Conseil scolaire de district du Nord-Est de l'Ontario

Continuing Education School Board Administrators, South Western Ontario Division

Coordinators of Attendance Counselling (Toronto District School Board)

Cornwall Parent Support Group

Corps de cadets de la Marine royale canadienne/Corps de cadets de la ligne navale (Division de l'Ontario)

COSTI Immigrant Services

Council of Ontario Directors of Education

Council of Outdoor Educators of Ontario

Council of Senior Business Officials

Darlington Public School Parent Council

Delhi District Secondary School Council

Dilico Ojibway Child and Family Services

District School Board Ontario North East

Dufferin-Peel Catholic District School Board

Dundas County Community Living

Dundas Street Public School

Durham Catholic District School Board

Durham District School Board

Durham District School Board Parent Council

Earl Grey Senior Public School Council

East Alternative School Parent Council

Educational Policy Advisory Committee

Élèves de l'Eglinton Public School

Élèves de la Bowmore Public School

Élèves de la C.D. Farquharson Junior Public School

Élèves de la Fairglen Junior Public School

Élèves de la John G. Diefenbaker Public School

Elmcrest Public School Council

Enerlife Consulting

English as a Second Language/English Literacy Development Resource Group of Ontario

Eramosa Public School Advisory Council

Etobicoke Parents for Public Education

Family and Children Services of Guelph and Wellington County

Fédération canadienne des femmes diplômées des universités – conseil de l'Ontario

Fédération canadienne des femmes diplômées des universités – Oakville

Fédération de l'agriculture de l'Ontario

Fédération de la jeunesse franco-ontarienne

Fédération des associations du sport scolaire de l'Ontario

Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario

Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario – section locale de Peel

Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario – section locale de Thames Valley

Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario – section locale de Toronto

Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario – section locale de Waterloo

Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario – section locale du personnel enseignant d'Avon Maitland

Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario – section locale du personnel enseignant suppléant de Thames Valley

Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario – section locale du personnel enseignant suppléant de Toronto

Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario – section locale Near North

Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario – Upper Canada District School Board

Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Fédération des enseignantes et enseignants des écoles secondaires de l'Ontario

Fédération des enseignantes et enseignants des écoles secondaires de l'Ontario – comité sur les finances en éducation

Fédération des enseignantes et enseignants des écoles secondaires de l'Ontario – district 6A

Fédération des enseignantes et enseignants des écoles secondaires de l'Ontario – district 7, personnel enseignant, Bluewater

Fédération des enseignantes et enseignants des écoles secondaires de l'Ontario – district 9, personnel enseignant, Greater Essex

Fédération des enseignantes et enseignants des écoles secondaires de l'Ontario – district 11, personnel enseignant, Thames Valley

Fédération des enseignantes et enseignants des écoles secondaires de l'Ontario – district 12

Fédération des enseignantes et enseignants des écoles secondaires de l'Ontario – district 12, personnel des services professionnels destinés aux élèves

Fédération des enseignantes et enseignants des écoles secondaires de l'Ontario – district 17, groupe de négociation du personnel enseignant

Fédération des enseignantes et enseignants des écoles secondaires de l'Ontario – district 24, région de Waterloo

Fédération des enseignantes et enseignants des écoles secondaires de l'Ontario – district 25

Fédération des enseignantes et enseignants des écoles secondaires de l'Ontario – Near North

Fédération des enseignantes et enseignants des écoles secondaires de l'Ontario – Ottawa-Carleton, personnel de soutien professionnel en éducation

Fédération des enseignantes et enseignants des écoles secondaires de l'Ontario – Toronto, personnel enseignant suppléant

Fédération du travail de l'Ontario

Federation of Ontario Naturalists

Forest Valley Outdoor Education School

Freedom Party of Ontario

French as a Second Language Community Liaison Group

G.B. Little School Advisory Council

Gananoque Secondary School

Gananoque Secondary School Council

Glebe Collegiate Institute School Council

Glendale High School

Greater Toronto Catholic Parents' Network

Greenbriar Parent Council
Grenville Land Stewardship Council
Guides du Canada
Guides du Canada – London-Middlesex
Guides du Canada – région de Toronto
Halton Catholic District School Board
Halton District School Board
Hamilton-Wentworth Catholic District School Board
Hamilton-Wentworth District School Board
Hammond Transportation
Hastings and Prince Edward District School Board
Highway 11 Corridor Municipal Coalition
Holy Rosary School
Huntley Centennial Elementary School Council
Huron and Perth County Federation of Agriculture, comité mixte d'éducation rurale
Huron-Perth Catholic District School Board
Huron-Superior Catholic District School Board
IBM Canada
Industrial Education Services
Inner City Network
Institute for Catholic Education
International Language Korean Program, Portage Trail Community School
Island Natural Science Program (Toronto District School Board)
James A. Magee Community School Council
John Ross Robertson Public School Council
Justice for Children and Youth
Kawartha Pine Ridge District School Board
Keewatin-Patricia District School Board
Kenora Catholic District School Board
Kitchener Downtown Business Association
La voix des enfants
Laidlaw Foundation
Lakehead District School Board
Lakehead District School Board – conseil consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté
Lakehead Elementary Teachers' Association
Lakehead Regional Family Centre
Lambton Kent District School Board
Lancaster School Council
Laurel Creek Outdoor Education Centre (Waterloo Region District School Board)
Learning Disabilities Association of Ontario
Learning Opportunities Task Force
Ligue des cadets de l'air du Canada
Ligue des Cadets de l'Armée du Canada (Ontario)
Ligue navale du Canada (division de l'Ontario)
London and District Labour Council
London District Catholic School Board
London District Catholic School Council
Lorne Park Public School Council
Lorraine Kimsa Theatre for Young People
Marchmont Public School Parent Council
Matawa First Nation
McGillivray Public School Parent Council
Metrus Development Inc.
Microsoft Canada
Mood Disorders Association of Ontario
Multicultural Council of Toronto
Municipalité de North Bruce Peninsula
Municipalité régionale de Waterloo
Muslim Parents' Association
Nativity of Our Lord Catholic School
Near North District School Board
Near North District School Board – Kindergarten Association North
Nipissing-Parry Sound Catholic District School Board
North Bay Literacy Council
Northern Ontario Education Leaders
Northern School Resource Alliance
Northern Secondary School Council
Northwest Catholic District School Board
Northwestern School Boards
Office de protection de la nature de la région de Ganaraska
Ontario Association for Families of Children with Communication Disorders
Ontario Association of Counselling and Attendance Services
Ontario Association of Parents in Catholic Education
Ontario Association of School Business Officials
Ontario Association of Specialty Program Schools
Ontario Association of Speech-Language Pathologists and Audiologists
Ontario Catholic School Business Officials' Association
Ontario Catholic School Trustees' Association
Ontario Catholic Student Council Federation
Ontario Catholic Supervisory Officers' Association

Ontario Coalition for Inclusive Education

Ontario Council for Children with Behavioural Disorders

Ontario Council of Administrators of Special Education

Ontario Federation of Home and School Associations

Ontario Federation of Home and School Associations – région 1

Ontario Guidance Association – région Ouest

Ontario Guidance Leadership Association

Ontario Healthy Schools Coalition

Ontario Principals' Council

Ontario Public School Boards' Association

Ontario Public Supervisory Officials' Association

Ontario School Bus Association

Ontario School Library Association

Ontario Special Olympics

Orchard Park School Council

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Organization for Quality Education

Organization of Parents of Black Children

Orillia District Collegiate and Vocational Institute School Council

Ottawa Carleton Assembly of School Councils

Ottawa Carleton Student Transportation Association (Laidlaw Education Services)

Ottawa Children and Youth at Risk Advisory Committee

Ottawa Technical Learning Centre

Ottawa-Carleton Catholic District School Board

Ottawa-Carleton Catholic District School Board – comité consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté

Ottawa-Carleton Catholic District School Board – personnel de soutien

Ottawa-Carleton District School Board

Ottawa-Carleton District School Board – comité consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté

Ottawa-Carleton District School Board – comité consultatif sur les arts

Our Schools, Our Communities

Overland Learning Centre Advisory Committee

Parent Community Network (Toronto District School Board)

Parent Council at Mount Carmel School

Parent Council at William Burgess Elementary School

Parents for Alternative Schools

Parents of Deaf Plus Ontarians

Parents of the Township of Georgina

Parents partenaires en éducation

Parents' Action Group

Parkholme School

Parks and Recreation Ontario

Parti Communiste du Canada (Ontario)

Peel District School Board

Peel Principals' and Vice-Principals' Association

People for Education

Personnel du Grand Erie District School Board

Personnel du Greater Essex County District School Board

Personnel du Limestone District School Board

Peter L. Roach Catholic Education Centre

Peterborough Collegiate and Vocational School Council

Peterborough Victoria Northumberland and Clarington Catholic District School Board

Phi Delta Kappa International

Port Dover Save Our School Committee

Queen Elizabeth School Council

R. H. King Academy School Council

Rainbow District School Board

Rainy River District School Board

Red Sky Métis Independent Nation

Regional Section 19 Task Force/Young Parents' Resource Organization

Renfrew County Catholic District School Board

Renfrew County District School Board

Resurrection School Council

Retired Teachers of Ontario

Rideauwood Addiction and Family Services

Ridgewood School Council (Peel District School Board)

Robert-Smart Centre (Children's Mental Health Centre)

Runnymede Public School Council

Sarnia District Labour Council

Scarborough Outdoor Education School (Toronto District School Board)

Scarborough Village Alternative Public School Parent Council

Scarborough Village Public School Parent Group, Handicapped Wing

School Advisory Council at Drewry Secondary School

School and Community Council of Bruce Peninsula District School in Lion's Head

School Community Advisory Council of South Grenville District High School

School Community Council of Owen Sound Collegiate and Vocational Institute

School Council of A.B. Lucas Secondary School

School Council of Agincourt Collegiate Institute School

School Council of Assumption College School

School Council of Cathcart Boulevard Public School

School Council of Hornepayne High School

School Council of Maple Grove Public School

School Council of Park Lawn Junior-Middle School

School Council of Sir Winston Churchill High School

School Council of White Stone Lake Central School

School Councils of Elementary Public Schools in Oakville

Science Coordinators' and Consultants' Association of Ontario – direction

Seaway District High School

Seven Generations Education Institute

Severn, Tay and Ramara Townships

Silver Creek School Council

Simcoe County District School Board

Simcoe County Principals' Association

Simcoe County School Bus Operators' Association

Simcoe Muskoka Catholic District School Board

Sparrow Lake Alliance

Sparrow Lake Alliance – comité directeur

St. Anne High School Council

St. Cecilia Catholic School Council

St. Clair Catholic District School Board

St. David School

St. Edmunds Parent Council

St. Helen's School Council

St. Helen's School Parent Council

St. John's College Parent Council

St. Joseph's Elementary School

St. Jude's School – Scholars' Hall

St. Lawrence Catholic School

St. Matthew Catholic School Council

St. Theresa's Catholic School Council

Students Towards Environmental Protection

Sudbury Catholic District School Board

Sudbury Catholic District School Board – groupe des directrices et directeurs d'école

Sullivan School Community School Council

Summit Heights Elementary School Council

Superior North Catholic District School Board

Superior-Greenstone District School Board

Supporting Public Access to Community Space Everywhere

Syndicat canadien de la fonction publique, région de l'Ontario

Syndicat canadien de la fonction publique, région de l'Ontario – 1165

Syndicat canadien de la fonction publique, région de l'Ontario – 2204, travailleuses et travailleurs des services à l'enfance de l'Est de l'Ontario

Syndicat canadien de la fonction publique, région de l'Ontario – 2357, personnel de soutien de l'Ottawa-Carleton Catholic District School Board

Syndicat canadien de la fonction publique, région de l'Ontario – 4156, District School Board of Niagara

Syndicat canadien de la fonction publique, région de l'Ontario – 4186, London Catholic District School Board

Syndicat canadien de la fonction publique, région de l'Ontario – 4222

Syndicat canadien de la fonction publique, région de l'Ontario – 4400

Syndicat canadien de la fonction publique, région de l'Ontario – Thunder Bay

Tait Street School Advisory Council

Tamil Eelam Society of Canada

Thames Valley District School Board

Thames Valley Principals' Association

Thames Valley Teacher-Librarians' Association

Thunder Bay Catholic District School Board

Thunder Bay Catholic District School Board – comité consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté

Thunder Bay Green Party

Thunder Bay Superior North Riding Association of the Green Party

Tollgate Central School Council

Toronto Adult Education Association

Toronto and York Region Labour Council

Toronto Association for Community Living

Toronto Association of Parents in Catholic Education

Toronto Board of Trade

Toronto Catholic District School Board

Toronto Catholic District School Board – comité consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté

Toronto District Music Coalition

Toronto District School Board

Toronto District School Board – conseillères et conseillers des jeunes

Toronto District School Board – district 16, conseil des parents

Toronto Elementary Catholic Teachers' Association – Toronto Catholic District School Board

Toronto English Catholic School Teachers' Association

Toronto Family Network

Toronto Federation of Chinese Parents

Toronto Parent Network

Trillium Lakelands District School Board

United Way of Greater Toronto

University of Guelph, School of Rural Extension Studies

University of Toronto, Faculty of Physical Education and Health

University of Toronto, Transitional Year Programme

University of Western Ontario, School of Kinesiology

University of Windsor, Faculty of Human Kinetics

Upper Canada District School Board

Upper Grand District School Board

Ventin Group Ltd.

Victoria Park Secondary School Council

Ville de St. Catharines

Ville de Toronto – bureau du directeur municipal

Ville de Toronto – division des parcs et loisirs

VOICE for Hearing Impaired Children

Waterloo Catholic District School Board

Waterloo Region District School Board

Wellington Catholic District School Board

West Carleton Secondary School Council

West Elgin Secondary School Council

Westminster Public School

White Stone Lake Central School Council

Widdifield Secondary School Council

Windsor Jewish Community Centre

Windsor-Essex Catholic District School Board

Windsor-Essex Catholic District School Board – conseil des parents, écoles secondaires

York Catholic District School Board

York Catholic District School Board Community

York Catholic Teachers' Association

York Environmental Education Consortium

York Mills Collegiate Parent Council

York Region District School Board

York Region District School Board – comité consultatif sur les relations interraciales

Annexe H : Méthode employée pour estimer les coûts liés à la mise à jour des repères

Afin d'estimer le plus précisément possible l'incidence de mes recommandations sur les coûts, j'ai dû élaborer une méthode pour mettre à jour les coûts repères de la formule de financement, sans tenter de valider les repères actuels. Je me suis appuyé sur deux principes :

- Simplicité : Je tenais à ce que le processus demeure simple. Si la formule de financement axé sur les besoins des élèves est beaucoup moins compliquée que la formule antérieure, elle n'en demeure pas moins relativement difficile à comprendre et à expliquer.
- Transparence : Je voulais inclure dans le rapport la méthode de mise à jour employée par le Groupe d'étude pour que tous les intervenants puissent la passer en revue. Je suis reconnaissant au personnel du ministère de m'avoir fourni une partie des données sans lesquelles je n'aurais pu effectuer tous les calculs.

J'ai consulté plusieurs études sur la mise à jour des repères, et j'ai constaté que plusieurs méthodes différentes peuvent être employées à cette fin[1] (voir les notes à la fin de la présente annexe). Je suis persuadé que, si les recommandations 1 à 3 sont mises en oeuvre, le ministère de l'Éducation, les conseils scolaires et les autres intervenants du secteur de l'éducation voudront examiner ma méthode et la modifier au besoin pour effectuer leurs propres mises à jour. À long terme, le ministère pourrait même envisager de répéter l'initiative d'établissement des coûts de 1997, qui avait débouché sur la création des repères de 1998.

Entre autres méthodes, j'ai envisagé d'examiner les estimations des coûts réels pour l'exercice le plus récent des conseils scolaires (septembre 2001 à août 2002). J'ai également pensé à appliquer des changements estimatifs de prix ou de coûts aux coûts repères initiaux. Comme on ne connaît pas encore tous les coûts définitifs pour le dernier exercice (dans certains cas, les données définitives sur les coûts pour l'ensemble de la province n'ont pas encore été recueillies), j'ai décidé de combiner ces deux méthodes : j'ai rajusté certains repères en fonction des estimations des coûts actuels, et d'autres en fonction de l'indice des prix à la consommation en Ontario, des composantes de cet indice et d'autres renseignements sur les fluctuations des prix[2].

Comme année de référence pour la mise à jour, j'ai choisi 1998, année où la formule de financement actuelle est entrée en vigueur, sauf pour les cas où le ministère de l'Éducation a augmenté son financement entre 1998 et 2002-2003[3].

En élaborant la méthode de mise à jour, j'ai tenu compte du fait que certains coûts ont connu une hausse inférieure à la moyenne dans certains conseils, en raison des mesures d'économie que ceux-ci avaient mises en oeuvre avant 1998, comme la formation de partenariats de transport et d'achat. Je les félicite d'avoir pris ces mesures, mais je n'ai pas tenté de les analyser ou d'en tenir compte dans mon mécanisme de mise à jour. En outre, je crois qu'il faut éviter de pénaliser les conseils scolaires qui ont économisé de l'argent en réduisant les coûts repères de façon à refléter les nouveaux coûts réels résultant de ces mesures d'économie. Les conseils devraient plutôt être autorisés à conserver l'argent épargné, ce qui les encouragerait à investir dans d'autres mesures semblables[4].

Donc, pour mettre à jour les coûts repères, j'ai déterminé les rajustements à apporter et je les ai appliqués aux allocations prévues du ministère de l'Éducation pour l'année scolaire en cours (2002-2003).

Le tableau I.1 de l'annexe I montre l'effet des mises à jour sur les subventions et leurs volets ainsi que les nouveaux investissements proposés. L'annexe J contient quatre tableaux. Les tableaux J.1 et J.2 montrent les coûts estimatifs liés aux mises à jour selon le repère (le tableau J.1 est un résumé; le tableau J.2 donne plus de détails). Les tableaux J.3 et J.4 fournissent respectivement des calculs détaillés concernant la mise à jour de la Subvention pour le transport des élèves, et la mise à jour du volet Subvention pour le fonctionnement des écoles de la Subvention pour les installations destinées aux élèves.

Tous les coûts mis à jour s'appliquent à l'année scolaire s'échelonnant du 1er septembre 2001 au 31 août 2002. Si nous nous fondions sur des mises à jour en date d'août 2003, nous aurions des montants encore plus élevés que je ne peux cependant estimer, car il m'est impossible de prévoir l'issue des négociations en cours sur les salaires et les avantages sociaux, qui pourraient se répercuter sur le financement pour 2002-2003.

Notes de l'annexe H

1. Voir par exemple Hugh Mackenzie, *Cutting Classes: Elementary and Secondary Education Funding in Ontario 2002-3*, Ottawa, Centre canadien de politiques alternatives, 2002. Plusieurs mémoires et exposés qui m'ont été présentés proposent des estimations du coût de la mise à jour des coûts repères, notamment les commentaires de Bob Boucher, directeur associé, Services internes et trésorier, Sudbury Catholic District School Board; de Ron Trbovich, surintendant de l'éducation, section des affaires scolaires, et trésorier, Durham District School Board et d'autres membres d'associations d'administratrices et d'administrateurs scolaires.

2. La définition de « coût » pose également un problème. Dans l'examen des coûts des conseils scolaires, on s'est demandé si un coût particulier est conforme aux normes de base du ministère ou les dépasse et si, dans ce dernier cas, cette dépense vise à répondre à des besoins précis que reconnaît le ministère ou plutôt à des priorités locales que le ministère ne considérerait pas nécessairement comme des besoins. Le ministère, les conseils scolaires et les autres intervenants du secteur de l'éducation devront régler cette question au moment d'élaborer leur propre méthode de mise à jour des repères.

3. Voici les augmentations apportées entre 1998 et 2002-2003 :
   - Les coûts repères des salaires, sauf pour les salaires du personnel affecté au fonctionnement des écoles, ont été augmentés de 1,95 p. 100 en 2000-2001. J'en ai tenu compte dans mes mises à jour.
   - La Subvention pour le transport des élèves a fait l'objet d'une augmentation « ponctuelle » de 23 millions de dollars en 2000-2001. Ce montant supplémentaire a été accordé à nouveau à titre ponctuel en 2001-2002, puis ajouté à la subvention comme supplément permanent en 2002-2003, en attendant les résultats d'un examen de la subvention. J'ai tenu compte de cette augmentation dans mes mises à jour.
   - Au moment de son instauration en 2001-2002, la somme liée aux priorités locales (qui fait partie de la Subvention de base) s'élevait à 100 $ par élève. En 2002-2003, elle a été portée à 200 $ par élève. Ma recommandation 17 sur la somme liée aux priorités locales ne porte pas sur la mise à jour des coûts repères.

   En 2002-2003, le ministère a apporté les changements suivants à la formule de financement. Ces changements n'ont pas eu d'incidence sur les mises à jour des coûts repères que je propose, bien que je formule des recommandations sur les trois volets mentionnés ci-dessous.
   - Ajout de 25 millions de dollars au volet Subvention pour la réfection des écoles de la Subvention pour les installations destinées aux élèves.
   - Ajout de 20 millions de dollars à la Subvention pour le transport des élèves.
   - Instauration de l'Allocation pour compenser la baisse des effectifs.

4. J'ai abordé ces partenariats et les autres mesures d'économie prises par les conseils scolaires au chapitre 4, dans la section « Transport des élèves ».

Annexe I : Coûts estimatifs liés à la mise à jour des repères et nouveaux investissements proposés, selon la subvention

Tableau I.1 : Coûts estimatifs liés à la mise à jour des repères et nouveaux investissements proposés, selon la subvention

Rem. : Les calculs ne sont pas nécessairement exacts, car les chiffres ont été arrondis.

Subventions et volets	Allocations prévues du ministère de l'Éducation pour l'année en cours (2002-2003)[a] (M$)	Mise à jour des coûts repères en date du 31 août 2002[b] (recommandation 1) (M$)	Nouveaux investissements proposés (M$)	Numéros des recommandations concernant les nouveaux investissements proposés
Subvention de base				
Montant de base	7 479	477		
Priorités locales	401			
Éducation de l'enfance en difficulté	1 374	88	250	23 et 24 (130 M$ du financement de 250 M$ au titre de l'allocation d'aide spécialisée seront versés en 2002-2003)
Allocation pour l'enfance en difficulté fondée sur l'effectif (palier secondaire)			19	26
Enseignement des langues	423	25	65	10
Raisons d'ordre géographique				
Petites écoles	70	4	50	15
Directions d'école		1		
Conseils scolaires ruraux et éloignés	118	8		
Programmes d'aide à l'apprentissage	293	19	50	6
Formation continue	141	8		
Qualifications et expérience du personnel enseignant	558	30		
Apprentissage durant les premières années d'études	10	1		
Transport des élèves	611	80[c]		29 (20 M$ à verser en 2002-2003)
Baisse des effectifs	17		5	16

Subventions et volets	Allocations prévues du ministère de l'Éducation pour l'année en cours (2002-2003)[a] (M$)	Mise à jour des coûts repères en date du 31 août 2002[b] (recommandation 1) (M$)	Nouveaux investissements proposés (M$)	Numéros des recommandations concernant les nouveaux investissements proposés
Administration et gestion des conseils scolaires	456	40		
Installations destinées aux élèves				
Fonctionnement des écoles	1 396	165		
Réfection des écoles	241	25	50	19
Entretien différé			200	20
Nouvelles places	363	39		
Engagements antérieurs	307			
Économies liées au RREMO[d]	(80)			
Administrations scolaires[e]	38			
	14 215[a]	**1 010[b]**	**689**	

Notes :

a. D'après Ontario, ministère de l'Éducation, *Financement axé sur les besoins des élèves : Projections des subventions destinées aux conseils scolaires pour l'année scolaire 2002-2003*, 2002, Internet : <http://www.edu.gov.on.ca/fre/funding/f0203projection.pdf>, p. 4, tableau « Total provincial », dernière colonne, « Projections des recettes 2002-2003 ». *Tous les chiffres ont été arrondis*. Après la publication de ce document, le budget de l'Ontario de 2002 a ajouté 45 millions de dollars aux subventions (20 millions de dollars pour le transport des élèves et 25 millions de dollars pour la réfection des écoles); le total révisé s'élève donc à 14,26 milliards de dollars.

b. Voir à l'annexe H la méthode employée pour mettre à jour les coûts repères. Les mises à jour en date d'août 2003, *sans compter* les salaires et avantages sociaux du personnel enseignant et du personnel de soutien, nécessiteraient un montant estimatif supplémentaire de 70 millions de dollars, compte tenu d'une hausse annuelle prévue de 2 p. 100 de l'indice des prix à la consommation en Ontario.

c. Les 80 millions de dollars que coûte la mise à jour de ce coût repère ne comprennent pas le rajustement de 23 millions de dollars apporté en 2001-2002 à la Subvention pour le transport des élèves. Voir l'annexe J, tableau J.2.

d. Le Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO) est actuellement excédentaire; les conseils scolaires ne sont donc pas tenus de verser des contributions complètes pour le personnel inscrit au RREMO. Comme le coût repère des avantages sociaux est fondé sur une contribution complète des conseils scolaires, le ministère déduit les économies ainsi réalisées de l'allocation versée à chaque conseil.

e. Les administrations scolaires ne sont pas financées à même ces subventions. En général, une administration scolaire gère une seule école dans une région très isolée, ou encore dans un centre de traitement ou un hôpital pour enfants.

Annexe I : Coûts estimatifs liés à la mise à jour des repères et nouveaux investissements proposés, selon la subvention

Tableau I.1 : Coûts estimatifs liés à la mise à jour des repères et nouveaux investissements proposés, selon la subvention

Rem. : Les calculs ne sont pas nécessairement exacts, car les chiffres ont été arrondis.

Subventions et volets	Allocations prévues du ministère de l'Éducation pour l'année en cours (2002-2003)[a] (M$)	Mise à jour des coûts repères en date du 31 août 2002[b] (recommandation 1) (M$)	Nouveaux investissements proposés (M$)	Numéros des recommandations concernant les nouveaux investissements proposés
Subvention de base				
Montant de base	7 479	477		
Priorités locales	401			
Éducation de l'enfance en difficulté	1 374	88	250	23 et 24 (130 M$ du financement de 250 M$ au titre de l'allocation d'aide spécialisée seront versés en 2002-2003)
Allocation pour l'enfance en difficulté fondée sur l'effectif (palier secondaire)			19	26
Enseignement des langues	423	25	65	10
Raisons d'ordre géographique				
Petites écoles	70	4	50	15
Directions d'école		1		
Conseils scolaires ruraux et éloignés	118	8		
Programmes d'aide à l'apprentissage	293	19	50	6
Formation continue	141	8		
Qualifications et expérience du personnel enseignant	558	30		
Apprentissage durant les premières années d'études	10	1		
Transport des élèves	611	80[c]		29 (20 M$ à verser en 2002-2003)
Baisse des effectifs	17		5	16

Subventions et volets	Allocations prévues du ministère de l'Éducation pour l'année en cours (2002-2003)[a] (M$)	Mise à jour des coûts repères en date du 31 août 2002[b] (recommandation 1) (M$)	Nouveaux investissements proposés (M$)	Numéros des recommandations concernant les nouveaux investissements proposés
Administration et gestion des conseils scolaires	456	40		
Installations destinées aux élèves				
Fonctionnement des écoles	1 396	165		
Réfection des écoles	241	25	50	19
Entretien différé			200	20
Nouvelles places	363	39		
Engagements antérieurs	307			
Économies liées au RREMO[d]	(80)			
Administrations scolaires[e]	38			
	14 215[a]	**1 010[b]**	**689**	

Notes :

a. D'après Ontario, ministère de l'Éducation, *Financement axé sur les besoins des élèves : Projections des subventions destinées aux conseils scolaires pour l'année scolaire 2002-2003*, 2002, Internet : <http://www.edu.gov.on.ca/fre/funding/f0203projection.pdf>, p. 4, tableau « Total provincial », dernière colonne, « Projections des recettes 2002-2003 ». *Tous les chiffres ont été arrondis.* Après la publication de ce document, le budget de l'Ontario de 2002 a ajouté 45 millions de dollars aux subventions (20 millions de dollars pour le transport des élèves et 25 millions de dollars pour la réfection des écoles); le total révisé s'élève donc à 14,26 milliards de dollars.

b. Voir à l'annexe H la méthode employée pour mettre à jour les coûts repères. Les mises à jour en date d'août 2003, *sans compter* les salaires et avantages sociaux du personnel enseignant et du personnel de soutien, nécessiteraient un montant estimatif supplémentaire de 70 millions de dollars, compte tenu d'une hausse annuelle prévue de 2 p. 100 de l'indice des prix à la consommation en Ontario.

c. Les 80 millions de dollars que coûte la mise à jour de ce coût repère ne comprennent pas le rajustement de 23 millions de dollars apporté en 2001-2002 à la Subvention pour le transport des élèves. Voir l'annexe J, tableau J.2.

d. Le Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO) est actuellement excédentaire; les conseils scolaires ne sont donc pas tenus de verser des contributions complètes pour le personnel inscrit au RREMO. Comme le coût repère des avantages sociaux est fondé sur une contribution complète des conseils scolaires, le ministère déduit les économies ainsi réalisées de l'allocation versée à chaque conseil.

e. Les administrations scolaires ne sont pas financées à même ces subventions. En général, une administration scolaire gère une seule école dans une région très isolée, ou encore dans un centre de traitement ou un hôpital pour enfants.

Annexe J : Coûts estimatifs liés à la mise à jour des repères, selon le repère

La présente annexe contient quatre tableaux :

- Le tableau J.1, « Sommaire des coûts estimatifs liés à la mise à jour des repères, selon le repère », donne un sommaire du coût total lié à la mise à jour de chaque catégorie de repères.
- Le tableau J.2, « Coûts estimatifs liés à la mise à jour des repères, selon le repère », fournit des renseignements plus détaillés que le tableau J.1. Il est suivi de notes qui donnent des précisions sur les calculs.
- Le tableau J.3, « Détails des calculs effectués pour mettre à jour les coûts liés au transport des élèves ».
- Le tableau J.4, « Détails des calculs effectués pour mettre à jour les repères liés au fonctionnement des écoles ».

Pour les mises à jour, l'année de référence est 1998, année où la formule de financement actuelle est entrée en vigueur, sauf pour les cas où le ministère de l'Éducation a augmenté son financement entre 1998 et 2002-2003. Les coûts de référence de 1998 ont été fondés sur les coûts réels que les conseils scolaires ont assumés en 1997.

Tableau J.1 : Sommaire des coûts estimatifs liés à la mise à jour des repères, selon le repère

Repère	Coût total (M$)
Salaires du personnel enseignant	366
Salaires du personnel non enseignant	93
Salaires du personnel affecté au fonctionnement des écoles	45
Avantages sociaux	170
Matériel didactique	22
Fournitures scolaires	28
Ordinateurs de classe	14
Administration au niveau de l'école (fournitures)	2
Administration au niveau du conseil (fournitures)	15
Coûts non salariaux liés au fonctionnement des écoles	111
Transport des élèves	80
Réfection des écoles	25
Nouvelles places	39
Total	**1 010**

Tableau J.2 : Coûts estimatifs liés à la mise à jour des repères, selon le repère

Rem. : Les calculs ne sont pas nécessairement exacts, car les chiffres ont été arrondis.

Repère	Coût repère actuel	Coût repère mis à jour (en date du 31 août 2002)	Changement	Coût total (en date du 31 août 2002)	Notes (d'autres notes suivent le présent tableau)
Salaire moyen prévu du personnel enseignant	50 975 $	**53 320 $**	4,6 %	**365 M$**	– Selon une analyse des règlements négociés. – Selon la matrice relative au traitement des enseignantes et enseignants de la formule de financement, le salaire moyen passerait de 55 059 $ à 57 591 $.
Salaires du personnel non enseignant :					– Selon une hausse identique à celle du coût repère des salaires du personnel enseignant. – Ne comprend pas le personnel affecté au fonctionnement des écoles (voir ci-dessous).
Élémentaire					
– Directeurs d'école	79 296 $	**82 944 $**			
– Directeurs adjoints	72 360 $	**75 689 $**			
– Aides-enseignants	22 590 $	**23 629 $**			
– Professionnels	43 686 $	**45 696 $**			
– Secrétaires	28 346 $	**29 650 $**			
– Conseillers pédagogiques	70 171 $	**73 399 $**	4,6 %	**93 M$**	
Secondaire					
– Directeurs d'école	86 479 $	**90 457 $**			
– Directeurs adjoints	76 337 $	**79 849 $**			
– Chefs de section	3 262 $	**3 412 $**			
– Professionnels	43 686 $	**43 696 $**			
– Secrétaires	29 859 $	**31 233 $**			
– Conseillers pédagogiques	70 171 $	**73 399 $**			
Personnel affecté au fonctionnement des écoles (coût par pied carré)					– 1,95 % + 4,6 % = 6,6 % Le 1,95 % représente la hausse accordée à tout le reste du personnel en 2000-2001. Le 4,6 % suppose une hausse identique à celle apportée au coût repère des salaires du personnel enseignant.
– Salaires	2,97 $	**3,17 $**	6,6 %	**45 M$**	
– Coûts non salariaux	2,23 $	**2,64 $**			
– Coût total	5,20 $	**5,81 $**			
Avantages sociaux					– Comprend 9 M$ pour les avantages sociaux du personnel affecté au fonctionnement des écoles.
– Personnel enseignant	12 %	**13,1 %**	9,2 %	**85 M$**	
– Personnel non enseignant	15,7 %	**19,2 %**	22,3 %	**85 M$**	
				170 M$	
Manuels scolaires et matériel didactique					– Selon les hausses de l'indice des prix à la consommation (IPC) en Ontario.
– Élémentaire	75 $	**83 $**	10,3 %	**14 M$**	
– Secondaire	100 $	**110 $**	10,3 %	**8 M$**	
				22 M$	
Fournitures scolaires					– Selon les hausses de l'IPC en Ontario.
– Élémentaire	77 $	**85 $**	10,3 %	**14 M$**	
– Secondaire	173 $	**191 $**	10,3 %	**14 M$**	
				28 M$	
Ordinateurs de classe					– Selon les hausses de l'IPC en Ontario.
– Élémentaire	43 $	**47 $**	10,3 %	**9 M$**	
– Secondaire	56 $	**62 $**	10,3 %	**5 M$**	
				14 M$	
Administration au niveau de l'école (fournitures)	5 $	**6 $**	10,3 %	**2 M$**	– Selon les hausses de l'IPC en Ontario.

Annexe J : Coûts estimatifs liés à la mise à jour des repères, selon le repère

La présente annexe contient quatre tableaux :

- Le tableau J.1, « Sommaire des coûts estimatifs liés à la mise à jour des repères, selon le repère », donne un sommaire du coût total lié à la mise à jour de chaque catégorie de repères.
- Le tableau J.2, « Coûts estimatifs liés à la mise à jour des repères, selon le repère », fournit des renseignements plus détaillés que le tableau J.1. Il est suivi de notes qui donnent des précisions sur les calculs.
- Le tableau J.3, « Détails des calculs effectués pour mettre à jour les coûts liés au transport des élèves ».
- Le tableau J.4, « Détails des calculs effectués pour mettre à jour les repères liés au fonctionnement des écoles ».

Pour les mises à jour, l'année de référence est 1998, année où la formule de financement actuelle est entrée en vigueur, sauf pour les cas où le ministère de l'Éducation a augmenté son financement entre 1998 et 2002-2003. Les coûts de référence de 1998 ont été fondés sur les coûts réels que les conseils scolaires ont assumés en 1997.

Tableau J.1 : Sommaire des coûts estimatifs liés à la mise à jour des repères, selon le repère

Repère	Coût total (M$)
Salaires du personnel enseignant	366
Salaires du personnel non enseignant	93
Salaires du personnel affecté au fonctionnement des écoles	45
Avantages sociaux	170
Matériel didactique	22
Fournitures scolaires	28
Ordinateurs de classe	14
Administration au niveau de l'école (fournitures)	2
Administration au niveau du conseil (fournitures)	15
Coûts non salariaux liés au fonctionnement des écoles	111
Transport des élèves	80
Réfection des écoles	25
Nouvelles places	39
Total	**1 010**

Tableau J.2 : Coûts estimatifs liés à la mise à jour des repères, selon le repère

Rem. : Les calculs ne sont pas nécessairement exacts, car les chiffres ont été arrondis.

Repère	Coût repère actuel	Coût repère mis à jour (en date du 31 août 2002)	Changement	Coût total (en date du 31 août 2002)	Notes (d'autres notes suivent le présent tableau)
Salaire moyen prévu du personnel enseignant	50 975 $	**53 320 $**	4,6 %	**365 M$**	– Selon une analyse des règlements négociés. – Selon la matrice relative au traitement des enseignantes et enseignants de la formule de financement, le salaire moyen passerait de 55 050 $ à 57 591 $.
Salaires du personnel non enseignant :					– Selon une hausse identique à celle du coût repère des salaires du personnel enseignant. – Ne comprend pas le personnel affecté au fonctionnement des écoles (voir ci-dessous).
Élémentaire					
– Directeurs d'école	79 296 $	**82 944 $**			
– Directeurs adjoints	72 360 $	**75 689 $**			
– Aides-enseignants	22 590 $	**23 629 $**			
– Professionnels	43 686 $	**45 696 $**			
– Secrétaires	28 346 $	**29 650 $**			
– Conseillers pédagogiques	70 171 $	**73 399 $**	4,6 %	**93 M$**	
Secondaire					
– Directeurs d'école	86 479 $	**90 457 $**			
– Directeurs adjoints	76 337 $	**79 849 $**			
– Chefs de section	3 262 $	**3 412 $**			
– Professionnels	43 686 $	**43 696 $**			
– Secrétaires	29 859 $	**31 233 $**			
– Conseillers pédagogiques	70 171 $	**73 399 $**			
Personnel affecté au fonctionnement des écoles (coût par pied carré)					– 1,95 % + 4,6 % = 6,6 %. Le 1,95 % représente la hausse accordée à tout le reste du personnel en 2000-2001. Le 4,6 % suppose une hausse identique à celle apportée au coût repère des salaires du personnel enseignant.
– Salaires	2,97 $	**3,17 $**	6,6 %	**45 M$**	
– Coûts non salariaux	2,23 $	**2,64 $**			
– Coût total	5,20 $	**5,81 $**			
Avantages sociaux					– Comprend 9 M$ pour les avantages sociaux du personnel affecté au fonctionnement des écoles.
– Personnel enseignant	12 %	**13,1 %**	9,2 %	**85 M$**	
– Personnel non enseignant	15,7 %	**19,2 %**	22,3 %	**85 M$**	
				170 M$	
Manuels scolaires et matériel didactique					– Selon les hausses de l'indice des prix à la consommation (IPC) en Ontario.
– Élémentaire	75 $	**83 $**	10,3 %	**14 M$**	
– Secondaire	100 $	**110 $**	10,3 %	**8 M$**	
				22 M$	
Fournitures scolaires					– Selon les hausses de l'IPC en Ontario.
– Élémentaire	77 $	**85 $**	10,3 %	**14 M$**	
– Secondaire	173 $	**191 $**	10,3 %	**14 M$**	
				28 M$	
Ordinateurs de classe					– Selon les hausses de l'IPC en Ontario.
– Élémentaire	43 $	**47 $**	10,3 %	**9 M$**	
– Secondaire	56 $	**62 $**	10,3 %	**5 M$**	
				14 M$	
Administration au niveau de l'école (fournitures)	5 $	**6 $**	10,3 %	**2 M$**	– Selon les hausses de l'IPC en Ontario.

Repère	Coût repère actuel	Coût repère mis à jour (en date du 31 août 2002)	Change-ment	Coût total (en date du 31 août 2002)	Notes (d'autres notes suivent le présent tableau)
Administration au niveau du conseil (fournitures)	67 $	**74 $**	10,3 %	**15 M$**	– Selon les hausses de l'IPC en Ontario.
Coûts non salariaux liés au fonctionnement des écoles (par pied carré)					– 54 M$ pour le volet salaires et avantages sociaux de la Subvention pour le fonctionnement des écoles sont compris ci-dessus dans les sections sur les salaires et avantages sociaux du personnel affecté au fonctionnement des écoles.
– Salaires	2,97 $	**3,17 $**	6,6 %		
– Services publics	1,01 $	**1,30 $**	28,8 %	**79 M$**	
– Autres	1,22 $	**1,34 $**	10,3 %	**32 M$**	
– Total	5,20 $	**5,81 $**	11,7 %	**111 M$**	
Transport des élèves – Ce calcul est fondé sur le total de 581 M$ de 2001-2002, plus 6 M$ pour le volet transport des élèves de l'Allocation pour compenser la baisse des effectifs	587 M$		17,5 %	**80 M$** (103 M$ moins les 23 M$ déjà versés. Voir la note 3 à la fin de l'annexe H.)	– Voir le tableau J.3.
Réfection des écoles				**25 M$**	– Selon les hausses de l'IPC en Ontario.
– Élémentaire	64 M$	**71 M$**	10,3 %		
– Secondaire	83 M$	**92 M$**	10,3 %		
Nouvelles places				**39 M$**	– Selon les hausses de l'IPC en Ontario. – Les coûts mis à jour ne distinguent pas les travaux de construction déjà entrepris ou achevés de ceux qui sont prévus. Voir la note 7 ci-dessous.
– Élémentaire	117 M$	**129 M$**	10,3 %		
– Secondaire	126 M$	**139 M$**	10,3 %		

Notes :

1. **Salaire moyen du personnel enseignant :** J'ai utilisé les grilles salariales négociées en 2001-2002 ainsi que les données sur la répartition du personnel enseignant selon le conseil pour déterminer les coûts salariaux actuels (2001-2002) « réels » liés au personnel enseignant (ce chiffre est fondé sur des conventions visant plus de 90 p. 100 du personnel enseignant); ensuite, j'ai comparé ce montant à celui que l'on obtient en appliquant le coût repère actuel. La différence était de 4,6 p. 100. J'ai appliqué ce pourcentage pour obtenir une estimation du coût de la mise à jour du coût repère des salaires du personnel enseignant.

2. **Salaires du personnel non enseignant :** Cette catégorie comprend les directrices et directeurs d'école, les directrices et directeurs adjoints, les secrétaires, le personnel de soutien professionnel et paraprofessionnel, les directrices et directeurs de l'éducation et le personnel administratif des conseils scolaires. Elle ne comprend pas le personnel affecté au fonctionnement des écoles (voir la note 6, « Fonctionnement des écoles », ci-dessous). J'ai estimé le rajustement nécessaire en utilisant la hausse de 4,6 p. 100 calculée pour les salaires du personnel enseignant.

3. **Avantages sociaux :** Les hausses estimatives des avantages sociaux prévus par la loi et discrétionnaires sont fondées sur un examen des dépenses réelles au titre des avantages sociaux. Le taux repère a été rajusté, passant de 12 p. 100 à 13,1 p. 100 des salaires du personnel enseignant, et d'une moyenne pondérée de 15,7 p. 100 à une moyenne pondérée de 19,2 p. 100 des salaires du personnel non enseignant. J'ai appliqué ensuite ces facteurs aux coûts repères des salaires du personnel enseignant et non enseignant après augmentation (voir les notes 1 et 2 ci-dessus) ainsi qu'au coût repère du volet salaires de la Subvention pour le fonctionnement des écoles.

4. **Tous les autres coûts liés à l'apprentissage (manuels scolaires, fournitures scolaires, ordinateurs de classe), frais d'administration au niveau de l'école et coûts non salariaux au niveau du conseil :** Ces coûts ont été augmentés en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC) en Ontario pour la période allant de 1997 à 2002.

5. **Transport des élèves :** Pour déterminer le facteur de rajustement des coûts de transport, j'ai utilisé un modèle qui précise les principales catégories de dépenses ainsi que le coût total de fonctionnement d'un autobus de 72 passagers pendant une année scolaire. J'ai ensuite déterminé les hausses de coûts en m'appuyant sur la fluctuation des prix d'après les

Repère	Coût repère actuel	Coût repère mis à jour (en date du 31 août 2002)	Changement	Coût total (en date du 31 août 2002)	Notes (d'autres notes suivent le présent tableau)
Administration au niveau du conseil (fournitures)	67 $	**74 $**	10,3 %	**15 M$**	– Selon les hausses de l'IPC en Ontario.
Coûts non salariaux liés au fonctionnement des écoles (par pied carré)					– 54 M$ pour le volet salaires et avantages sociaux de la Subvention pour le fonctionnement des écoles sont compris ci-dessus dans les sections sur les salaires et avantages sociaux du personnel affecté au fonctionnement des écoles.
– Salaires	2,97 $	**3,17 $**	6,6 %		
– Services publics	1,01 $	**1,30 $**	28,8 %	**79 M$**	
– Autres	1,22 $	**1,34 $**	10,3 %	**32 M$**	
– Total	5,20 $	**5,81 $**	11,7 %	**111 M$**	
Transport des élèves – Ce calcul est fondé sur le total de 581 M$ de 2001-2002, plus 6 M$ pour le volet transport des élèves de l'Allocation pour compenser la baisse des effectifs	587 M$		17,5 %	**80 M$ (103 M$ moins les 23 M$ déjà versés. Voir la note 3 à la fin de l'annexe H.)**	– Voir le tableau J.3.
Réfection des écoles				**25 M$**	– Selon les hausses de l'IPC en Ontario.
– Élémentaire	64 M$	**71 M$**	10,3 %		
– Secondaire	83 M$	**92 M$**	10,3 %		
Nouvelles places				**39 M$**	– Selon les hausses de l'IPC en Ontario. – Les coûts mis à jour ne distinguent pas les travaux de construction déjà entrepris ou achevés de ceux qui sont prévus. Voir la note 7 ci-dessous.
– Élémentaire	117 M$	**129 M$**	10,3 %		
– Secondaire	126 M$	**139 M$**	10,3 %		

Notes :

1. **Salaire moyen du personnel enseignant :** J'ai utilisé les grilles salariales négociées en 2001-2002 ainsi que les données sur la répartition du personnel enseignant selon le conseil pour déterminer les coûts salariaux actuels (2001-2002) « réels » liés au personnel enseignant (ce chiffre est fondé sur des conventions visant plus de 90 p. 100 du personnel enseignant); ensuite, j'ai comparé ce montant à celui que l'on obtient en appliquant le coût repère actuel. La différence était de 4,6 p. 100. J'ai appliqué ce pourcentage pour obtenir une estimation du coût de la mise à jour du coût repère des salaires du personnel enseignant.

2. **Salaires du personnel non enseignant :** Cette catégorie comprend les directrices et directeurs d'école, les directrices et directeurs adjoints, les secrétaires, le personnel de soutien professionnel et paraprofessionnel, les directrices et directeurs de l'éducation et le personnel administratif des conseils scolaires. Elle ne comprend pas le personnel affecté au fonctionnement des écoles (voir la note 6, « Fonctionnement des écoles », ci-dessous). J'ai estimé le rajustement nécessaire en utilisant la hausse de 4,6 p. 100 calculée pour les salaires du personnel enseignant.

3. **Avantages sociaux :** Les hausses estimatives des avantages sociaux prévus par la loi et discrétionnaires sont fondées sur un examen des dépenses réelles au titre des avantages sociaux. Le taux repère a été rajusté, passant de 12 p. 100 à 13,1 p. 100 des salaires du personnel enseignant, et d'une moyenne pondérée de 15,7 p. 100 à une moyenne pondérée de 19,2 p. 100 des salaires du personnel non enseignant. J'ai appliqué ensuite ces facteurs aux coûts repères des salaires du personnel enseignant et non enseignant après augmentation (voir les notes 1 et 2 ci-dessus) ainsi qu'au coût repère du volet salaires de la Subvention pour le fonctionnement des écoles.

4. **Tous les autres coûts liés à l'apprentissage (manuels scolaires, fournitures scolaires, ordinateurs de classe), frais d'administration au niveau de l'école et coûts non salariaux au niveau du conseil :** Ces coûts ont été augmentés en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC) en Ontario pour la période allant de 1997 à 2002.

5. **Transport des élèves :** Pour déterminer le facteur de rajustement des coûts de transport, j'ai utilisé un modèle qui précise les principales catégories de dépenses ainsi que le coût total de fonctionnement d'un autobus de 72 passagers pendant une année scolaire. J'ai ensuite déterminé les hausses de coûts en m'appuyant sur la fluctuation des prix d'après les

contrats de transport et les indices des prix. J'ai également tenu compte du montant de 23 millions de dollars que le ministère a ajouté à cette subvention en 2001-2002. Les détails de la mise à jour des coûts liés au transport des élèves sont présentés dans le tableau J.3.

6. **Fonctionnement des écoles :** La Subvention pour le fonctionnement des écoles comprend les coûts liés au personnel affecté au fonctionnement des écoles, aux services obtenus à contrat, aux assurances, aux fournitures et au matériel d'entretien ainsi qu'aux services publics.

   Étant donné que le coût repère des salaires du personnel affecté au fonctionnement des écoles n'a pas été augmenté de 1,95 p. 100 en 2000-2001, contrairement aux autres coûts repères salariaux, j'ai appliqué cette hausse de 1,95 p. 100 puis j'ai ajouté le rajustement de 4,6 p. 100 que j'avais calculé pour le coût repère des salaires du personnel enseignant (voir la note 1 ci-dessus), ce qui donne une augmentation totale de 6,6 p. 100. J'ai utilisé ce pourcentage pour mettre à jour le coût repère des salaires du personnel affecté au fonctionnement des écoles.

   J'ai mis à jour le coût repère des services publics en me fondant sur les hausses de l'IPC en Ontario depuis 1997 pour l'eau, le combustible et l'électricité. Tous les autres coûts repères liés au fonctionnement des écoles ont également été mis à jour en fonction des fluctuations de l'IPC en Ontario depuis 1997.

7. **Réfection des écoles et nouvelles places :** J'ai fondé la mise à jour des coûts repères des volets Subvention pour la réfection des écoles et Subvention pour les nouvelles places de la Subvention pour les installations destinées aux élèves sur les fluctuations de l'IPC en Ontario. J'en envisagé de m'appuyer sur l'indice des prix de la construction de bâtiments non résidentiels, mais, comme cet indice ne s'applique qu'à Ottawa et Toronto et n'est établi que tous les trimestres, j'ai décidé de me fonder sur l'IPC en Ontario.

   Si la formule de financement est examinée régulièrement conformément à ma recommandation 3, le ministère de l'Éducation et les intervenants du secteur de l'éducation voudront établir une méthode et un indice appropriés pour mettre à jour les repères du volet Subvention pour la réfection des écoles de la Subvention pour les installations destinées aux élèves. Ils voudront également envisager les effets de l'initiative du ministère visant à évaluer les besoins en matière de réfection des écoles, décrite au chapitre 4 dans la section « Réfection des écoles », sur les coûts repères de la Subvention pour la réfection des écoles.

   La mise à jour des coûts repères de la Subvention pour les nouvelles places sera plus complexe. Comme je l'ai expliqué au chapitre 4, cette subvention est versée, depuis 1998, pour les travaux de construction en cours ou achevés de même que pour les travaux prévus. Mon calcul des coûts liés à la mise à jour des coûts repères de la Subvention pour les nouvelles places, qui est décrit dans le tableau J.2, ne distingue pas les dépenses engagées pour ces deux catégories de travaux, car il est difficile de le faire compte tenu de l'allocation actuelle. Ma recommandation 21 se lit comme suit : « Le ministère de l'Éducation devrait examiner les coûts repères servant à déterminer la Subvention pour les nouvelles places en vue de distinguer entre les coûts repères des travaux de construction en cours ou achevés et les coûts repères des travaux de construction prévus; il devrait également mettre à jour et examiner, comme il est proposé aux recommandations 1 et 3, uniquement les coûts repères des travaux de construction qui sont prévus ».

Tableau J.3 : Détails des calculs effectués pour mettre à jour les coûts liés au transport des élèves

Volet	Proportion des dépenses	Changement (de 1997 à 2001-2002)	Description
Coûts liés aux autobus neufs	26,8 %	32 %	– Coût d'un autobus pouvant accueillir 72 passagers en 1997 et 2002.
Permis, immatriculation, inspections, assurances	5,2 %	50 %	– Reflète la hausse des frais d'assurance et d'inspection.
Carburant	9,6 %	9,6 %	– Prix de revient unitaire du carburant diesel en Ontario (ministère de l'Environnement et de l'Énergie).
Conducteurs – Salaires – Avantages sociaux	27,4 %	 6,6 % 3,5 %	– Salaires : 1,95 % + 4,6 % = 6,6 % Le 1,95 % représente la hausse accordée à la majorité du personnel en 2000-2001. Le 4,6 % suppose une hausse identique à celle apportée au coût repère des salaires du personnel enseignant. – Avantages sociaux : Augmentation identique à celle des avantages sociaux du personnel non enseignant.
Entretien des véhicules	18,5 %	11,7 %	– Selon les hausses de la composante « pièces, entretien et réparation de véhicules automobiles » de l'IPC en Ontario.
Autres – Édifices, etc.	12,5 %	10,3 %	– Selon les hausses de l'IPC en Ontario
Total	**100 %**	**17,5 %**	

Tableau J.4 : Détails des calculs effectués pour mettre à jour les repères liés au fonctionnement des écoles

Volet	Proportion des dépenses	Changement (de 1997 à 2001-2002)	Description
Salaires et avantages sociaux – Salaires – Avantages sociaux	57 %	 6,6 % 22,3 %	– Salaires : 1,95 % + 4,6 % = 6,6 % Le 1,95 % représente la hausse accordée à la majorité du personnel en 2000-2001. Le 4,6 % suppose une hausse identique à celle apportée au coût repère des salaires du personnel enseignant. – Avantages sociaux : Augmentation identique à celle des avantages sociaux du personnel non enseignant.
Services publics – Gaz – Électricité – Égouts et eau potable	20 %	28,8 %	– Selon les hausses de la composante « eau, combustible et électricité » de l'IPC en Ontario.
Autres coûts – Fournitures et matériel – Services obtenus à contrat – Assurances	23 %	10,3 %	– Selon les hausses de l'IPC en Ontario.
Total	**100 %**	**11,7 %**	

Bibliographie sélective

Remarque : Les adresses des sites Web figurant ci-dessous étaient valables au moment où le Groupe d'étude a mené ses recherches, de mai à novembre 2002. Certains de ces documents électroniques pourraient devenir inaccessibles après la publication du présent rapport, ou se trouver à une adresse différente. Le Groupe d'étude ne peut être tenu responsable de l'accessibilité de ces documents.

Achilles, C.M., et coll. « Analysis of Policy Application of Experimental Results: Project Challenge », article présenté à la réunion annuelle de la Mid-South Educational Research Association, Biloxi, MS, 1995.

Achilles, C.M., et coll. « The Multiple Benefits of Class-Size Research: A Review of STAR's Legacy, Subsidiary and Ancillary Studies », article présenté à la réunion annuelle de la Mid-South Educational Research Association, Nashville, TN, 1994.

Alberta. Alberta Learning. *Funding Manual for School Authorities, 2002-2003 School Year*, Edmonton, Alberta Learning, 2002.

Association des enseignantes et des enseignants catholiques anglo-ontariens. *A Discussion Paper on Combined Grades*, Toronto, l'Association, 2000.

Association des enseignantes et des enseignants catholiques anglo-ontariens. *OECTA Report on Class Size in Ontario's Catholic Schools*, Toronto, l'Association, 1999.

Bain, Helen Pate, et Roseanne Jacobs. « The Case for Smaller Classes and Better Teachers », *Streamlined Seminar*, vol. 9, n° 1 (septembre 1990).

Barber, Michael. *High Expectations and Standards for All, No Matter What: The Leadership Challenge for a World Class Education Service*, 2002. Internet : <http://www.ncsl.org.uk/index.cfm?pageid=ev_auth_barber>.

Bluewater District School Board. *Integrated Service Delivery for Children's Service*, Chesley (Ontario), le Conseil, 2000.

British Broadcasting Corporation. « Curriculum and Testing », *BBC News World Edition*, 5 septembre 2002. Internet : <http://news.bbc.co.uk/2/hi/uk_news/education/93541.stm>.

British Broadcasting Corporation. « Funding and Management », *BBC News World Edition*, 25 juillet 2001. Internet : <http://news.bbc.co.uk/2/hi/uk_news/education/93605.stm>.

British Broadcasting Corporation. « Pre-School Education », *BBC News World Edition*, 25 juillet 2001. Internet : <http://news.bbc.co.uk/2/hi/uk_news/education/93467.stm>.

British Broadcasting Corporation. « Primary Schools », *BBC News World Edition*, 25 juillet 2001. Internet : <http://news.bbc.co.uk/2/hi/uk_news/education/93484.stm>.

British Broadcasting Corporation. « Secondary Schools », *BBC News World Edition*, 25 juillet 2001. Internet : <http://news.bbc.co.uk/2/hi/uk_news/education/115872.stm>.

British Broadcasting Corporation. « Special Needs », *BBC News World Edition*, 13 septembre 2002. Internet : <http://news.bbc.co.uk/2/hi/uk_news/education/93667.stm>.

British Council (États-Unis). *Education in Britain*: An Overview, 2002. Internet : <http://www.britishcouncil-usa.org/learning/teachers/tipd/tipdeducationuk.shtml>.

Canada. Commission royale sur les peuples autochtones. *Vers un ressourcement*, Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones, vol. 3, chap. 5 (« L'éducation »), Ottawa, la Commission, 1996.

Caroline du Nord. Education First Task Force. *Let's Finish the Job: Building a System of Superior Schools*, Raleigh, NC, le Groupe de travail, 2002.

Caroline du Nord. State Board of Education. *2002 North Carolina School Report Card*, Raleigh, NC, la Commission, 2002.

Colombie-Britannique. Education Funding Review Panel. *Building Partnerships: A Finance System for Public Schools*, Victoria (Colombie-Britannique), le Comité, 1992.

Colombie-Britannique. Ministry of Education. *2001/02 Budget Instruction Manual for British Columbia School Boards: Preliminary Budget*, Victoria (Colombie-Britannique), le Ministère, 2001. Internet : <http://www.bced.gov.bc.ca/k12funding/budget-instruction-manual-01-02.pdf>.

Colombie-Britannique. Ministry of Education. *2002/03 Operating Grants Manual to British Columbia School Boards*, Victoria (Colombie-Britannique), le Ministère, 2002.

Ehrenberg, Ronald G., Dominic J. Brewer, Adam Gamoran et Douglas J. Willms. « Does Class Size Matter? », *Scientific American*, vol. 285, nº 5 (novembre 2001), p. 78-85.

Elmore, Richard F. *Bridging the Gap between Standards and Achievement: The Imperative for Professional Development in Education*, Washington, D.C., Albert Shanker Institute, 2002.

Elmore, Richard F. *Building a New Structure for School Leadership*, Washington, D.C., Albert Shanker Institute, 2000.

Équipe de spécialistes de la production de rapports financiers et de la reddition de comptes (Ontario). *Panel Report to the Minister of Education and Training*, Toronto, ministère de l'Éducation et de la Formation, 1997.

Équipe de spécialistes de la *Subvention pour les installations destinées aux élèves. Rapport de l'Équipe de spécialistes de la Subvention pour les installations destinées aux élèves*, Toronto, ministère de l'Éducation et de la Formation, 1997.

Équipe de spécialistes de la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage. Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage – *Rapport de l'équipe de spécialistes au ministre de l'Éducation et de la Formation*, Toronto, ministère de l'Éducation et de la Formation, 1997.

Équipe de spécialistes du financement de l'éducation de l'enfance en difficulté. *Rapport de l'Équipe de spécialistes au ministre de l'Éducation et de la Formation*, Toronto, ministère de l'Éducation et de la Formation, 1997.

États-Unis. National Center for Education Statistics. « Alberta Education », dans *Public School Finance Programs of the United States and Canada*, 1998-99. s.d. Internet : <http://nces.ed.gov/edfin/pdf/StFinance/Alberta.pdf>.

États-Unis. National Center for Education Statistics. *Public School Finance Programs of the United States and Canada*, 1998-99, [2001?]. Internet : <http://nces.ed.gov/edfin/state_finance/StateFinancing.asp>.

Farrell, Peter, Margaret H. Balshaw et Filiz Polat. *The Management, Role and Training of Learning Support Assistants*, Research Report, nº 161, Nottingham, Department for Education and Employment, Grande-Bretagne, 1999.

Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants. *Bulletin des Services économiques*, Ottawa, la Fédération, février 2002.

Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants. « The 'Economics' of Teaching: Personal Financial Commitment, Salary Comparisons, Taxation Issues », *Bulletin des Services économiques*, juin 2001, p. 1-29.

Fullan, Michael. *Change Forces with a Vengeance*, Londres, RoutledgeFalmer, 2002.

Fullan, Michael. *From Informed Prescription to Informed Professional Judgement*, Toronto, Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, Université de Toronto, 2002.

Grande-Bretagne. Department for Education and Skills. *Investment for Reform*, s.d. Internet : <http://www.dfes.gov.uk/2002spendingreview/>.

Grande-Bretagne. Education Funding Strategy Group. *The Calculation of Standard Spending Assessments*, s.d. Internet : <http://www.dfes.gov.uk/efsg/docs/38.doc>.

Grande-Bretagne. *Schools Achieving Success*, s.d. Internet : <http://www.dfes.gov.uk/achievingsuccess/>.

Grande-Bretagne. *Schools Forums: A Summary of the Consultation Paper Issued on 22 May 2002*. Internet : <http://www.dfes.gov.uk/fairfunding/docs/ForumsSummary.doc>.

Hill, Peter. *Teaching and School Effectiveness*. Perspectives on Education, Melbourne, Australie, Victoria Department of Education, Employment and Training, 2001.

Krueger, Alan B., Eric Alan Hanushek et Jennifer King Rice. *The Class Size Debate*. Préparé par Lawrence R. Mishel et Richard Rothstein. Washington, D.C., Economic Policy Institute, 2000.

Lauzon, Al, et Danielle Leahy. *Educational Reform and the Rural Community: An Ontario Perspective*. Guelph (Ontario), College Faculty of Environmental Design and Rural Development, Université de Guelph, 2000.

Lazear, Edward P. « Educational Production: Abstract », *NBER Working Paper No. w7349 (National Bureau of Educational Research)*, 1999. Internet : <http://papers.nber.org/papers/W7349>.

Mackenzie, Hugh. *Cutting Classes: Elementary and Secondary Education Funding in Ontario 2002-3*. Ottawa, Centre canadien de politiques alternatives, 2002.

Mayer, Daniel P., John E. Mullens, Mary T. Moore et National Center for Education Statistics. *Monitoring School Quality: An Indicators Report*, Washington, D.C., U.S. Department of Education, Office of Educational Research and Improvement, 2000.

McCain, Margaret Norrie, et J. Fraser Mustard. *The Early Years Study, Three Years Later: From Early Child Development to Human Development: Enabling Communities*, Toronto, The Founders' Network, 2002.

McCallum, Maureen, et Al Lauzon. *Negotiating Rural Futures: A Study of Relationships between Boards of Education and Rural Communities During a Period of School Consolidation*, Guelph (Ontario), College Faculty of Environmental Design and Rural Development, Université de Guelph, 2001.

Nouveau parti démocratique de l'Ontario. *A Brighter Idea for Education: An NDP Education Vision for the 21st Century*, 2002. Internet : <http://abrighteridea.ca/education/index.html>.

Nouvelle-Zélande. Ministry of Education. *Departmental Forecast Report for the Year Ending 30 June 2003*, 2002. Internet : <http://www.minedu.govt.nz/web/downloadable/dl7181_v1/DFR%202002%2D03.doc>.

Nouvelle-Zélande. Ministry of Education. *Educational Development Initiative: Policy Framework: Redesigning Education at the Community Level*, 2000. Internet : <http://www.minedu.govt.nz/web/downloadable/dl4249_v1/Education%20Development%20Initiative.pdf>.

Nouvelle-Zélande. Ministry of Education. *School Resourcing for 2003*, 2002. Internet : <http://www.minedu.govt.nz/web/document/document_page.cfm?id=7197>.

Nouvelle-Zélande. Ministry of Education. *Schooling in New Zealand: A Guide*, 2001. Internet : <http://www.minedu.govt.nz/web/document/document_page.cfm?id=6169>.

Nouvelle-Zélande. Statistics New Zealand. *Administration of Education*, s.d. Internet : <http://www.stats.govt.nz/domino/external/Web/nzstories.nsf/1167b2c70ca821cb4c2568080081e089/b3d1b4b46ac7c88bcc256b1e007e6237?OpenDocument>.

Ontario. *Consolidated Ontario Education Statutes and Regulations* 2002, Toronto, Carswell, 2002.

Ontario. Ministère de l'Éducation. *Addenda – AAS Lignes directrices 2001-2002, 2001*. Internet : <http://www.edu.gov.on.ca/fre/funding/isafre.pdf>.

Ontario. Ministère de l'Éducation. *Financement axé sur les besoins des élèves : Document technique 2002-2003*, 2002. Internet : <http://www.edu.gov.on.ca/fre/funding/f0203tech.pdf>.

Ontario. Ministère de l'Éducation. *Financement axé sur les besoins des élèves : Guide pour les parents 2002-2003*, 2002. Internet : <http://www.edu.gov.on.ca/fre/funding/fguide02.pdf>.

Ontario. Ministère de l'Éducation. *Financement axé sur les besoins des élèves : L'Allocation d'aide spécialisée (AAS) – Lignes directrices à l'intention des conseils scolaires, 2001*. Internet : <http://www.edu.gov.on.ca/fre/funding/t4f.pdf>.

Ontario. Ministère de l'Éducation. *Financement axé sur les besoins des élèves : Projections des subventions destinées aux conseils scolaires pour l'année scolaire 2002-2003*, 2002. Internet : <http://www.edu.gov.on.ca/fre/funding/f0203projection.pdf>.

Ontario. Ministère de l'Éducation. *Financement axé sur les besoins des élèves : Subventions générales 2002-2003*, 2002. Internet : <http://www.edu.gov.on.ca/fre/funding/f0203grant.pdf>.

Ontario. Ministère de l'Éducation. *Financement axé sur les besoins des élèves : Subventions pour les installations destinées aux élèves 2002-2003*, 2002. Internet : <http://www.edu.gov.on.ca/fre/funding/f0203pupilacc.pdf>.

Ontario. Ministère de l'Éducation et ministère de la Formation et des Collèges et Universités. « Création d'un sous-comité et nomination de nouveaux membres », communiqué de presse, 10 septembre 1996. Internet : <http://www.edu.gov.on.ca/fre/document/nr/96.09/wodzwatf.html>.

Ontario. Ministère des Affaires municipales et du Logement. « La province devrait payer une plus grande part des coûts de l'éducation », communiqué de presse, 13 novembre 1996. Internet : <http://www.mah.gov.on.ca/scripts/index_.asp?action=31&P_ID=2518&N_ID=1&PT_ID=156&U_ID=0>.

Ontario. Ministère des Affaires municipales et du Logement. « Lettre finale de David Crombie, président du Comité chargé de déterminer qui fait quoi [à Al Leach, ministre des Affaires municipales et du Logement] », 23 décembre 1996. Internet : <http://www.mah.gov.on.ca/scripts/index_.asp?action=31&P_ID=1794&N_ID=1&PT_ID=154&U_ID=0>.

Ontario. Ministère des Affaires municipales et du Logement. « Recommandations du sous-comité », 13 novembre 1996. Internet : <http://www.mah.gov.on.ca/scripts/index_.asp?action=31&P_ID=1768&N_ID=1&PT_ID=154&U_ID=0>.

Ontario. Ministère des Affaires municipales et du Logement. Qui fait quoi : Vers la mise en oeuvre, mise à jour de janvier 1998, Toronto, le Ministère, 1997.

Ontario. Ministère des Affaires municipales et du Logement. « Un comité déterminera qui fait quoi », communiqué de presse, 30 mai 1996. Internet : <http://www.mah.gov.on.ca/scripts/index_.asp?action=31&P_ID=2452&N_ID=1&PT_ID=156&U_ID=0>.

Oregon Progress Board. *Achieving the Oregon Shines Vision: The 2001 Benchmark Performance Report*, Salem, OR, le Conseil, 2001.

Parti libéral de l'Ontario. *L'excellence pour tous et toutes : Le programme libéral en matière d'éducation*, 2002. Internet : <http://www.ontarioliberal.com/2000/PDF/Excellence/Excellence%20French.pdf>.

People for Education. *The 2002 Elementary School Tracking Report: Five Years of the Education Funding Formula*, Toronto, People for Education, 2002.

People for Education. *The 2002 Secondary School Tracking Report: The Effects of Funding and Policy Changes in Ontario's Secondary Schools*, Toronto, People for Education, 2002.

Strauss, Robert P. *School Finance Reform in Pennsylvania*, Pittsburgh, Carnegie Mellon University, 2001.

Toronto Parent Network. *Tracking Publicly Funded Education: The Fifth Report: Toronto Highlights 2001/2002*, Toronto, le Réseau, 2002.

Ungerleider, Charles. Ouvrage sur l'avenir de l'éducation publique en Ontario, à paraître chez McClelland and Stewart en 2003.

Université de l'Alberta, faculté d'éducation, et Edmonton Public Schools. *Small Class Size Project: Final Report*, Edmonton, Edmonton Public Schools et Université de l'Alberta, 2001.

Wilson, Valerie. *Does Small Really Make a Difference?: A Review of the Literature on the Effects of Class Size on Teaching Practice and Pupils' Behaviour and Attachment*, SCRE Research Report, nº 107, Edinburgh, Scottish Council for Research in Education, 2002.

Wolf, Patrick J., et Bryan C. Hassel. « Effectiveness and Accountability, Part 1: The Compliance Model », dans *Rethinking Special Education for a New Century*, préparé par Chester E. Finn, Andrew J. Rotherham et Charles R. Hokanson, Washington, D.C., Thomas B. Fordham Foundation, Progressive Policy Institute, 2001, p. 53-75.

Wolf, Patrick J., et Bryan C. Hassel. « Effectiveness and Accountability, Part 2: Alternatives to the Compliance Model », dans *Rethinking Special Education for a New Century*, préparé par Chester E. Finn, Andrew J. Rotherham et Charles R. Hokanson, Washington, D.C., Thomas B. Fordham Foundation, Progressive Policy Institute, 2001, p. 309-333.

Ziegler, Suzanne. « Class Size, Academic Achievement and Public Policy », *Connections*, vol. 1, nº 1, novembre 1997.

Imprimé sur du papier recyclé
ISBN 0-7794-4004-8
© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2002